

Les membres de l'équipe technique de l'étude dans le Secteur de la Population au Togo

AMEGEE Kodjopatapa	Economiste-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
AMENDAH Djésika	Économiste, Assistante de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
AMETEPE Kossi Fofu	Statisticien, Assistant de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
ANIPAH Kodjo Mawulolo	Géographe-démographe, Chef de la Division Démographie, Direction de la Statistique Générale, Lomé (Togo)
BEGUY Donatien	Statisticien, Assistant de recherche, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
BOUKPESSI Totomba Bassanté	Géographe-démographe, Chargé d'études, Direction de la Statistique Générale - Lomé (Togo)
EDORH Atavi-Mensah	Statisticien-Informaticien, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
FEBON Akindélé	Statisticien-démographe, Chargé d'études, Direction de la Planification de la Population, Lomé, Togo
GBETOGLO Dodji	Economiste-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
KETOGLO Domenyo	Sociologue, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
KOUDOLO Svetlana	Anthropologue, Assistante au Département d'Anthropologie (FLESH), Université de Lomé (Togo)
KOUWONOU Kodjovi	Statisticien-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
MESSAN Adadé	Statisticien-démographe, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
MUKAHIRWA Patricie	Sociologue, Chercheur, Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo)
OURO-GNAO Afi Mawuéna	Géographe-démographe, Chargée d'études, Direction de la Statistique Générale - Lomé (Togo)
SALAMI ODJO Rissy	Géographe-démographe, Chargée d'études, Direction de la Statistique Générale- Lomé (Togo)
VIGNIKIN Kokou	Economiste-démographe, Chercheur, Directeur de l'Unité de Recherche Démographique (URD) de l'Université de Lomé (Togo).

AVANT PROPOS

«Un préjudice social profond peut être causé lorsque les familles sont livrées à elles-mêmes et sombrent dans la détresse morale et la misère (UNESCO, 1993)».

L'étude dans le secteur de la population s'inscrit dans le cadre des recommandations de la Conférence sur la Population tenue à Dakar Ngor en 1992. Cette conférence a orienté les pays africains vers la recherche de solutions aux problèmes de développement durable et de lutte contre la pauvreté.

Le Togo, membre de ladite conférence, a un faible niveau de revenu et est classé parmi les pays les moins avancés du monde. Il présente toutes les caractéristiques d'un pays en crise socio-économique nécessitant des solutions urgentes. Sur le plan économique, le Togo a connu entre 1990 et 1993 une crise socio-politique qui a davantage fragilisé l'économie nationale, déjà marquée par des déséquilibres macro-économiques importants.

Cette situation a amené le Gouvernement togolais à solliciter l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour effectuer des études dans le domaine de la Population.

L'étude proposée vise à améliorer les connaissances sur les problèmes de la population à travers l'analyse socio-démographique d'une part et à proposer des solutions concrètes aux problèmes identifiés sous forme de projets bancaables d'autre part.

Malgré les données disponibles sur la population togolaise, certains domaines comme les structures familiales, les migrations et l'urbanisation demeurent mal connus, faute d'investigations d'envergure nationale.

Or, pour effectuer la planification et la gestion du développement d'un pays, il est nécessaire de disposer d'indicateurs harmonisés et d'une base de données uniformisées de tous les secteurs de la vie socio-économique.

Le présent rapport qui traite des résultats de l'enquête qualitative de l'étude de la famille togolaise fournit des informations nécessaires et éclaire la compréhension de la vie familiale dans le contexte de pauvreté croissante que connaît le Togo. Il est le premier d'une série de quatre fascicules qui livrent les résultats de chacune des enquêtes spécifiques réalisées dans le cadre de la présente recherche :

- Fascicule 1 : Résultats de l'enquête qualitative
- Fascicule 2 : Résultats de l'enquête quantitative
- Fascicule 3 : Structures familiales et conditions de vie des ménages
- Fascicule 4 : Migrations et insertion urbaine à Lomé.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette étude, combien ardue mais instructive, l'équipe technique tient à exprimer sa gratitude aux personnes et institutions mentionnées ci-après :

La Banque Africaine de Développement (BAD), pour le soutien financier sans faille qu'elle a assuré à l'équipe tout au long des travaux ;

Le Gouvernement Togolais, représenté par le Ministre du Plan, pour avoir fait confiance à l'Unité de Recherche Démographique (Université de Lomé) et à la Direction de la Statistique en leur confiant l'exécution de l'étude ;

Madame Amine Almaz (BAD) et Monsieur Richard Dackam (FNUAP) pour avoir posé les jalons de l'étude au Togo ;

Monsieur Gabriel Bayémi (BAD) pour son rôle de suivi des activités et de facilitation auprès de la Banque ;

Monsieur Abbékoé Doévi (DPP), pour avoir coordonné les activités et servi d'interface entre la BAD et l'équipe technique ;

Monsieur Ibrahima Sarr (BEROCAN), dont le rôle de CTP mais surtout l'expérience professionnelle ont permis de surmonter les difficultés techniques et de catalyser le déroulement des travaux ;

Madame Thérèse Locoh et Messieurs Philippe Antoine et Marc Pilon pour avoir apporté leurs expériences aux différentes phases de l'étude et prodigué d'utiles conseils aux chercheurs.

Le Directeur Général de la Statistique, les Directeurs Régionaux de la Statistique et les Directeurs Régionaux du Plan pour l'aide appréciable qu'ils ont fournie à l'équipe technique lors de la phase de collecte des données ;

Les Préfets et les Sous-Préfets du Togo sans lesquels la sensibilisation et la mobilisation de la population auraient été sans grands résultats ;

Les Responsables de Départements Ministériels et les Responsables d'ONG oeuvrant dans le secteur de la population au Togo ainsi que les chercheurs de l'Université de Lomé, pour leurs conseils avisés et leurs contributions lors de l'élaboration des questionnaires et du plan d'analyse des données ;

Les superviseurs, les contrôleurs, les enquêteurs, les animateurs et secrétaires de séances de discussion, les agents de saisie, les facilitateurs, les chauffeurs, les informaticiens et les statisticiens qui ont travaillé d'arrache-pied pour que les données soient collectées et mises en forme ;

Le personnel de l'Administration et des Finances, le personnel de la Documentation et le personnel du Soutien Logistique de l'URD, pour le dévouement dont ils ont fait preuve lors de la réalisation de l'étude.

A toutes les populations des différentes régions du pays, qui ont accepté de participer et collaborer directement ou indirectement à la réussite de cette opération très enrichissante, dont la mise en application des résultats nous l'espérons, contribuera à l'amélioration des conditions de vie de la population togolaise.

A tous merci.

RESUME EXECUTIF

Ce rapport fait état des principaux résultats de l'enquête qualitative sur les familles togolaises. Cette enquête visait à cerner la structure et le fonctionnement de la famille, à évaluer son comportement face à la crise et à dégager des pistes pour les actions susceptibles d'améliorer les conditions de vie des membres.

Les données de l'enquête qualitative ont été collectées par la technique de Focus Group. Un total de 407 personnes sélectionnées selon l'âge, le sexe et le niveau d'instruction ont été interviewées. Les enquêtés ont été réunis dans 40 groupes homogènes de discussions. Les groupes ont été constitués sur toute l'étendue du territoire, lequel a été découpé en quatre zones : la Zone Lomé, la Zone Sud, la Zone Centre et la Zone Nord. La collecte des données s'est déroulée en octobre et novembre 2000 .

Les quatre axes de recherche privilégiés dans l'enquête sont : la structure et la dynamique de la famille, l'éducation et les perspectives d'avenir des enfants, la famille et la santé, les relations conjugales et la famille.

Les principaux résultats obtenus montrent que :

La famille étendue, sous l'action des facteurs de changements dont l'urbanisation, la modernisation et la crise socio-économique, subit des transformations au niveau de certaines de ses fonctions sociales classiques, notamment en ce qui concerne l'expression de la solidarité familiale et l'encadrement familial des enfants. Ces transformations ont conduit à l'émergence de nouveaux modèles familiaux et de nouveaux rôles. Les familles nucléaire élargie, nucléaire multipolaire et monoparentale dirigée par la femme constituent ainsi quelques exemples de modèles familiaux.

La famille nucléaire restreinte constituée par le père, la mère et les enfants apparaît comme un modèle virtuel dans les représentations et pratiques des nouvelles générations, celles des villes surtout. Le mariage reste partout le fondement légitime de la famille et la dot garde encore sa connotation d'acte de reconnaissance de l'union conjugale.

Face à la crise économique, les ressources de la famille apparaissent de plus en plus réduites et la survie passe par « la débrouillardise ». Les difficultés économiques s'aggravent avec l'irrégularité du paiement des salaires aux fonctionnaires et des pensions aux retraités ainsi que la diminution de la production agricole due à l'appauvrissement des sols. Des activités économiques précaires (petits commerces, moto taxi, coiffure, etc. é), l'adhésion à des associations et groupes d'entraide, l'émigration constituent quelques stratégies de survie pour la majorité de la population. D'autres, surtout les personnes âgées, mettent l'espoir en leurs enfants. Quant aux jeunes, ils fondent leur espoir sur l'apprentissage des métiers pratiques afin de monter plus tard leurs propres affaires.

En ce qui concerne l'éducation familiale des enfants, les valeurs morales et de préparation à la vie adulte sont transmises par les parents. La scolarisation et l'apprentissage s'ajoutent à ces valeurs familiales. Mais il est à noter un fléchissement dans l'éducation familiale des enfants. Les parents ne disposent plus de moyens d'encadrement suffisants pour maintenir les enfants sous leur tutelle jusqu'au seuil de l'âge de majorité. La pauvreté est le principal motif de départ des enfants des foyers parentaux avant leur majorité. La pratique du confiage des enfants persiste mais perd de sa vocation de pratique de socialisation.

En ce qui concerne l'éducation scolaire, il ressort des résultats que la perception de l'école comme tremplin pour accéder à un emploi rémunéré tend à s'affaiblir. Aussi les jeunes s'orientent-ils de plus en plus vers l'apprentissage de métiers pratiques. Le souhait est que l'école intègre davantage un savoir-faire pratique dès le cours primaire.

Le fait que les filles soient moins bien scolarisées que les garçons est reconnu. On note toutefois une prise de conscience à traiter les filles et les garçons de façon égalitaire en matière de scolarisation. Le désavantage pour la fille s'observe toujours au niveau de l'abandon plus précoce et plus massif pour cause de grossesses précoces et de déscolarisation par les parents à ressources économiques limitées.

Les enquêtés ne voient pas un antagonisme entre l'éducation familiale et l'éducation scolaire, lesquelles sont plutôt perçues comme deux formations complémentaires. La communauté est perçue comme un acteur indispensable pour l'éducation des enfants. Les parents ne sont pas sans savoir que les médias ont des influences à la fois positives et négatives sur l'éducation des enfants.

Sur le plan des relations de genre et du statut de la femme, le rôle traditionnel de chef de famille est réaffirmé pour l'homme, tandis que la femme voit son statut s'améliorer du fait de la nécessité conjoncturelle qui l'oblige à prendre en charge certains besoins économiques du ménage, les revenus de l'homme n'étant plus constants ni suffisants. De ce fait, la conception traditionnelle qui veut que l'homme soit le principal décideur dans le ménage prévaut encore tout en étant en voie d'affaiblissement car la vision de l'idéal pour les populations serait que les conjoints prennent les décisions de façon consensuelle. Le niveau d'instruction, le pouvoir économique, le sexe, l'âge ne sont pas des critères objectifs en matière de prise de décisions. Plusieurs groupes ont relevé cependant que le pouvoir économique joue significativement dans la balance. La femme riche a tendance à prendre les décisions à la place de l'homme.

Sur le plan de l'héritage foncier en particulier, la femme garde un droit de propriété limitée : elle peut hériter d'une terre juste pour l'exploiter à des fins agricoles et résidentielles mais elle ne peut la vendre ou la céder.

La polygamie, la résidence séparée des conjoints, la violence dans le ménage restent des pratiques courantes qui défient l'émancipation de la femme. Toutefois, le libre choix du conjoint prend le pas sur le mariage sous contrainte. La nécessité de l'éducation scolaire pour la jeune fille n'est nulle part contestée.

En matière de santé familiale, il est apparu que les parents ne discutent pas des problèmes relatifs à la sexualité avec leurs enfants. Les éléments de blocage dans le domaine de la communication parents - enfants sur la sexualité sont essentiellement de quatre ordres : les préjugés et le sceau du tabou, l'ignorance, les appréhensions et la gêne.

La majeure partie des couples a une attitude encore hésitante sur l'adoption de méthodes modernes de planification familiale. Ils avouent cependant être contraints d'y faire recours sous le poids de la situation de pauvreté persistante. Ainsi, les pesanteurs financières dictent aux couples le recours aux moyens modernes de planification familiale afin de réduire leur descendance.

De l'aveu des enquêtés, l'accès aux soins de santé devient de plus en plus coûteux et l'insuffisance des ressources financières oblige à opter pour des itinéraires thérapeutiques variés. L'automédication, le recours aux guérisseurs, aux herboristes et à la prière charismatique sont apparus comme les différents itinéraires thérapeutiques les plus utilisés par les familles pauvres.

Les modifications intervenues au niveau de la structure de la famille ont un impact sur les relations entre conjoints. Les problèmes économiques, les comportements de chacun des conjoints, la cohabitation avec la belle-famille, la prise en charge d'autres membres dépendants, les problèmes de santé, les problèmes liés à la forme d'union sont les facteurs qui influencent les relations conjugales et entraînent souvent des conflits dans les couples. L'insuffisance des ressources financières est la principale source des conflits dans les foyers. La résidence séparée des conjoints apparaît de plus en plus comme une forme socialement acceptée de vie conjugale.

Plusieurs voies sont empruntées pour le règlement des conflits conjugaux. Le règlement à l'intérieur du couple est perçu comme la voie idéale mais se révèle difficile à réaliser. Le recours à la belle-famille constitue la voie la plus utilisée. Le recours aux autorités est cité comme une possibilité en cas de force majeure mais qu'on préférerait éviter dans la mesure du possible. L'amour et la sécurité matérielle sont les principaux facteurs reconnus pour le maintien de l'harmonie dans les relations conjugales.

Dans ce contexte de transformation sociale et de paupérisation, les familles, tout en cherchant leurs propres voies de survie, ont envisagé des mesures variées pour faire face à la crise. Elles rappellent que les autorités doivent prendre leurs responsabilités. Elles souhaitent qu'il soit mis en place une véritable structure de lutte contre le gaspillage et la corruption et ont énuméré une série d'actions qu'elles aimeraient voir se réaliser dans leurs localités et sur le plan national. Ces actions touchent aux domaines de la redynamisation des activités économiques des familles, à l'amélioration des infrastructures socio-sanitaires, socio-économiques et socioculturelles et à l'appui aux organisations et structures sociales de base.

Les principaux axes d'orientation des actions en faveur du mieux-être de la famille qui se dégagent de l'analyse des besoins exprimés sont les suivants :

Appui institutionnel :

- identifier, étudier, encadrer et orienter les associations/organisations d'entraide en activité sur le terrain ;
- accompagner les associations/organisations vers l'auto-promotion.

Appui financier :

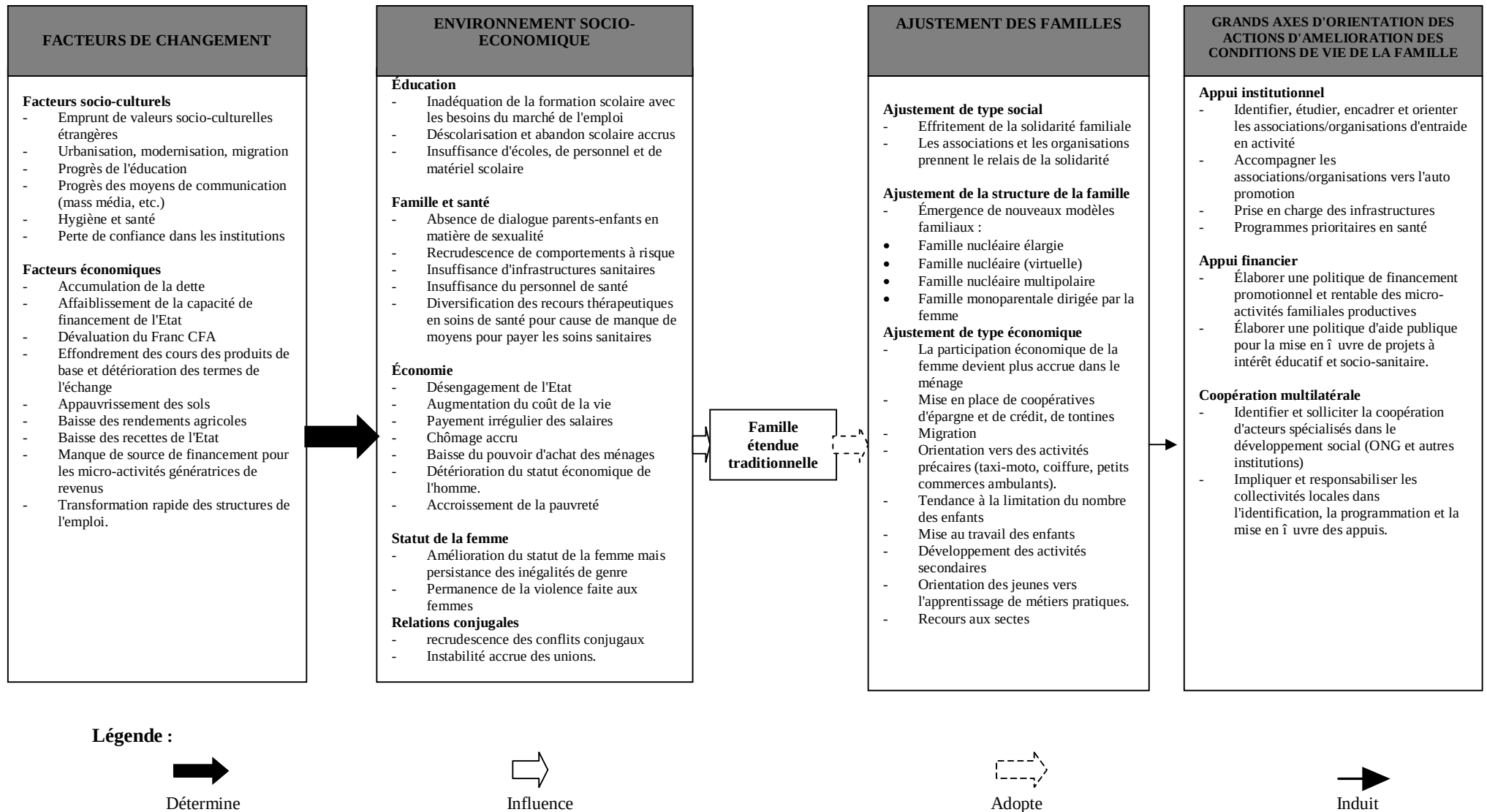
- élaborer une politique de financement promotionnel et rentable au bénéfice des micro-activités familiales ;
- élaborer une politique d'aide publique pour la mise en oeuvre de projets dans les domaines éducatifs et socio-sanitaires.

Coopération multilatérale :

- identifier et solliciter la coopération d'acteurs spécialisés dans le financement des micro-projets (ONG et autres institutions) ;
- impliquer et responsabiliser les collectivités locales dans l'identification, la programmation et la mise en œuvre des projets.

La figure A présente une vue synoptique des résultats de l'étude.

Figure A
Schéma de synthèse des mécanismes de changement de la famille togolaise



LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES

ATBEF	: Association Togolaise pour le Bien-Être Familial
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCR	: Bureau Central du Recensement
BE	: Bureau d'Étude
BIT	: Bureau International du Travail
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CDQ	: Comité de Développement de Quartier
CECE	: Cellule d'Exécution et de Coordination de l'Étude
CEFA	: Centre d'Étude de la Famille Africaine
CEG	: Collège d'Enseignement Général
CENETI	: Centre National d'Étude et de Traitement Informatique
CEPED	: Centre Français sur la Population et le Développement
CERPOD	: Centre d'Étude et de Recherche sur la Population pour le Développement
CIPD	: Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CONAPO	: Conseil National de la Population
COPREPO	: Conseils Préfectoraux de la Population
COREPO	: Conseils Régionaux de la Population
CTP	: Conseiller Technique Principal
CVD	: Comité Villageois de Développement
DGPD	: Direction Générale du Plan et du Développement
DGPF	: Direction Générale de la Promotion Féminine
DIFOP	: Direction de la Formation Permanente et de l'Action Pédagogique
DRPD	: Direction Régionale du Plan et du Développement
DSG	: Direction de la Statistique Générale
EAT-DAKAR	: Équipe d'Appui Technique à Dakar
EDST	: Enquête Démographique et de Santé du Togo
EFAMTO	: Enquête sur la Famille Togolaise
EMP	: Éducation en Matière de Population
ENS	: École Normale Supérieure
EPD	: Éducation en matière d'Environnement et de Population pour le Développement Humain Durable
ETOMU	: Enquête Togolaise sur les Migrations et l'Urbanisation
EU	: États-Unis d'Amérique
EVF	: Éducation à la Vie Familiale
FAC	: Fonds d'Aide et de Coopération
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAT	: Fonds d'Assistance Technique
FCFA	: Franc de la Communauté Financière d'Afrique
FLESH	: Faculté des Lettres et Sciences Humaines
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
GF2D	: Groupe de Réflexion et d'Action Femmes Démocratie et Développement
GTZ	: Coopération Technique Allemande
IEC	: Information, Éducation et Communication
IFAN	: Institut Francophone de l'Afrique Noire

IFORD	: Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INSE	: Institut National des Sciences de l'Éducation
INSTAT	: Institut National de la Statistique de Madagascar
IPPF	: International Planned and Parenthood Federation
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
LTDF	: Ligue Togolaise des Droits de la Femme
MASSNPF	: Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Promotion de la Femme
MENR	: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche
MPAT	: Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MST/IST	: Maladies Sexuellement Transmissibles/Infections Sexuellement Transmissibles
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ORSTOM/IRD	: Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération/ Institut de Recherche pour le Développement
P&D	: Population et Développement
PA/CIPD:	: Programme d'Action/Conférence Internationale sur la Population et le Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNAE	: Programme National d'Action pour l'Environnement
PNBEF	: Programme National pour le Bien - Être Familial
PNPF	: Politique Nationale de Promotion de la Femme
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	: Programme Pays
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIADEF	: Réseau Informatisé pour l'Analyse et la Décision Financière
SIDA	: Syndrome d'Immuno Déficience Acquis
SII-POP	: Système Intégré d'Information en matière de Population
TBS	: Tableau de Bord Social
UC	: Unité de Compte
UE	: Union Européenne
UEPA	: Union pour l'Étude de la Population Africaine
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	: Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
UPP/DPP	: Unité de Planification de la Population/Direction de la Planification de la Population
URD	: Unité de Recherche Démographique
USAID	: United States Agency for International Development

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	iii
REMERCIEMENTS	v
RESUME EXECUTIF.....	vii
LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES.....	xiii
TABLE DES MATIERES.....	xv
LISTE DES TABLEAUX.....	xviii
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE - CONTEXTE THEORIQUE, DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT DE l'ENQUETE	3
CHAPITRE I : OBJECTIFS, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	5
I.1- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE.....	5
I. 2 - HYPOTHESES DE RECHERCHE	5
I.3 - DEFINITIONS DES CONCEPTS	7
I.4 - METHODOLOGIE DE L'ETUDE	8
I.4.1 - La technique de collecte de données utilisée est celle du Focus Group.....	8
I.4.2 - Choix des zones d'étude	8
I.4.3 - Profils des groupes et caractéristiques de l'échantillon.....	9
I.4.3.1- Critères de sélection des participants aux groupes de discussion.....	9
I.4.3.2- Types de groupes.....	9
I.4.3.3 - Critères de sélection des animateurs.....	11
I.4.3.5 - Critères de sélection des facilitateurs.....	12
I.4.4 - Canevas de discussion et activités préparatoires de la collecte.....	12
I.4.4.1 - Axes et thèmes de recherche du canevas de discussion.....	12
I.4.4.2 - Formation des animateurs et secrétaires de séance	16
CHAPITRE II : DEROULEMENT DE L'ENQUETE SUR LE TERRAIN ET EXPLOITATION DES DONNEES	19
II.1 - LA COLLECTE DES DONNEES.....	19
II.2 - TRAITEMENT DES DONNEES.....	19
II.2.1 - Traduction/transcription des cassettes.....	19
II.2.2 - Procédure d'analyse	19
II.2.2.1 - Le logiciel d'analyse de données qualitatives Ethnograph.....	19
II.2.2.2 - Les étapes de la procédure d'analyse	20

DEUXIEME PARTIE : LES RESULTATS DE L'ETUDE.....	23
CHAPITRE III - STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA FAMILLE	25
III.1 - REPRESENTATION SOCIALE DE LA FAMILLE.....	25
III.1.1 - La représentation sociale actuelle de la famille est riche de sens.....	25
III.1.2 - De nouveaux modèles de famille émergent	29
III.1.3 - Famille d'antan et famille actuelle, la préférence n'est pas tranchée	30
III.1.4. Mécanisme de constitution de la famille	31
III.1.5 - La dot est chargée d'un sens particulier pour chaque personne en présence	34
III.1.6 - La dot fonde partout le mariage mais son contenu est variable	36
III.1.7 - La valeur de la dot tend à diminuer	37
III.2 - EVOLUTION ET DYNAMIQUE DE LA FAMILLE	37
III.2.1 - Des rôles et des responsabilités répartis au sein du ménage	37
III.2.2 - L'homme garde l'autorité de droit et le consensus est prôné.....	38
III.2.3 - Certaines fonctions traditionnelles de la famille subissent des changements	38
III.2.4 - La crise socio-économique est stigmatisée comme étant la principale cause des changements qui affectent la famille	39
III.2.5. Les ressources de la famille sont médiocres face à la crise.....	39
III.2.6 - Les familles se débrouillent pour survivre	40
CHAPITRE IV - EDUCATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR DES ENFANTS	43
IV.1 - EDUCATION FAMILIALE.....	43
IV.1.1 - Perceptions traditionnelle et moderne de l'enfant.....	43
IV.1.2 - Valeurs transmises pour répondre aux besoins futurs	46
IV.1.2.1- Valeurs morales	48
IV.1.2.2- L'amour du travail comme une valeur transmise	48
IV.1.2.3 - La scolarisation et l'apprentissage intègrent la grille des valeurs	49
IV.1.2.4 - L'éducation sexuelle comme valeur transmise	49
IV.1.2.5 - Les valeurs culturelles.....	50
IV.1.3 - Prise de décision de l'enfant.....	50
IV.1.4 - Sortie de l'enfant du foyer parental	51
IV.1.4.1 - Le confiage d'enfants comme une voie de sortie du foyer parental	51
IV.1.4.2 - Les autres voies de sortie.....	53
IV.2 - EDUCATION SCOLAIRE	54
IV.2.1 - La perception de l'école.....	54
IV.2.2 - Des innovations souhaitées pour l'école	56
IV.2.3 - Déscolarisation et abandon	56
IV.2.4 - Education familiale et scolaire : complémentarité ou divergence.....	59
IV.2.5 - L'implication de la communauté dans l'éducation des enfants.....	59
IV.3 - QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES ENFANTS	61
CHAPITRE V - RELATIONS DE GENRE ET STATUT DE LA FEMME	65
V.1 - LA CONSTITUTION DE LA FAMILLE ET LE STATUT DE LA FEMME	65
V.1.1 - Effets de la dot sur le statut de la femme	65
V.1.2 - La polygamie vue comme un obstacle à l'émancipation de la femme	67
V.1.3 - La résidence séparée des conjoints : une nouvelle pratique qui affecte le statut de la femme.....	68
V.2 - LE ROLE DE LA FEMME DANS LA FAMILLE FACE A LA CRISE	70
V.2.1 - Apparition de nouveaux rôles pour les femmes	70

V.2.2 - Les femmes prennent le devant et les hommes perdent de leurs prérogatives	71
V.3 - LES RAPPORTS DE GENRE AU NIVEAU DE LA PRISE DE DECISION	73
V.4 - LES DROITS DE LA FEMME	74
V.4.1 - Persistance des inégalités entre hommes et femmes en matière d'héritage foncier	74
V.4.2 - Le libre choix du conjoint prend le pas sur le mariage forcé	75
V.4.3 - De l'initiative ou non de dissolution du mariage par la femme.....	76
V.4.4 - Droit à l'instruction : une fille à l'école sert désormais à quelque chose	78
V.5 - VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET RELATION DE GENRE EN SITUATION DE CONFLITS CONJUGAUX	79
V.5.1 - Les violences faites aux femmes naissent des causes variables et empruntent des voies multiples.....	79
V.5.2- Conséquences déplorables et mérites d'une lutte engagée de tous.....	82
CHAPITRE VI - FAMILLE ET SANTE	85
VI.1 - LA COMMUNICATION RESTE ENCORE A ETABLIR ENTRE PARENTS ET ENFANTS EN MATIERE D'EDUCATION SEXUELLE.....	85
VI.1.1 - Les facteurs de blocage sont multiples	85
VI.1.2 - Les besoins en éducation sexuelle sont multiples	87
VI.1.3 - Des stratégies sont énumérées pour établir la communication	87
VI.2 - Les contraintes financières dictent aux couples le recours aux moyens modernes de planification familiale é ...	87
VI.2.1 - De l'hésitation à un choix réaliste	88
VI.2.2 - Les couples se font quand même une idée de la taille de la famille acceptable..	88
VI.3 - LES COMPORTEMENTS A RISQUES ET AUTRES COMPORTEMENTS NUISIBLES.....	89
VI.3.1 - Les types de comportements à risques et leurs conséquences sur la santé familiale	89
VI.4 - LES RECOURS THERAPEUTIQUES EN MATIERE DE SANTE.....	91
VI.4.1 - Les types de recours.....	91
VI.4.2- L'insuffisance des moyens financiers justifie la multiplicité des recours	92
CHAPITRE VII - LES RELATIONS CONJUGALES ET LA FAMILLE	95
VII.1. - SOURCES DES CONFLITS CONJUGAUX.....	95
VII.1.1. - Les sources internes de conflits conjugaux.....	95
VII.1.2 - Les sources externes de conflits conjugaux.....	101
VII.2 - MECANISMES DE RESOLUTION DES CONFLITS CONJUGAUX.....	103
VII.2.1 - Gestion des conflits au sein du couple : recours idéal mais peu réalisable	103
VII.2.2 - Règlement des conflits conjugaux par les belles-familles : la voie pratique ...	104
VII.2.3 - L'intervention des sages : une garantie pour l'impartialité	105
VII.2.4 - Le recours aux autorités administratives et religieuses : la voie de l'intransigeance.....	106
VII. 3 - L'HARMONIE EST UNE RESULTANTE DE FACTEURS REUNIS	106
Conclusion et recommandations	110
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	118
ANNEXES	120

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Figure A : Schéma de synthèse des mécanismes de changement de la famille togolaise	xi
Tableau 1.1 : Répartition des groupes de discussion selon les zones.....	10
Tableau 1.2 : Récapitulatif des axes et thèmes de recherche	13
Tableau 2.1 : Codes de groupes	21
Tableau 2.2 : Signification des codes de groupes utilisés par zone.....	22
Tableau 3.1 : Classification des dimensions de la famille en liaison avec des mots clés et les degrés de perception selon quelques variables.....	28
Tableau 3.2 : Répartition des scores et extraits de contenus des argumentations sur les préférences famille d'antan famille actuelle.....	31
Tableau 3.3 : Perception de la dot.....	35
Tableau 3.4 : Perception de la dot selon la composition des groupes.....	35
Tableau 4.1 : Perceptions de l'enfant.....	44
Tableau 4.2 : Perceptions de l'enfant selon la composition des groupes.....	46
Tableau 4.3 : Valeurs transmises aux enfants selon la composition des groupes.....	47
Tableau 5.1 : Argumentations pour ou contre la polygamie.....	67
Tableau 5.2 : Types de violence faites aux femmes.....	80
Tableau 5.3 : Types de violences selon les catégories de groupes	81
Tableau B1 : Présentation du degré d'expression des besoins par zone et par milieu.....	112

INTRODUCTION

Les questions concernant la famille telles que le concept de la famille, le rôle et le statut de ses membres, le rôle de la famille dans le développement, les relations entre les structures familiales et le statut de la femme ont de tout temps et en tout lieu fait l'objet d'un grand intérêt pour les organismes et institutions de développement et bien-être des populations. Les Nations Unies ont ainsi proclamé l'année 1994, « Année Internationale de la Famille » pour permettre aux gouvernements de sensibiliser l'opinion publique sur les problèmes qui se posent à la famille dans les sociétés modernes, d'entreprendre des réformes juridiques pour la protection de la famille et de chacun de ses membres et enfin, d'élaborer les politiques sociales et familiales appropriées. Selon Tabutin (1986), « *la famille occupe une position stratégique pour la compréhension et l'explication des phénomènes démographiques et de la dynamique d'une population. On ne peut les comprendre sans prendre en considération les structures familiales existantes et leur évolution* ». (Tabutin et al., 1986).

Signe des temps modernes en Afrique, la crise économique persistante touche l'ensemble des couches sociales et contribue à faire émerger au sein de la société de nouveaux comportements démographiques. Les structures familiales traditionnelles souffrent suite à un contexte socio-économique difficile. Ce qui pousse les familles à développer de nouvelles stratégies de survie en remettant en cause les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société.

L'Afrique connaît plusieurs acceptions de la famille caractérisée par une structure à deux vitesses ; d'une part la famille traditionnelle élargie, fondée sur les valeurs de solidarités et d'alliance où prime l'intérêt du lignage; d'autre part la famille réduite, nucléaire qui se distancie des valeurs traditionnelles en développant un statut individualisé qui lui permet d'appréhender selon ses propres intérêts, son groupe domestique. On observe un conflit entre les objectifs du lignage et de la famille réduite. Selon Vignikin et Pilon, « *la crise économique a intensifié les forces centrifuges qui affectent la dynamique des systèmes familiaux africains mais n'a pas pour autant nucléarisé les ménages. Au contraire, les structures familiales tendent à se diversifier et à se recomposer* » (VIGNIKIN et al., 1996). Si le Togo n'échappe pas à ce contexte général d'évolution sociale, ce qui frappe ici c'est bien la vitesse de propagation de l'onde de choc et l'intensité de l'ajustement de la population aux effets appauvrissants de ce choc.

Les facteurs de changement socio-culturel (scolarisation, urbanisation, migrations, influence de la culture occidentale, etc.) se conjuguent ainsi aux effets du contexte économique (chômage accru, réduction des opportunités d'emploi, détérioration du pouvoir d'achat, cherté des produits de première nécessité, etc.) pour induire l'adoption de nouvelles rationalités de constitution de la famille, de reproduction, d'accès aux soins de santé, d'accès à l'emploi, d'accès au logement, de déploiement des solidarités familiales, etc. Les nouvelles tendances du mariage, de l'union libre, du divorce ou dissolution du mariage, l'accroissement du nombre de familles monoparentales bouleversent l'équilibre de la famille et compliquent la vie familiale. En modifiant profondément les conditions de vie des populations, le contexte actuel force les familles à mettre en œuvre de nouvelles stratégies individuelles et collectives pour leur survie.

La préoccupation au cœur de la présente recherche est justement d'examiner les mutations en cours au sein de la famille togolaise du triple point de vue de sa constitution, de

sa typologie et de ses fonctions. La cohésion familiale sera traitée par rapport aux autres fonctions dévolues à la famille à savoir la fonction de production (ressources des familles) et de reproduction. C'est généralement la famille élargie qui pourvoit aux ressources des membres. Les familles ont-elles les moyens de poursuivre ce rôle ? La mentalité africaine est telle que chaque membre de la famille doit faire le maximum d'enfants. Les gens voient-ils encore les enfants comme des atouts ? Il s'agit donc d'inventorier et d'analyser les nouvelles formes de vie familiale, les changements au niveau de la perception de l'enfant, les nouvelles expressions de la solidarité familiale, les nouveaux itinéraires de soins, les transformations qui s'opèrent actuellement au niveau de l'éducation des enfants, etc. Pour atteindre ces objectifs, une enquête qualitative originale (la première du genre au Togo) basée sur la technique du Focus Group a été réalisée à l'échelle du territoire et a permis de toucher plusieurs catégories d'individus.

Le présent rapport rend compte du contexte instrumental et des principaux résultats de l'étude. Il s'articule en deux grandes parties. La première partie traite des aspects théoriques et méthodologiques de la recherche (chapitre 1) ainsi que des considérations d'ordre empirique (chapitre 2). La seconde partie du document porte plus spécifiquement sur les résultats obtenus dont les tendances actuelles des formes de mariages, de la situation de l'enfant, des relations entre les genres et enfin des stratégies de survie déployées par les familles qui malgré les secousses restent toujours le véhicule des valeurs morales. Elle se compose de cinq chapitres. On y passe en revue les résultats relevant de la structure et de la dynamique de la famille (chapitre 3), de l'éducation et des perspectives d'avenir des enfants (chapitre 4), des relations de genre et du statut de la femme (chapitre 5), de la santé familiale (chapitre 6) et des relations familiales (chapitre 7). Ces résultats ont conduit, dans une étape ultime, à proposer quelques axes d'orientation pour les actions censées induire un mieux-être de la famille togolaise.

PREMIERE PARTIE :

**CONTEXTE THEORIQUE, DEMARCHE
METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT
DE L'ENQUETE**

CHAPITRE I

OBJECTIFS, HYPOTHESES ET METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

I.1- Objectifs de la recherche

L'Enquête sur la Famille Togolaise (EFAMTO) est une étude commanditée par le Gouvernement togolais et financée par la Banque Africaine de Développement (BAD). Elle constitue une des trois composantes du projet global intitulé : Etude dans le Secteur de la Population au Togo. Elle vise à collecter des données fiables et actualisées sur la famille togolaise en vue de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Population votée en 1998. La composante EFAMTO comporte un volet quantitatif et un volet qualitatif. Elle poursuit les objectifs suivants :

- cerner les problèmes socio-économiques vécus par les familles, les stratégies et les solutions qu'elles proposent pour lutter contre la pauvreté et améliorer leurs conditions de vie ;
- étudier les attitudes et les comportements relatifs à la reproduction, ainsi que le rôle des membres de la famille en matière de production ;
- analyser les obstacles liés à la promotion de la femme.

Le volet qualitatif qui fait l'objet de ce rapport, a pour objectifs spécifiques :

- d'étudier les contraintes et stratégies économiques des familles et d'appréhender leur impact sur la santé, l'éducation et le statut de résidence des membres ;
- d'examiner l'éducation familiale des enfants et son influence sur le rendement scolaire de ceux-ci ;
- de cerner les attitudes, comportements et stratégies liés à la vie reproductive et les itinéraires thérapeutiques empruntés par les ménages ;
- d'analyser les relations inter - membres et le statut de la femme.

I. 2 - Hypothèses de recherche

Dans la poursuite des objectifs sus-mentionnés, l'étude cherche à vérifier les hypothèses suivantes :

- Depuis quelques décennies, on assiste à l'effritement des structures familiales traditionnelles et à l'émergence de nouveaux modèles familiaux ;
- La modernisation contribue à la simplification des unions et à la modification des comportements matrimoniaux ;

- Les difficultés économiques obligent les ménages à multiplier les stratégies de survie et à compter plus sur eux-mêmes que sur la grande famille pour survivre ;
- La cohésion familiale tend à s'éroder au profit des solidarités associatives ;
- Bien que l'école soit appréciée, elle n'est plus considérée comme un moyen de promotion sociale ;
- La complémentarité entre l'éducation familiale et scolaire donne une garantie pour la réussite sociale de la jeune génération ;
- La complémentarité entre l'enseignement général et professionnel prépare mieux les jeunes à l'exercice de leurs propres activités ;
- On assiste à une sortie de plus en plus précoce des jeunes, notamment des filles, du système scolaire à cause des grossesses précoces et non désirées et de la précarité des moyens dont disposent les parents ;
- Les nouveaux modèles familiaux signalent les transformations dans la répartition des rôles et responsabilités des conjoints ;
- La dot joue un rôle important dans les relations matrimoniales et améliore le statut de la femme dans le foyer conjugal ;
- La modernisation contribue à l'amélioration des droits de la femme notamment dans les domaines de succession et d'héritage, du choix du conjoint et du divorce ;
- Le manque de participation des femmes aux prises de décision limite l'exercice des rôles féminins dans le foyer ;
- Les violences faites aux femmes semblent de plus en plus fréquentes tant en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- Les contraintes culturelles ne favorisent pas le dialogue parents-enfants en matière de sexualité ;
- L'accès aux soins de santé de plus en plus coûteux et l'insuffisance des ressources financières des familles obligent à opter pour des itinéraires thérapeutiques variés ;
- Les problèmes économiques des familles togolaises constituent la principale source des conflits conjugaux.

I.3 - Définitions des concepts

Abandon scolaire : l'enfant quitte de lui-même l'école pour des raisons variables. Ce phénomène est différent de la déscolarisation où ce sont les parents qui prennent la décision de retirer leurs enfants de l'école.

Acculturation : acquisition et intégration (par un individu ou par un groupe), des habitudes culturelles, des normes, des valeurs, des modèles de conduite et de penser, d'un autre groupe.

Comportements sexuels à risques : Comportements dont les risques sont liés aux activités sexuelles (multipartenariat, sexualité et grossesses précoces et non désirées, prostitution, avortement, rapports sexuels non protégés, etc.)

Comportements nuisibles : ensemble de comportements préjudiciables à la vie qu'un individu affiche sans en connaître les dangers ni pour lui-même, ni pour la communauté (s'adonner à l'alcool, à la drogue, voler, etc.).

Déscolarisation : fait pour les parents de retirer leurs enfants de l'école pour diverses raisons (aide aux travaux domestiques, insuffisance de moyens financiers pour l'écolage, mariage,...)

Enculturation : processus par lequel l'individu assimile le patrimoine culturel de son groupe.

Famille : "Le terme famille désigne un ensemble de personnes qui reconnaissent entre elles des liens de parenté, de filiation et d'alliance" (Gruenais, 1981).

La notion de famille est tributaire des règles de filiation, de résidence et d'héritage en vigueur, règles qui varient fortement d'une ethnie à l'autre ou d'une région à l'autre.

Socialisation : processus par lequel les individus sont intégrés dans une société donnée, intériorisent les valeurs, normes, codes symboliques et font l'apprentissage de la culture en général, grâce à la famille et l'école, mais aussi par le langage, l'environnement, etc.

La socialisation se présente aujourd'hui comme l'influence des différents facteurs qui participent à la formation de l'individu en tant que porteur de la culture et de la psychologie d'un milieu donné. Chacun de son côté et tous ensemble, les facteurs socioculturel, environnemental, économique, politique et d'autres agissent sur l'enfant et modèlent ses spécificités identitaires. La socialisation africaine suit également ses processus éducatifs mais la rencontre de deux cultures, la culture traditionnelle et la culture moderne de type européen, complique énormément les actions de transmission et d'assimilation culturelle. Aussi, les processus de la socialisation sont-ils souvent analysés comme un double mouvement éducatif d'enculturation et d'acculturation.

Verbatim : relevé du contenu intégral des déclarations livrées par les participants aux Focus Groups. Les verbatims constituent toute la richesse de la recherche qualitative, et pour cela, ils doivent être mis en évidence.

I.4 - Méthodologie de l'étude

I.4.1 - La technique de collecte de données utilisée est celle du Focus Group

Cette méthode nous semble un choix opportun dans le cadre du projet qui nous intéresse ici, du fait que primo, le projet concerne un pays en développement de l'Afrique : le Togo. Secundo, le sujet traité, la famille, fait partie des problèmes les plus complexes de ces sociétés, du fait que depuis le contact avec l'Occident, les sociétés africaines sont soumises à diverses mutations qui continuent d'agir sur les différentes structures de ces sociétés. La famille est l'une des composantes de ces sociétés qui n'en finit pas de se transformer, étant donné qu'un modèle stable ne semble pas encore être trouvé. On peut ainsi supposer l'existence de poches de résistance aux mutations provoquées par le contact avec l'Occident qu'il serait intéressant et utile de déceler. Tertio, le volet qualitatif a été conçu en complément du volet quantitatif du projet «EFAMTO». Si l'on a à l'esprit que l'analyse quantitative pose des limites à une compréhension de la raison d'être des choses ou phénomènes sociaux, l'opportunité du volet qualitatif et le choix de la méthode de collecte paraissent évidents.

Dans la démarche, nous avons procédé à une répartition du territoire en zones et à la composition de groupes de discussion homogènes représentatifs des réalités socio-démographiques du pays.

I.4.2 - Choix des zones d'étude

L'enquête étant d'envergure nationale, il a fallu prendre en considération toute l'étendue du territoire et toutes les composantes de sa population, du moins les plus grands ensembles ethniques. Ainsi, les cinq régions économiques du pays ont été regroupées en quatre zones. Il s'agit de la zone Nord comprenant la Région des Savanes, de la zone Centre composée de la Région de la Kara et de la Région Centrale, de la zone Sud qui regroupe la Région des Plateaux et la Région Maritime, enfin Lomé la capitale du pays considérée comme une entité à part entière. Le critère principal qui fonde cette répartition zonale du territoire est d'obtenir des entités socio-culturelles plus ou moins semblables.

Au total, quarante groupes de discussion ont été constitués et répartis à raison de dix groupes par zone. Dans les trois zones de l'intérieur du pays (Nord, Centre, Sud) représentées sur la carte (Annexe 2.1), une distinction a été faite entre milieu urbain et milieu rural. Le milieu rural a été privilégié par rapport au milieu urbain dans la répartition des groupes à l'intérieur du pays : six en milieu rural contre quatre en milieu urbain; ceci s'explique par le fait que la population togolaise est à plus de 75% rurale. Quant à Lomé (Annexe 2.2), elle a, à elle seule, compté 10 groupes parce que la constitution de sa population fait d'elle «le Togo en miniature», étant donné qu'elle est la principale destination de tout l'exode rural du pays. On peut retrouver ainsi toutes les composantes de la population togolaise dans la capitale. En plus de tous ces éléments, la population de Lomé représente environ le quart de la population totale du Togo.

L'enquête qualitative s'est déroulée dans les mêmes localités que l'enquête quantitative. Ainsi, les quarante sites où les discussions ont eu lieu sont pour la grande majorité des villages ou quartiers de villes choisis à partir de la liste des sites du volet quantitatif. Compte tenu de la grande diversité ethnique et linguistique du pays, les discussions ont été menées en plusieurs langues : Français, Ewé/Mina, Ifé/Ana, Akposso, Tem, Kabyè, Tchokossi et Moba.

I.4.3 - Profils des groupes et caractéristiques de l'échantillon

I.4.3.1- Critères de sélection des participants aux groupes de discussion

Les variables âge, sexe et niveau d'instruction ont été retenues comme critères de stratification pour la constitution des groupes et le choix des participants aux discussions.

- *Le sexe* : les participants étaient de sexe masculin et féminin.
- *L'âge* : trois tranches d'âges ont été prises en compte :
 - * les 15 - 25 ans (groupe de jeunes, généralement considérés comme garants de la relève de demain),
 - * les 30 - 45 ans (groupe de personnes d'âge mûr, représentant la tranche la plus active de la population sur le plan de la production et de la reproduction),
 - * les 55 ans et + (groupe de personnes du troisième âge, considérées comme les gens les plus aptes à comparer les réalités d'autant et celles d'aujourd'hui).
- *Le niveau d'instruction* : ont été considérés comme non instruits les participants qui n'ont jamais été à l'école ou qui ont atteint au plus le niveau CM2. Les instruits sont ceux-là qui ont un niveau d'instruction supérieur au CM2.
- *Le milieu de résidence* a été pris en compte comme critère secondaire dans la constitution des groupes. L'étude distingue le milieu rural du milieu urbain.

I.4.3.2- Types de groupes

Les critères ainsi retenus ont permis de définir dix (10) types de groupes à savoir :

- Filles non instruites 15-25 ans ;
- Filles instruites 15-25 ans ;
- Garçons non instruits 15-25 ans ;
- Garçons instruits 15-25 ans ;
- Femmes non instruites 30-45 ans ;
- Femmes instruites 30-45 ans ;
- Hommes non instruits 30-45 ans ;
- Hommes instruits 30-45 ans ;
- Hommes et Femmes non instruits 55 ans et +;
- Hommes et Femmes instruits 55 ans et +.

Ces dix types de groupes se sont formés dans chacune des quatre zones définies pour les besoins de l'étude. Dans les 40 groupes constitués, le nombre de participants varie entre 7 et 12. Ces chiffres ont respecté les normes de la dynamique du Focus Group (entre 6 et 12 personnes) (Simard, 1989 ; Knodel, 1993). Le tableau 1.1 présente la répartition des groupes de discussion selon les zones.

Tableau 1.1
Répartition des groupes de discussion selon les zones

FOCUS GROUPS	ZONES								TOTAL	
	LOME		SUD		CENTRE		NORD			
	Nombre focus	Nombre personnes	Nombre focus	Nombre personnes	Nombre focus	Nombre personnes	Nombre focus	Nombre personnes	Total Focus	Total personnes
Garçons instruits 15 ï 25 ans	1	07	1	10	1	12	1	10	4	39
Filles instruites 15-25 ans	1	11	1	12	1	11	1	10	4	44
Hommes instruits 30-45 ans	1	09	1	12	1	10	1	11	4	42
Femmes instruites 30-45 ans	1	09	1	12	1	10	1	07	4	38
Hommes et femmes instruits 55 ans et plus	1	11	1	10	1	12	1	09	4	42
Garçons non instruits 15-25 ans	1	09	1	12	1	09	1	12	4	42
Filles non instruites 15-25 ans	1	07	1	12	1	10	1	10	4	39
Hommes non instruits 30-45 ans	1	10	1	10	1	09	1	11	4	40
Femmes non instruites 30-45 ans	1	07	1	12	1	10	1	11	4	40
Hommes et femmes non instruits 55 ans et plus	1	10	1	08	1	12	1	11	4	41
Total	10	90	10	110	10	105	10	102	40	407

■ Milieu rural

■ Milieu urbain

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Des personnes-ressources (facilitateurs)¹ dans les sites retenus ont aidé à identifier et sélectionner les 407 participants aux groupes de discussion (voir fiche d'identification/sélection en annexe). Leurs tâches de même que celles des animateurs sont décrites conjointement à leurs critères de sélection. La moyenne par groupe de discussion est donc de 10 participants. Les discussions de groupe ont été conduites par des animateurs sélectionnés sur les critères de niveau d'instruction et d'expérience.

I.4.3.3 - Critères de sélection des animateurs

- Avoir le niveau Licence, BAC + 3 années universitaires en sciences sociales ou en communication ;
- avoir une bonne connaissance du thème : informations suffisantes sur la famille et son évolution, les relations conjugales, l'éducation des enfants, la santé reproductive ;
- faire preuve d'une grande motivation ;
- parler au moins deux langues vernaculaires, le français et avoir de bonnes aptitudes pour la prise de notes et la rédaction de rapports ;
- avoir de l'expérience/connaissance en animation de groupe et être capable d'établir de bons rapports avec les autres ;
- être âgé de 25 à 40 ans ;
- être disponible durant la période de collecte des données (1 à 2 mois).

1.4.3.4. Tâches des animateurs

- Accueil et mise en place des participants ;
- préparation du local et du matériel d'enregistrement ;
- animation du groupe ;
- re-écouter la cassette avant la dispersion du groupe afin de tester la qualité de l'enregistrement ;
- réunion de l'équipe d'animation et de supervision pour la synthèse des idées saillantes ayant émergées durant la discussion ;
- rapport de la séance ;
- traduction/transcription des données recueillies.

¹ *Facilitateurs : personnes - ressources qui connaissent bien le milieu et qui ont aidé à l'identification des participants aux groupes de discussion et à l'organisation des séances*

I.4.3.5 - Critères de sélection des facilitateurs

- Avoir la maîtrise de la langue du milieu et un bon niveau de communication en français ;
- avoir fait des études secondaires (classe de 3^{ème} et plus) ;
- être âgé de 30 à 50 ans et avoir une expérience des relations humaines;
- être du milieu où se déroulent les discussions.

1.4.3.6. Tâches des facilitateurs

- Identifier les participants aux Focus Groups selon les critères mis à leur disposition ;
- identifier des lieux éventuels pouvant servir de local pour la tenue des discussions ;
- servir de courroie entre l'équipe technique, les animateurs et les participants aux groupes ;
- transmettre les invitations aux participants et assurer leur rassemblement pour la séance de discussion ;
- apprêter le local retenu pour la discussion ;
- veiller discrètement à ce que la séance ne soit perturbée par des « spectateurs » ou « curieux » qui flâneraient dans les environs.

I.4.4 - Canevas de discussion et activités préparatoires de la collecte

I.4.4.1 - Axes et thèmes de recherche du canevas de discussion

Étant donné que la famille est un domaine très vaste qui englobe toutes les dimensions socio-économiques de la vie des individus, quatre axes subdivisés chacun en thèmes de recherche ont été retenus et ont guidé la conception du canevas :

- structure et dynamique de la famille ;
- éducation et perspectives d'avenir des enfants ;
- famille et santé ;
- relations conjugales et famille.

Le tableau 1.2 retrace de manière synthétique les axes et les thèmes de l'étude.

Tableau 1.2
Récapitulatif des axes et thèmes de recherche

Axes thématiques	Thèmes
I - Structure et dynamique de la famille	1.1 - Identification et représentation sociale de la famille 1.2 - Dynamique de la famille 1.3 - Rôles et responsabilités au sein du ménage
II - Éducation et perspectives d'avenir des enfants	2.1 - Valeurs transmises aux enfants 2.2 - Rôle de l'école et de la communauté 2.3 - Droits des filles et des femmes
III - Famille et santé	3.1 - Dialogue parents - enfants sur la sexualité 3.2 - Projet familial et santé reproductive 3.3 - Recours en matière de santé et comportements à risques
IV - Les relations conjugales et familiales	4.1 - Différents types de relations conjugales 4.2 - Sources de conflits et mécanismes de leur résolution 4.3 - Mesures proposées par les familles pour améliorer les relations conjugales

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Axe 1 : Structure et dynamique de la famille

Thème 1 : Identification et représentation sociale de la famille

Partant des hypothèses de l'effritement des structures familiales traditionnelles, de la simplification des étapes de constitution des unions et de la modification des comportements matrimoniaux, ce thème a appréhendé les perceptions de la famille togolaise tant au niveau de sa structure que des mécanismes de sa constitution. Les facteurs présidant à l'adoption de nouveaux comportements en matière de constitution des ménages, de participation des membres de la famille dans le processus de choix du conjoint et des étapes du mariage ont été identifiés. Les étapes du mariage sont-elles strictement suivies aujourd'hui comme hier? Quels sont les mariages interdits et ceux favorisés ?

Thème 2 : Dynamique de la famille

Ce thème a saisi l'évolution de la famille togolaise dans le temps, les raisons et les éléments à la base du changement des structures familiales traditionnelles au profit de nouveaux modèles familiaux.

Le thème a également cerné les difficultés économiques auxquelles les ménages sont confrontés et qui les obligent à multiplier les stratégies de survie pour y faire face. A ce sujet, les effets de la crise sur les comportements des familles et des ménages, de même que les stratégies déployées par ces derniers pour y faire face ont été abordés. Par ailleurs, il a fallu vérifier si la pratique traditionnelle de solidarité qui consiste à envoyer les enfants dans d'autres familles, le plus souvent en ville, pour leur éducation garde toujours la même signification.

Les dynamiques familiales suscitent une réflexion sur l'érosion des cohésions familiales au profit des solidarités associatives. L'effritement de la cohésion familiale conduit au développement de nouvelles formes de solidarités. Les informations recueillies ont permis d'évaluer la cohésion familiale par rapport aux fonctions de production et de reproduction des ménages.

Thème 3 : Rôles et responsabilités au sein du ménage

Ce thème a permis d'apprécier la répartition des rôles et des responsabilités des membres au sein du ménage selon le statut, l'âge et le sexe ; le partage des responsabilités parentales, l'exercice du pouvoir de décision et leur impact sur le statut de la femme.

Axe 2 : Education et perspectives d'avenir des enfants

Thème 1 : Valeurs transmises aux enfants

Le processus de socialisation des enfants passe par l'acquisition des valeurs qui leur sont transmises par la famille aux différentes phases de leurs jeunes âges. Le thème a fait ressortir les types de valeurs qui sont transmises aux enfants et les buts visés. Une différenciation filles - garçons a été faite dans ce sens. La place et le rôle des parents ont été appréciés dans l'accomplissement de cette mission.

Thème 2 : Rôles de l'école, de la communauté et des médias

A part le rôle des parents dans l'éducation des enfants, d'autres institutions de socialisation sont l'école, la communauté et les médias. Ce thème a permis de collecter les opinions et les perceptions des individus sur l'institution scolaire, la mise à l'école et le maintien dans le système scolaire surtout en ce qui concerne les filles, le devenir des jeunes après leur formation et la situation des jeunes face à la crise. Il a été nécessaire d'examiner si les valeurs transmises par l'éducation familiale et l'éducation scolaire sont complémentaires ou divergentes et de s'assurer si l'école constitue toujours un passage obligé pour la réussite sociale.

En dehors de la famille et de l'école, l'éducation de l'enfant s'effectue dans une certaine mesure par les groupes de jeunes (camarades), les institutions religieuses et les médias.

Les participants ont discuté du rôle de la communauté ou de tous ces autres acteurs qui interviennent dans l'éducation des enfants. La portée de l'influence des médias sur l'éducation des enfants fut un sujet sur lequel les groupes ont eu à se prononcer.

Thème 3 : Droits des filles et des femmes

Les femmes subissent certains traitements discriminatoires qui s'expriment dans la vie quotidienne sous différents aspects : succession, héritage, droit à la terre, droits des femmes dans le mariage (choix du conjoint, divorce, veuvage, etc.), accès à la scolarisation, etc.

La préoccupation essentielle de ce thème consiste à apprécier tous les aspects des droits des filles et des femmes et leur évolution dans le temps de même que les violences faites aux femmes. Les participants ont fait des propositions d'avenir pour une amélioration globale du statut des filles et des femmes.

Axe 3 : Famille et santé

Thème 1 : Dialogue parents - enfants sur la sexualité

Dans beaucoup de ménages, la sexualité a presque toujours constitué un sujet tabou de discussion entre les enfants et leurs parents. Cependant, la plupart des jeunes débutent précocement leur vie sexuelle avec beaucoup d'ignorance et courent ainsi de gros risques lorsqu'on se réfère aux dangers des grossesses précoces, des avortements, des IST/SIDA, etc.

Ce thème a permis de cerner les raisons profondes de la difficulté des parents à parler librement de la sexualité avec leurs progénitures, le contenu de l'éducation sexuelle à donner aux enfants surtout avant qu'ils n'atteignent l'âge de la puberté et les stratégies pouvant les aider à l'avenir à éduquer les jeunes à mieux faire face à leur vie sexuelle.

Thème 2 : Projet familial et santé reproductive

Par le passé, une femme pouvait continuer à faire des enfants aussi longtemps que les conditions biologiques le lui permettaient. Mais aujourd'hui, les difficultés économiques, l'influence des médias et l'instruction font que de plus en plus, les couples recherchent une certaine planification des naissances au sein du ménage en vue de réduire le nombre d'enfants.

Ce thème a permis d'appréhender l'adoption de nouveaux comportements en matière d'espacement des naissances, de choix pour une taille donnée de la famille et d'identifier les facteurs qui déterminent le plus l'adoption de ces comportements de planification familiale.

Thème 3 : Les recours en matière de santé, les comportements à risques et les comportements nuisibles

L'accès difficile aux soins de santé devenus de plus en plus coûteux et l'insuffisance des ressources financières des familles obligent les gens à opter pour des itinéraires thérapeutiques variés. Ce thème aborde le pluralisme thérapeutique ou la multiplication des recours empruntés par les ménages urbains et ruraux pour la santé de leurs membres. Ce thème traite également des différents types de comportements à risques et de comportements nuisibles, de leurs conséquences et des mesures de prévention. Un autre sujet important de ce thème a porté sur les questions liées à l'évolution de la pratique de l'excision dans certains milieux.

Axe 4 : Relations conjugales et famille

Thème 1 : Les différents types de relations conjugales

Ce thème a permis d'analyser les dynamiques des relations conjugales, leur influence sur l'éducation des enfants et l'impact de la crise sur la stabilité des unions. Le thème a d'une part tenté d'appréhender les points de vue des femmes et des hommes par rapport à la polygamie et d'autre part de connaître le milieu de résidence dans lequel la pratique de ce phénomène est plus répandue.

Thème 2 : Les sources de conflits et les mécanismes de leur résolution

Le thème a permis de cerner les principales sources des conflits au sein des couples. Nous entendons par conflits entre les couples, une mésentente grave, un malaise profond et non de petits heurts courants dans la vie quotidienne d'un couple, que la plupart des époux parviennent à assumer et à dépasser sans trop de difficultés, par le dialogue et la concertation. La majorité des conflits conjugaux sont liés aux problèmes économiques, de procréation, de relations avec les belles-familles. Une attention toute particulière a été accordée aux diverses violences faites aux femmes.

Quels types de heurts (de chocs) peuvent connaître (qui peuvent se produire entre) les membres d'une même famille et quelles sont les dispositions à prendre pour régler ces conflits? Identifier les origines des conflits est utile parce que comme il est admis de principe, un problème compris est à moitié résolu. Cela facilite donc beaucoup le règlement des conflits. Mais une tâche non moins aisée est de trouver la voie appropriée de solution aux conflits dès qu'ils naissent.

Thème 3 : Mesures proposées par les familles pour améliorer les relations conjugales

Partant des différents problèmes auxquels les membres du couple sont confrontés dans le vécu quotidien de leurs relations conjugales, les participants ont été invités à parler des mesures pouvant aider les membres du couple dans la gestion des différents aspects de la relation qui les unit.

I.4.4.2 - Formation des animateurs et secrétaires de séance

Elle s'est déroulée du 09 au 13 octobre 2000 et visait les objectifs suivants :

- initier les animateurs à la technique de collecte de données par Focus Group ;
- familiariser les animateurs avec les thèmes, objectifs et résultats attendus de l'enquête;
- s'assurer que les animateurs qui auront à conduire des discussions en langues vernaculaires maîtrisent le passage d'une langue à l'autre sans trop de difficulté ;
- s'assurer de l'aptitude des animateurs à conduire des discussions de Focus Groups.

Au total, douze personnes dont quatre femmes ont participé à cette formation. L'effectif réduit des femmes s'explique par la difficulté que l'équipe technique a eue à trouver des femmes répondant aux critères de sélection (langues parlées, niveau d'instruction et expérience).

La formation proprement dite a duré 5 jours : les 3 premiers jours furent consacrés aux rappels de la technique du Focus Group, les deux jours restants ont servi au pré-test de l'outil de collecte. A la fin de la formation, les aptitudes démontrées par chacun des participants ont conduit l'équipe technique à retenir 3 personnes pour l'animation uniquement, 6 personnes pour l'animation et la tenue de secrétariat, enfin 3 personnes pour la tenue de secrétariat uniquement. Les groupes de discussions ont été animés par équipe de deux personnes : un animateur et un secrétaire.

La formation et le pré-test ont révélé que le canevas d'entretien était trop vaste par rapport à la durée maximum prévue pour chaque séance. De ce fait, l'équipe technique a procédé à sa révision pour arriver à une version finale applicable en trois heures, durée maximum d'un focus group.

CHAPITRE II

DEROULEMENT DE L'ENQUETE SUR LE TERRAIN ET EXPLOITATION DES DONNEES

II.1 - La collecte des données

La collecte des données s'est déroulée du 24 octobre au 23 novembre 2000. Les dix séances de discussion de Lomé ont été entièrement réalisées avant d'entamer les trente de l'intérieur du pays. Toutes les discussions de groupes ont été entièrement enregistrées sur cassettes. Les équipes d'animation ont été chargées de la traduction, de la transcription et de la saisie des données collectées.

II.2 - Traitement des données

Dans le présent chapitre, les différentes stratégies utilisées pour traiter les données collectées ont été abordées. Il s'agit des diverses étapes à franchir avant de parvenir à dégager les résultats des données recueillies. Le traitement se subdivise en trois parties : traduction /transcription des cassettes, évaluation des données et procédure d'analyse.

II.2.1 - Traduction/transcription des cassettes

Après la collecte des données, l'étape suivante a été la traduction et la transcription des cassettes. Comme mentionnés plus haut, les *Focus Groups* ont été conduits en plusieurs langues (8 en tout). Peu de groupes se sont déroulés uniquement en français. Ceci fait que l'essentiel du travail à ce stade, a consisté en la traduction et la transcription des cassettes, au lieu d'une transcription uniquement.

En vue d'obtenir la meilleure qualité possible des données, la traduction/transcription a été confiée à l'équipe d'animateurs de groupe/secrétaire de séance. Un travail de vérification de la fidélité et de la qualité des traductions-transcriptions a été réalisé par l'équipe technique et a permis de s'assurer de la fiabilité des données à analyser.

II.2.2 - Procédure d'analyse

La méthode d'analyse de contenu a été retenue pour le traitement des données. Dans ce sous-chapitre, le logiciel utilisé et les étapes de la procédure d'analyse sont présentés.

II.2.2.1 - Le logiciel d'analyse de données qualitatives Ethnograph

Pour le traitement des données EFAMTO, l'option a été d'utiliser le logiciel Ethnograph version 5. Nous avons estimé qu'il était judicieux d'utiliser Ethnograph compte tenu du volume de données à exploiter. Quarante Focus Groups avec en moyenne trois cassettes de soixante minutes par groupe ont conduit à des transcriptions faisant jusqu'à plus

de soixante-dix pages pour certains d'entre eux. Cela représente une base de données relativement importante.

Le logiciel Ethnograph a été utilisé pour la codification c'est-à-dire la segmentation du verbatim et l'attribution de code. La fonction «retrait de segments» a servi pour l'illustration des résultats après le bilan comparatif et pour le «comptage de fréquences d'apparition» pour mesurer l'ampleur ou l'importance des phénomènes étudiés ou bien l'intérêt des participants aux groupes pour un sujet précis. Notons que le logiciel Ethnograph ne permet pas la recherche de segments par mot ou groupe de mots, cela aurait été d'un avantage énorme.

II.2.2.2 - Les étapes de la procédure d'analyse

Après avoir apuré les données du verbatim, l'équipe s'est donnée trois semaines environ pour se familiariser avec les données par une lecture transversale du verbatim. Parallèlement, les idées saillantes pour chaque intervention ont été relevées suivant l'ordre des thèmes et des questions.

Par la suite, ce fut l'étape de la création de projet et de l'importation des données dans Ethnograph. Puis, ce fut la segmentation et l'attribution de codes, cette étape constitue l'une des plus fastidieuses mais très utile pour l'analyse. Deux types de codes ont été définis : des codes groupes pour identifier chacun des quarante groupes (voir Tableau 2. 1) et des codes segments pour les différentes idées ou concepts véhiculés par le verbatim. (voir annexe : extrait de segments).

Pour clôturer cette étape, l'équipe s'est penchée sur le bilan comparatif. Les idées saillantes relevées lors de la lecture ont constitué l'élément-clé de cette partie de la procédure. Le bilan en soi a consisté en une comparaison et confrontation des idées d'un groupe à l'autre afin de relever les tendances dominantes, modérées et minoritaires. Etant donné que l'une des spécificités de la méthode du *Focus Group* est de prendre en compte toutes les opinions exprimées, il ne fallait minimiser aucune des idées contenues dans le verbatim. Le bilan s'est fait suivant les critères de constitution de groupes et d'échantillonnage. Ainsi, nous avons eu à faire d'une part des comparaisons intergroupes, zones, milieux, et d'autre part, nous avons procédé à des comparaisons inter-variables selon les groupes d'âge, le sexe et le niveau d'instruction.

Quelques tableaux ont été confectionnés à partir des fréquences d'apparition d'une opinion, l'unité de mesure étant le groupe et non l'individu. Par conséquent, la fréquence maximale d'apparition d'une même idée est de 40, représentant le nombre total des groupes de discussion composés de 16 groupes d'hommes, 16 groupes de femmes, 8 groupes mixtes, 18 groupes en milieu rural, 22 groupes en milieu urbain, 20 groupes d'instruits, 20 groupes de non instruits, 16 groupes de personnes âgées de 15 à 25 ans, 16 groupes de personnes âgées de 30 à 45 ans et 8 groupes de personnes âgées de 55 ans et plus. Une même opinion mentionnée plusieurs fois dans un groupe n'a été relevée qu'une seule fois.

Tableau 2.1
Codes de groupes

Type de groupe de discussion	Zone Lomé	Zone Sud	Zone Centre	Zone Nord
Garçons instruits 15-25ans	LUGI15 Akodessewa	SUGI15 Zomayi Kpota (Kpalime)	CRGI15 Lohou (Tchitchao)	NRGI15 Cinkassé (Cinkassé)
Filles instruites 15-25ans	LUF115 Tokoin -Gbadago	SUF115 Assiama (Tsévié)	CRF115 Biyakpabé (Bandjéli)	NUF115 Boglieg (Dapaong)
Hommes instruits 30-45ans	LUHI30 Hedzranawoé	SUHI30 Kpota (Aneho)	CRHI30 Kaza (Tchebebe)	NUHI30 Bommongue- Worgou (Dapaong)
Femmes instruites 30-45ans	LUFEI30 Aflao-Gakli	SUFEI30 Lom-Nava Bas (Atakpamé)	CUFEI30 Lama Feing (Kara)	NUFEI30 Fomboro (Mango)
Hommes-Femmes instruits 55ans et +	LUHFEI55 Doumassesse	SRHFEI55 Tomegbe (Tavié, Agou)	CUHFEI55 Kpangalam (Sokode)	NUHFEI55 Djabou I (Mango)
Garçons non instruits 15-25ans	LUGNI15 Agoenyivé	SRGNI15 Kpelè (Notsé)	CUGNI15 Ewohou (Kara)	NRGNI15 Djiédjabou (Gando)
Filles non instruites 15-25ans	LUFNI15 Adawlato	SRFNI15 Ogou i Adibo (Elavagnon)	CUFNI15 Kouloundé (Sokode)	NRFNI15 Sankpedigbete (Naki-Ouest)
Hommes non instruits 30-45ans	LUHNI30 Kodjoviakopé	SRHNI30 Adékpui (Assahoun, Avé)	CRHNI30 Lakounda (Landa)	NRHNI30 Kpagnon (Nangbeni)
Femmes non instruites 30-45ans	LUFENI30 Tokoin-Kodome	SRFENI30 Kossidame (Dagbati, Vo)	CRFENI30 Nadjoumbi (Tchamba)	NRFENI30 Kpendjaga (Pognon)
Hommes i femmes non instruits 55ans et +	LUHFENI55 Bè-Ablogame	SRHFENI55 Glélou (Temedja, Amou)	CRHFENI55 Aouda-Centre (Aouda)	NRHFENI55 Bopak (Nano)

Légende:

L : Zone Lomé
S : Zone Sud
C : Zone Centre
N : Zone Nord
R : Rural
U : Urbain
G: Garçon

F : Fille
H : Homme
FE : Femme
HFE: Homme i femme
I : INSTRUIT
NI : Non Instruit

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Tableau 2.2
Signification des codes de groupes utilisés par zone

Zones	Codes	Signification
Nord	NRGI15 NUFI15 NUHI30 NUFEI30 NUHFEI55 NRGNI15 NRFNI15 NRHNI30 NRFENI30 NRHFENI55	Garçons instruits 15-25ans de la Zone Nord milieu rural Filles instruites 15-25 ans de la Zone Nord milieu urbain Hommes instruits 30-45 ans de la Zone Nord milieu urbain Femmes instruites 30-45 ans de la Zone Nord milieu urbain Hommes - Femmes instruits 55 ans et plus de la Zone Nord milieu urbain Garçons non instruits 15-25 ans de la Zone Nord milieu rural Filles non instruites 15-25 ans de la Zone Nord milieu rural Hommes non instruits 30-45 ans de la Zone Nord milieu rural Femmes non instruites 30-45 ans de la Zone Nord milieu rural Hommes - Femmes non instruits 55 ans et plus de la Zone Nord milieu rural
Centre	CRGI15 CRFI15 CRHI30 CUFEI30 CUHFEI55 CUGNI15 CUFNI15 CRHNI30 CRFENI30 CRHFENI55	Garçons instruits 15-25 ans de la Zone Centre milieu rural Filles instruites 15-25 ans de la Zone Centre milieu rural Hommes instruits 30-45 ans de la Zone Centre milieu rural Femmes instruites 30-45 ans de la Zone Centre milieu urbain Hommes-Femmes instruits 55 ans et plus de la Zone Centre milieu urbain Garçons non instruits 15-25 ans de la Zone Centre milieu urbain Filles non instruites 15-25 ans de la Zone Centre milieu urbain Hommes non instruits 30-45 ans de la Zone Centre milieu rural Femmes non instruites 30-45 ans de la Zone Centre milieu rural Hommes-Femmes non instruits 55 ans et plus de la Zone Centre milieu rural
Sud	SUGI15 SUF15 SUHI30 SUFEI30 SRHFEI55 SRGNI15 SRFNI15 SRHNI30 SRFENI30 SRHFENI55	Garçons instruits 15-25ans de la Zone Sud milieu urbain Filles instruites 15-25 ans de la Zone Sud milieu urbain Hommes instruits 30-45 ans de la Zone Sud milieu urbain Femmes instruites 30-45 ans de la Zone Sud milieu urbain Hommes-Femmes instruits 55 ans et plus de la Zone Sud milieu rural Garçons non instruits 15-25 de la Zone Sud milieu rural Filles non instruites 15-25 ans de la Zone Sud milieu rural Hommes non instruits 30-45 ans de la Zone Sud milieu rural Femmes non instruites 30-45 ans de la Zone Sud milieu rural Hommes-Femmes non instruits 55 ans et plus de la Zone Sud milieu rural
Lomé	LUGI15 LUF15 LUHI30 LUFEI30 LUHFEI55 LUGNI15 LUFNI15 LUHNI30 LUFENI30 LUHFENI55	Garçons instruits 15-25ans de la Zone Lomé milieu urbain Filles instruites 15-25 ans de la Zone Lomé milieu urbain Hommes instruits 30-45 ans de la Zone Lomé milieu urbain Femmes instruites 30-45 ans de la Zone Lomé milieu urbain Hommes-Femmes instruits 55 ans et plus de la Zone Lomé milieu urbain Garçons non instruits 15-25 ans de la Zone Lomé milieu urbain Filles non instruites 15-25 ans de la Zone Lomé milieu urbain Hommes non instruits 30-45 ans de la Zone Lomé milieu urbain Femmes non instruites 30-45 ans de la Zone Lomé milieu urbain Hommes-Femmes non instruits 55 ans et plus de la Zone Lomé milieu urbain

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

DEUXIEME PARTIE

LES RESULTATS DE L'ETUDE

CHAPITRE III

STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA FAMILLE

Étudier la structure et la dynamique actuelles de la famille togolaise consiste dans une certaine mesure à présenter un bilan du contenu existant du concept "famille" après qu'il ait été confronté à l'action d'un certain nombre de facteurs de changement social. Parmi ces facteurs, quelques-uns paraissent plus évidents. Il s'agit du processus d'emprunt de valeurs socio-culturelles qui s'effectue depuis plusieurs décennies par les populations autochtones du territoire togolais auprès d'autres cultures : occidentale, orientale, et sous-régionale africaine notamment. Les systèmes d'enseignements scolaires, les préceptes des religions importées, la rencontre et le brassage des peuples sont les principales voies de cet emprunt. On retient dans un autre sens l'inventivité locale qui donne naissance à de nouvelles valeurs à partir de l'effort d'adaptation des populations face aux effets des conjonctures économiques périodiques et face aux impératifs de l'évolution socio-économique générale du pays. Les migrations et l'urbanisation sont les principaux contextes de cette inventivité.

Que sont devenues les anciennes valeurs ? Quelles sont les nouvelles valeurs qui naissent ? Que ressentent et que pensent les populations de ces changements qui s'opèrent ?

Le présent chapitre s'attache à répondre à ces questions à travers l'analyse de la représentation sociale actuelle que les populations elles-mêmes se font de la notion de famille et de son fonctionnement. La composition de la famille, le mariage, les rôles et les responsabilités au sein de la famille, le comportement de la famille face à la crise socio-économique sont les principaux aspects abordés par l'analyse.

III.1 - Représentation sociale de la famille

L'analyse révèle différentes perceptions du concept de famille selon les catégories d'âges et les zones géographiques. De ces différentes perceptions, il se dégage une définition globale du concept. Mais partout le mariage constitue le seul mécanisme légal de constitution de la famille.

III.1.1 - La représentation sociale actuelle de la famille est riche de sens

La représentation actuelle que les populations se font de la famille permet d'en donner la définition générique suivante :

La famille est un groupe de personnes liées par le sang et le nom. Ce sang est celui d'un même ancêtre et le nom est une appellation patronymique qui désigne le grand-père ou l'ancêtre. Cet ancêtre, dans certains cas, peut se retrouver jusque dans la septième génération dans l'ascendance. C'est sur cette base de consanguinité étendue que la famille est également comprise comme le groupe de personnes pratiquant la même coutume (croyances, cérémonies, rites, dialecte, totems, scarifications et tatouages) léguée par les aïeux. La terre aussi, qui est tout comme la coutume un legs des ancêtres, sert d'élément de reconnaissance pour la famille ; c'est ainsi que la résidence dans une même localité - le village en milieu rural - ou la provenance d'une même localité - le quartier en milieu urbain - sont vues comme un

signe d'appartenance à une même famille. Cette vision de la famille est partout présente et soulignée par presque toutes les catégories socio-démographiques interrogées.

A l'intérieur de cette perception dominante, la réduction de la famille à sa taille nucléaire représentée par les deux parents directs et leurs enfants transparaît en second lieu. En plus, il existe en troisième lieu, d'autres signes non exclus qui confèrent à l'individu le sentiment d'appartenir à une "famille". Le fait de militer dans une association, souvent religieuse, ou de participer à un réseau d'amitié représente quelques-uns de ces signes.

La notion de famille tient finalement du sang, du nom, de la coutume, de la terre et du lien affectif. Cette vision globale comporte cependant des tendances spécifiques prononcées selon les catégories d'âge et selon les localités.

- Les personnes âgées affirment la prééminence de la famille étendue

Les personnes âgées se représentent avant tout la famille comme le groupe étendu des personnes descendant d'un même ancêtre. Dans ce sens ces personnes s'identifient par un nom, le nom de l'ancêtre. Mais en plus c'est la manifestation d'une solidarité entre ces personnes à travers les rencontres de discussion pour la résolution des problèmes et l'organisation de cérémonies. De là, l'accent est mis sur la pratique de la même coutume, voire la résidence ou la provenance de la même localité. L'idée peut se retrouver dans les propos du type « *La famille provient des grands-parents avant d'aboutir aux enfants* » (NUHFEI55) ou « *Ce n'est pas le fait d'être de même père ou de mère mais c'est le fait d'être solidaire* » (CRHFENI55).

- Les adultes sont peu réceptifs à la famille nucléaire

Quant aux adultes, ils adhèrent largement à la famille étendue mais la considèrent comme une institution traditionnelle à côté de la famille nucléaire. Cette perception peut se résumer par les déclarations suivantes : « *C'est élastique et traditionnellement c'est père, mère, parents, grands-parents, nièces, cousins, neveux et même nom* » (SUFEI30), « *De même, les cousins et les nièces se considèrent comme membres d'une même famille aussi bien que les enfants des cousins. Même avant, les cousins et les cousines se réunissent pour faire des cérémonies à leur grand-mère. Mais maintenant la famille ne suit plus cette logique là. Maintenant la famille se limite seulement à ceux qui sont issus d'une même mère.* » (CRFNI30).

- Les jeunes varient plus leur vision du concept de famille

Tout en adhérant à la famille étendue, les jeunes, plus que les adultes et les personnes âgées, ont une tendance plus marquée à réduire volontiers la famille à la cellule restreinte que composent le père, la mère et les enfants. L'effort chez les jeunes de nuancer la notion de famille peut être perçu dans les propos du genre « *La famille regroupe un nombre de personnes limité d'une part et illimité d'autre part.* » « *La famille c'est une grande personnalité qui se compose de mère, père, enfant et grands-parents du côté paternel et du côté maternel* », (SUGI15). « *Si je suis né d'une même personne que mon prochain, nous sommes de même famille* » (LUGNI15) ou encore « *Deux personnes peuvent dire qu'elles sont issues de la même famille si premièrement elles sont de même père et de même mère, et*

qu'elles portent le même nom. » (LUF15), *« La famille c'est père, mère et enfants »*(CUFI15).

La perception de la famille varie d'une région à l'autre. Par rapport aux localités, il ressort que les régions du Centre et du Nord insistent plus sur le critère de localité, de coutume et de solidarité entre membres de la famille ; au Sud l'accent est mis plus sur le nom ancestral. La catégorie des jeunes des zones urbaines (Lomé et Tsévié), évoquent beaucoup plus spontanément la famille nucléaire et le réseau de groupe associatif. De plus, ils évoquent le fait de travailler ou de militer dans un groupe ou association (surtout les groupes religieux) comme le signe d'appartenance à une famille.

Il est à noter que dans la vision traditionnelle de la famille étendue, la femme mère est citée rarement comme membre de la famille. Souvent elle n'est considérée comme membre que par alliance et non par lien de sang, même si son sang coule dans les veines des enfants qu'elle a procréés dans la famille conjugale où elle est mère. C'est ainsi que ses prérogatives économiques et cérémonielles sont limitées au sein de la famille conjugale. La déclaration suivante présente cette tendance : *« Là où nous sommes, notre famille paternelle est plus importante que notre famille maternelle bien que ce soit la mère qui allaite l'enfant. Mais quand ta mère te met au monde elle ne t'amène pas chez elle, elle te laisse chez son mari. Donc c'est l'homme qui constitue la famille. »*(CRFNI 30). Le fait le plus démonstratif de cette position de la femme dans sa famille conjugale est qu'à sa mort ses parents ont le droit de réclamer son corps et de lui organiser des cérémonies funèbres et une sépulture conformes aux coutumes de ses ancêtres patrilinéaires.

A partir de ces données de recherche, il est possible de rapprocher la perception actuelle de la famille togolaise à des définitions théoriques. Chombard de Lauwe, (1959), cité par Abi (1988) énonce que

« La notion de famille implique tantôt l'idée de liens biologiques, de consanguinité, tantôt de groupe social restreint, tantôt des liens institutionnels entre certains membres d'une société. ... La famille restreinte ou famille conjugale comprend strictement dans les sociétés monogames le père, la mère et les enfants. »

De façon plus approfondie, les réflexions de Bekombo (Unesco, 1994) introduisent une démarcation entre parenté et famille en ces termes :

« Sans doute établissons-nous intuitivement une distinction entre les notions de parenté et de famille. La première se réfère à une "réalité naturelle" qui embrasse, jusqu'à la limite socialement arrêtée par convention ou historiquement fixée par la mémoire collective, la totalité des personnes prises dans les deux lignes maternelle et paternelle, liées entre elles par le fait qu'elles partagent le même sang ; la seconde est conçue comme un sous-ensemble à structure fort variable, construit à l'intérieur du champ parental, mais dont il se distingue cependant, pour devenir tout à fait autre chose, puisque par nécessité il inclut en son sein des époux et des non époux »

A partir de ce rapprochement fait entre la perception actuelle de la famille par les enquêtés et les deux définitions théoriques, il apparaît que la notion de parenté domine plus dans la représentation populaire actuelle de la famille au Togo.

Ainsi, nous constatons que la notion de famille garde encore ici son caractère de structure sociale diffuse où des formes variables de sous-structures se superposent. La famille togolaise se présente comme une structure complexe en état de mutation qui oscille de la grande famille étendue à la famille nucléaire de modèle européen. La première persiste encore dans la représentation de la famille mais apparaît de plus en plus comme modèle ancien dans la vie réelle. La deuxième, la famille nucléaire n'a pas encore conquis sa place car son individualisme économique et son égocentrisme spirituel et affectif sont actuellement mal vus par la société africaine. Par contre, les modèles intermédiaires mieux adaptés aux conditions des changements socio-économiques sont largement répandus dans les milieux urbains et ruraux. Le tableau 3.1 présente un récapitulatif des dimensions de la famille en rapport avec les milieux et les catégories d'âge.

Tableau 3.1
Classification des dimensions de la famille en liaison avec des mots clés et les degrés de perception selon quelques variables

N°	Mots clés/ expressions clés	Définition La famille c'est :	Classement des catégories d'âge par rapport au degré d'accentuation de la perception	Classement milieu urbain et milieu rural par rapport au degré d'accentuation de la perception
1	Parenté	Le groupe de personnes descendant d'un même ancêtre	1 - personnes âgées 2 - adultes 3 - jeunes	Urbain à Rural
2	Solidarité	L'entraide, l'amour	1 - personnes âgées 2 - adultes 3 - jeunes	1 - Rural 2 - Urbain
3	Patronymie	Signer le même nom venant d'un grand-père	personnes âgées à adultes à jeunes	Urbain à Rural
4	Terre	Habiter la même localité, être originaire de la même localité	1 - personnes âgées à adultes 3 - jeunes	Urbain à Rural
5	Coutume	Avoir la même tradition : - dialecte- rites à scarification à tatouage	1 - personnes âgées à adultes 3 - jeunes	1 - Rural 2 - Urbain
6	Cellule conjugale	le père, la mère et les enfants	1-jeunes 2 - adultes 3 - personnes âgées	1 -Urbain 2 - Rural
7	Affinité/association	Travailler ensemble, être amis	1 - jeunes 2 - adultes 3 - personnes âgées	1 - Urbain 2 - Rural

à Plus ou moins égal

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

La pauvreté croissante des deux dernières décennies accélère encore la mutation de la famille en obligeant ses membres à revoir sa composition, ses gestes de solidarité et à se mettre de plus en plus sur la voie de nucléarisation. A partir des perceptions susmentionnées, l'on essaie de présenter les formes existantes de la famille togolaise.

III.1.2 - De nouveaux modèles de famille émergent

- La famille nucléaire élargie

La famille nucléaire élargie est caractérisée par une structure mobile capable de se transformer très rapidement en famille nucléaire ou étendue. Cette famille se compose d'un seul ménage mais qui accueille sous son toit les membres de la parenté directe ou par alliance, le plus souvent petits frères, sœurs, neveux, nièces, enfants confiés. Dès que les enfants et les autres membres à charge se marient et quittent le foyer, cette famille peut se modifier en famille nucléaire et dans le cas contraire la cohabitation avec les autres membres de plusieurs générations la transforme en **famille polynucléaire**. Cette famille polynucléaire caractérisée par la cohabitation de plusieurs ménages de générations successives dans une même unité résidentielle (souvent la concession) est une transition vers la famille étendue tout en étant une de ses sous-structures presque permanentes du fait de la multiplication des générations.

- La famille nucléaire

La famille nucléaire est un modèle à la fois authentique et moderne car elle constitue la première cellule de la formation familiale. Dès que le fils marié quitte le foyer parental, il forme la famille nucléaire qui souvent très rapidement s'agrandit par les membres de la parenté et donc se transforme en famille nucléaire élargie.

Or la famille nucléaire d'une durée prolongée est un modèle nouveau qui apparaît généralement en milieu urbain. Elle est pratiquée par des gens qui, soit par des contraintes économiques ne peuvent pas s'élargir, soit par ceux qui écartent les membres de leur famille pour des raisons diverses.

- La famille nucléaire multipolaire

Cette forme de famille se caractérise par le fait qu'un seul homme épouse plusieurs femmes mais ne réside pas avec toutes les femmes dans la même maison. La résidence est séparée pour chacune des femmes et l'homme réside de façon périodique ou sporadique avec chacune des femmes, ou bien il réside en permanence avec l'une d'elles mais passe des temps suffisants avec chacune des autres femmes pour accomplir ses devoirs conjugaux. Les résidences séparées des femmes avec leurs enfants deviennent des pôles qui focalisent les efforts de l'homme tant au niveau affectif, financier que moral et éducatif. Il s'agit en fait d'une polygamie à résidence systématiquement séparée pour les femmes. C'est en fait une sorte de légitimation du phénomène des «Deuxièmes bureaux» Le lien conjugal de chacune des femmes avec l'homme est au su de chacune d'elles et des familles étendues. L'apparition de ce type de famille conjugale est un fait essentiellement urbain. Cela s'explique sans doute par les faits suivants :

- l'émancipation et la revendication des femmes pour un statut plus autonome en milieu urbain font qu'elles exigent plus facilement de l'homme qu'il assume la résidence séparée,

- l'accès grandissant de certaines femmes à une indépendance économique les encourage à prendre cette option - dans les milieux urbains les femmes que l'homme épouse présentent beaucoup plus de diversités au niveau des mœurs ethnoculturelles, ce qui ne facilite pas une cohabitation qui est foncièrement concurrentielle. Cela va à l'avantage des femmes sur le plan d'une certaine liberté car cette situation augmente la capacité de disposer d'un espace où l'on est maîtresse, où les mouvements ne sont pas limités par la présence physique d'une coépouse.

Nous inspirant de Vignikin (1997), nous pouvons désigner sous l'angle matrimonial la famille multipolaire ici en question comme une ***polygynie non-corésidentielle***.

- La famille monoparentale dirigée par la femme

En dehors de ces formes de famille conjugale, il naît aussi des formes de configuration d'unités résidentielles qui se rapprochent de la notion de famille nucléaire sans y être confondues. Dans cette catégorie la caractéristique essentielle est la présence de la femme comme chef de ménage et où elle joue ce rôle dans toutes ces dimensions (économique, sociale et morale). C'est le cas du groupe restreint constitué par la femme divorcée ou veuve vivant en ménage avec ses enfants et parfois en plus d'autres membres de la parenté et du cas de la femme célibataire vivant avec des nièces, des neveux ou des frères dont elle a la charge. Cette forme d'unité résidentielle est de plus en plus fréquente et se révèle aussi comme un fait essentiellement urbain.

Les changements qui naissent au niveau de la structure et des fonctions de la famille d'antan et qui favorisent l'émergence des modèles actuels dans la pratique sociale sont appréciés différemment par les populations.

III.1.3 - Famille d'antan et famille actuelle, la préférence n'est pas tranchée

Les propos recueillis en réponse à la question de savoir où va la préférence en ce qui concerne la famille d'antan et la famille actuelle donnent un résultat de choix non tranché. Les avis émis sont classés dans trois catégories : - préférence pour la vie d'antan, i préférence pour la vie actuelle - sans préférence. La compilation des fréquences de chaque catégorie d'avis montre que ni l'une ni l'autre ne retient la préférence absolue des populations. Juste 49% des expressions penchent pour la vie d'antan dominant de juste très peu les expressions qui préfèrent la vie actuelle qui représentent 44,5% de l'ensemble. Les opinions sans préférence s'expriment à 6,5%. Les justifications de ces positions sont développées dans des discours argumentés. Le Tableau 3. 2 donne une idée des différentes visions exposées par les populations.

Tableau 3.2
Répartition des scores et extraits de contenus des argumentations sur
les préférences famille d'avant famille actuelle

%Scores	Préférence pour la famille d'avant	Préférence Pour la famille actuelle	Sans préférence
	49%	44,5%	6,5%
Quelques argumentations significatives	- « La famille d'avant et la famille de maintenant ne sont pas les mêmes. Avant, les grands-parents, quand ils se réveillent, rendent visite pour voir si tout le monde va bien. Mais maintenant, les jeunes, quand chacun se réveille, ne s'occupent que de ses affaires. Il s'en fout de la santé des autres membres de la famille. Il ne s'occupe que de ses propres affaires. C'est pourquoi nous disons que la famille d'avant est meilleure. » (CRFNI 30) - « La famille d'avant était meilleure. Si nous prenons le nombre de personnes qui composaient la famille d'avant, on peut avoir 10 à 20 personnes. Par rapport à celle d'aujourd'hui on trouve peut-être 2 enfants, le père et la mère. il y a un adage qui dit que quand il y a plusieurs personnes qui s'unissent pour arracher une herbe, il est plus facile qu'à une seule personne. Et si nous voyons comme les Etats Unis se sont unis pour devenir un grand Etat... » (CRGI 15) - « Dans la vie d'avant il y avait la joie. Il n'y avait pas de souffrance. On cultivait les champs, il y avait le maïs au champ, le piment au champ, le poisson dans la rivière. Aujourd'hui il n'y a rien de tout ça. Les soucis tuent. Les soucis font que les gens meurent beaucoup... » (LUHFENI 5) - « Aujourd'hui c'est grave, nous sommes dans la souffrance. Avant nos parents vivaient mieux. Aujourd'hui quand tu as 4 à 5 enfants, pour les élever c'est des difficultés. Ils vont souffrir. » (NRFENI 30)	- « Nous préférons la famille d'aujourd'hui parce que, avant nos parents ne savaient pas... ils ne portaient pas les pantalons, même pas les caleçons. Aujourd'hui nous portons les habits et les caleçons. » (CRFI 15) - « Je préfère la famille d'aujourd'hui, car dans la famille d'avant ils produisaient les enfants au monde en désordre ; parce qu'il n'y avait pas l'hôpital, la femme accouchait à la maison. Par exemple, il n'y avait pas question de pague ou d'habit pour la femme, de même que du côté des enfants. Donc ils étaient en désordre ». (CRFI 15) - « Je n'ai pas vu comment les gens vivaient avant mais on m'en a parlé ; je préfère la vie d'aujourd'hui ; nos parents à leur temps étaient aveugles ; aujourd'hui nous sommes ouverts, intelligents par la grâce du Blanc. » (NRFENI 30) - « La vie d'aujourd'hui est intéressante. Quand nous vivons avec nos parents chaque jour on disait que ça chauffe vers PANA et nous courrions, nos mères avec les enfants qui pleuraient ; Mais aujourd'hui il n'y a plus ça, ce n'est pas bon ? » (NRHFENI 5) - « Pour la famille d'avant, il n'y avait pas tellement d'argent mais ils faisaient beaucoup d'enfants aussi. Mais aujourd'hui avec l'amélioration de la science, les choses vont mieux, on va te conseiller, tu vas voir comment faire pour ne pas avoir beaucoup d'enfants. Tu sauras comprendre comment vivre avec tes enfants. Maintenant la science a développé toutes ces choses. » (LUGI 15)	- « Je ne mettrai pas de préférence entre les deux familles parce que la première famille, l'ancienne avait ses forces et ses faiblesses. La nouvelle aussi a ses points forts et ses points faibles. La préférence c'est de prendre la famille et de chercher à l'améliorer et de mieux la situer parce que le développement peut être négatif comme il peut être positif. Il y a des points à améliorer au niveau des deux types de familles. » (CUHFEI 55) - « Moi je préfère les deux, mais je reconnais que la famille d'avant est compliquée. Quand même nous aimerions qu'on apporte des améliorations à cette famille d'avant. Mais s'il n'y a pas d'amélioration, nous sommes obligés de préférer la famille d'aujourd'hui » (CUHFEI 55)

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

III.1.4. Mécanisme de constitution de la famille

La notion que nous avons de la famille togolaise à partir de sa représentation sociale actuelle nous amène à examiner le mécanisme de sa constitution afin de déceler les variations qui se présentent en ce qui concerne cet aspect de la question. Les analyses permettent

d'avancer que le mariage est le seul mécanisme légitime de constitution de la famille ; il prend cependant diverses formes.

- Une forme type de mariage se dégage

Dans les déclarations, le mariage souvent évoqué est l'union d'un homme et d'une femme après l'accomplissement d'une série de démarches "les premiers pas" vis-à-vis des parents de la future épouse, suivies de la remise de la dot par l'époux aux parents de l'épouse. En plus de cette vision unanime, la célébration publique du mariage est évoquée surtout dans les régions du Centre. Les autres actes institutionnalisés que sont la constatation légale du mariage par l'officier de l'état civil ou par le chef coutumier et la bénédiction divine par l'autorité religieuse sont moins énoncés. On n'en a fait référence presque uniquement que dans le milieu urbain (Lama Feing et Ewohou à Kara, Lom-Nava Bas à Atakpamé, Zomayi à Kpalimé, Kpota à Aného où il est particulièrement précisé que c'est pour les fonctionnaires). Mais alors ce mariage ainsi accepté risque de ne pas être réellement considéré comme tel si les époux ne vivent pas en couple et n'habitent pas dans la même maison surtout celle de l'époux (Région centrale), s'ils ne sont pas fidèles, s'ils sont en perpétuel conflit, s'ils n'ont pas d'enfants. Ainsi il ne suffit pas d'avoir accompli les démarches exigées mais aussi il faut par la suite l'observance des normes de cohabitation, d'amour, de quiétude et de procréation pour que le mariage soit véritablement considéré.

- Les mariages arrangés ont aussi cours et les mariages favorisés sont plutôt tolérés

Le mariage est dit arrangé quand, pour des raisons d'intérêt, les parents organisent l'union des deux époux. Parfois c'est entre familles amies ou entre clans que cette union se déroule dans une intention de consolider les relations amicales ou de bon voisinage. Dans ce cas, c'est surtout quand l'une des familles a repéré chez l'autre un enfant qui a une conduite ou des qualités appréciables. Ce cas de figure est mentionné dans le Sud en ce qui concerne les familles amies et dans le Nord en ce qui concerne les clans où particulièrement chez les Moba dans les Savanes entre garçons de différents clans on s'échange les sœurs. Le mariage arrangé est aussi parfois guidé par les intérêts matériels. Dans cette situation, les parents persuadent la fille d'épouser un homme qui a une position confortable. Cet arrangement peut échouer des fois : « *Le père peut choisir quelqu'un et lui donner sa fille. La fille peut refuser ce choix et le père sera honni* » (NRHNI30).

Le mariage est vu comme favorisé quand les parents prennent eux-mêmes l'initiative de rendre facile la tâche de mariage à leurs enfants. C'est souvent dans le cas où un jeune homme en âge de se marier tarde à le faire par incapacité à séduire une fille. Les parents lui proposent alors l'union avec une cousine germaine. La déclaration suivante précise le fait : « *Un garçon âgé encore célibataire, les vieux lui donnent épouse dans la famille* », « *Dans le passé la tante donne sa fille à un de ses neveux* » (SUGI15). D'autres formes de mariage favorisé s'observent aussi entre les membres d'une même confession religieuse, chrétienne surtout.

- Des interdits et des dénis existent en la matière

Est dit interdit le mariage qui ne peut être toléré. C'est le cas des unions entre consanguins, proches parents, entre familles ennemies ou en querelle, avec une famille réputée pratiquant la sorcellerie, avec une famille chez laquelle se manifeste une maladie héréditaire handicapante, avec une famille à la moralité douteuse (vol, alcoolisme, paresse). Dans la Région Centrale, en pays Bassar, le mariage est interdit entre différents clans qui se considèrent comme frères à cause de liens spirituels fondés sur un totem commun. Il est aussi mentionné dans certains cas qu'entre pratiquants de religions différentes, musulmans et chrétiens surtout le mariage est interdit.

Le mariage est dit dénié ou non - mariage quand les partenaires vivent ensemble sans que l'homme ait accompli les démarches pour donner la dot. C'est en fait un mariage informel à statut provisoire où les parents de la femme attendent incessamment la dot de l'homme. Même si le couple prospère et a des enfants, cette union est toujours considérée comme irrégulière malgré l'accord tacite des parents de la fille. Dans cette situation l'homme court le risque d'une amende lourde au cas malheureux où la femme vient à décéder d'une manière ou d'une autre. Cette pratique a surtout cours dans le Sud. Le concubinage sans le consentement des parents et l'union clandestine entre un homme et une femme ne sont pas considérés comme des mariages.

- La survivance de la manière forte n'est pas exclue en certains lieux pour obtenir l'union

Un mariage arrangé qui échoue peut se muer parfois en mariage forcé. Il s'agit de trouver un moyen pour contraindre la fille à épouser l'homme qui lui est désigné. Ainsi, chez les Moba, il peut arriver qu'une fille soit prédestinée à un homme depuis le sein de sa mère ou depuis le berceau. Si à l'âge de puberté cette fille ne consent pas à cette union, elle est séquestrée pendant deux à trois mois dans un couvent traditionnel spécialement aménagé - Pampankonde - où avec la complicité des gardiens du couvent elle est traitée et placée dans un état d'inconscience sous l'effet d'une potion secrète. Pendant cet état d'assoupissement de sa raison, bien qu'aveillée, elle est approchée sans résistance et mise enceinte par l'homme prétendant. Dans le couvent, elle subit également un conditionnement physique par un régime alimentaire spécial qui lui fait prendre du poids et changer de voix. En plus on soumet son corps à une scarification systématique et on lui change de nom. Ce séjour au couvent est comme un moment de renaissance où la jeune fille change de personnalité avant de rejoindre docilement l'homme qu'elle refusait quelques lunes avant. Dans une autre localité, chez quelques groupes Akposso au Sud-Ouest, la survivance de la manière forte est plus observable. Cette pratique ancestrale encore tolérée se déroule de la manière schématique suivante : le jeune homme, avec l'aide de ses amis, enlève la jeune fille au marché et l'amène dans sa maison. Après deux ou trois jours de séquestration les parents du jeune homme avertissent officiellement la famille de la jeune fille de la présence de leur enfant chez eux. A la suite de l'acceptation de cette union par les parents de la jeune fille, le jeune homme présente la dot à la belle-famille.

- Le mariage type respecte des étapes définies.

Les étapes sont des actes posés en grande partie par l'homme. On peut classer ces actes dans une chronologie : étudier le caractère de la jeune fille (étape des fréquentations), faire les premiers pas vers les parents de la jeune fille pour demander sa main (étapes des

fiançailles), donner la dot aux parents de la jeune fille (étape de confirmation privée du mariage), célébrer le mariage (étape de confirmation publique du mariage). Mais à l'analyse des déclarations recueillies, les étapes des fréquentations et de célébration semblent facultatives. Beaucoup plus de déclarations insistent sur les premiers pas et la remise de la dot.

L'ensemble du processus du mariage type peut se décrire de la manière suivante.

- 1- *Les fréquentations* : Au cours de cette période les jeunes font la connaissance réciproque des familles. Ce qui permet aux parents de faire des observations et des enquêtes sur le compagnon de leur enfant.
- 2- *Cérémonies de premiers pas* : les parents du jeune homme rendent visite aux parents de la jeune fille et demandent la main de celle-ci. Ils apportent des premiers cadeaux (boissons et/ou cola, tabac.) Dans le cas d'acceptation de ces dons et de l'intention d'accorder la main de la jeune fille, les parents de la jeune fille avertissent ultérieurement la famille du jeune homme. En ce moment le jeune homme est considéré comme le fiancé de la jeune fille et doit préparer la dot.
- 3- *Remise de la dot* : elle se déroule en présence de nombreux membres des deux familles étendues mais en l'absence du père, de la mère et du jeune homme en question. La mission est plutôt confiée aux tantes et oncles du jeune homme. Par contre les parents directs de la fiancée et elle-même sont présents à la cérémonie. Les familles font une discussion critique sur la valeur de la dot. Chaque élément du lot est regardé et apprécié. Les parents demandent l'avis de la fiancée sur son appréciation des biens apportés. La famille de la fille accepte ou rejette finalement la dot. Dans le cas du rejet, il est demandé à la famille du fiancé de compléter la dot par certains autres articles.
- 4- *Célébration du mariage* : Elle se déroule en présence des deux familles, leurs alliés et les amis. Et se présente souvent comme un moment de réjouissance.

III.1.5 - La dot est chargée d'un sens particulier pour chaque personne en présence

Après cette brève description des étapes du mariage, il y a lieu d'insister sur la remise de la dot pour en saisir la signification et son importance dans le mariage. Le tableau 3.3 montre que la moitié des groupes considèrent la dot comme une garantie pour le mariage par l'officialisation des fiançailles. Ensuite, elle est perçue comme signe de respect dans 17 groupes, d'alliance des deux familles et d'honneur dans 16 groupes. Le quart des groupes pense que la remise de la dot est une preuve d'amour que l'homme a pour sa femme.

Tableau 3.3
Perception de la dot

Perception de la dot	Nombre de groupes parmi les 40 ayant mentionné cette perception
Garantie pour le mariage	20
Respect	17
Alliance des deux familles	16
Honneur	16
Preuve d'amour	10
Capacité de l'homme	7
Récompense	6
Autorité homme	4
Soumission femme	2
Obéissance	2

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Bien que la moitié des groupes considèrent la dot comme une garantie pour le mariage, l'idée n'est pas apparue avec la même intensité pour tous les groupes comme le montre le tableau 3.4. Les hommes, les ruraux, les adultes et les instruits ont fait ressortir cette opinion de façon très marquée.

Tableau 3.4
Perception de la dot selon la composition des groupes

Composition des groupes	Perception de la dot					
	Garantie pour le mariage	Respect	Alliance des deux familles	Honneur	Preuve d'amour	Capacité homme
Sexe						
Hommes	11	6	10	4	5	2
Femmes	8	8	3	9	4	3
Mixte	1	3	3	3	1	2
Milieu de résidence						
Ruraux	11	6	9	8	7	2
Urbain	9	11	7	8	3	5
Age						
15-25ans	7	5	3	9	2	1
30-45ans	12	9	10	4	7	4
55 ans et +	1	3	3	3	1	2
Niveau d'instruction						
Instruits	11	9	8	9	6	4
Non instruits	9	8	8	7	4	3
Total de groupes	20	17	16	16	10	7

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

- Pour l'homme

La perception de la dot comme une garantie pour le mariage a été mentionnée par 11 groupes d'hommes et 8 groupes de femmes. Pour la majorité des groupes d'hommes, la dot représente l'alliance, les liens de parenté qui se tissent entre deux familles qui sont ainsi motivées à intervenir dans les problèmes conjugaux du couple constitué. On note que seulement trois groupes de femmes partagent la même opinion. Outre sa perception

d'officialisation des fiançailles, la dot pour l'homme est le signe de son engagement et de sa capacité à jouer son rôle de chef de famille. La dot montre son sérieux, mais en même temps c'est aussi une garantie de pouvoir car « *C'est la dot qui permet à l'homme d'avoir de l'autorité sur la femme* », « *La dot oblige la femme à la soumission* » (NRHNI30) ; mais en même temps la dot rend la femme précieuse à ses yeux : « *C'est une obligation de considérer la future femme* » (LUHNI 30). La dot est aussi pour l'homme un «*visa*» d'entrée dans la famille de la fille car « *Sans demander la main on ne peut pas se marier et tu n'auras pas des relations intimes - conviviales - avec les membres de sa famille* » (SRHNI30).

- Pour la femme

Pour la femme la dot est plutôt un signe d'honneur. Plus de la moitié des groupes de femmes. partagent cette opinion. La dot prouve à ses yeux qu'elle a de la valeur pour l'homme. Des déclarations du genre « *Si tu te maries sans dot, c'est une injure pour la fille* » (SRFNI15) illustrent l'idée. Mais aussi c'est le signal qu'elle n'a plus la liberté de vivre à sa guise car c'est un signe de fiançailles(8) et de respect(8): « *C'est montrer que la fille appartient à un garçon, et limiter les autres prétendants.* » (CUFEI30). C'est aussi « *Une preuve de l'amour que l'homme a pour la femme* », « *Ce qui fait que l'on se sent vraiment femme* » (CRFI15).

- Pour les parents des époux

Aux yeux des parents des deux époux la dot est la preuve de « *l'acceptation commune des deux familles* » (LUHNI30). Pour la famille de l'épouse la dot témoigne du respect et de la reconnaissance que le garçon leur accorde : « *la dot est un geste de remerciement à la famille de la fille, un geste de dignité* » (LUGNI15.) Mais avant tout, la dot est surtout un signe de respect du garçon pour leur fille .

Alors que les ruraux perçoivent la dot comme une garantie pour le mariage, elle est vue comme un élément de respect en milieu urbain. Les instruits quant à eux voient la dot comme une garantie pour le mariage, un signe de respect et d'honneur. Ces diverses significations de la dot en font le fondement et le symbole du mariage : « *la dot donne la valeur au mariage* », « *sans dot tu n'es pas marié* » (SRHNI 30). La dot représente une assurance que les deux personnes sont effectivement mariées.

III.1.6 - La dot fonde partout le mariage mais son contenu est variable

Le contenu de la dot varie suivant les coutumes, les classes sociales et les milieux (urbain ou rural). Partout le seul élément invariable est la boisson. D'autres éléments qui peuvent entrer dans la composition de la dot sont des articles vestimentaires pour la femme (pagnes, chaussures, bijoux), des bassines qui ont tendance à être remplacées en milieu urbain par des valises. A ces biens matériels il est souvent ajouté une somme d'argent. Dans le milieu rural la dot peut se composer partiellement de produits agricoles prélevés sur des récoltes successives (tubercules, céréales, cola, tabac). Cette remise successive de biens en nature peut s'étendre sur trois ans dans les localités du Centre. Parfois c'est la force de travail qui est mise à contribution. Dans ce cas le jeune homme réalise des travaux champêtres pour le compte de la belle-famille.

En ce qui concerne la valeur vénale de la dot, c'est-à-dire la quantité et la qualité exigée pour les éléments entrant dans la composition, l'échelle n'est pas la même partout. On

peut demander trente tubercules d'igname dans certains milieux ; la somme d'argent peut aller de 5.000 francs CFA à 1.000.000 de francs CFA selon le milieu et les capacités de l'homme.

III.1.7 - La valeur de la dot tend à diminuer

Si le principe de la dot est partout établi et vu comme le fondement et le symbole du mariage, sa valeur vénale peut devenir cependant un véritable poids. Ce poids serait l'une des raisons de la pratique d'échange de sœurs entre jeunes gens de différents clans (en pays Moba dans les Savanes.) Selon certains avis, une dot à valeur mesurée est préférable à une dot à valeur trop élevée car celle-ci met la femme sous une totale dépendance de l'homme : « *grande dot amène la maltraitance de la femme et l'appartenance de la femme à l'homme* » (LUF15). Par ailleurs des inquiétudes sont soulevées « *la dot n'est plus exigée, à cause de la pauvreté ! ... les filles se pressent !* » (LUFEI 30.)

- Le mariage est réductible à deux actes principaux

Vu sous l'ensemble de ces aspects, le mariage peut se définir comme l'union d'un homme et d'une femme à la suite d'un processus marqué d'étapes dont les deux plus importantes et indispensables sont : *les premiers pas et la remise de la dot.*

III.2 - Évolution et dynamique de la famille

Les éléments du changement s'observent à travers le fonctionnement de la famille et son comportement face à la situation socio-économique actuelle.

III.2.1 - Des rôles et des responsabilités répartis au sein du ménage

- Le rôle de pourvoyeur des biens pour le ménage est attribué à l'homme. En cela il lui revient d'abord la responsabilité de nourrir la famille. La tâche de veiller à la santé lui incombe en deuxième position. Dans l'accomplissement de ces responsabilités, les activités de l'homme sont plus tournées vers l'extérieur. Le champ est le plus évoqué comme activité. D'autres rôles sociaux réservés à l'homme sont cités en deuxième ordre comme la participation à des réunions et à des cérémonies publiques.

- Le rôle de gardienne du foyer est dévolu à la femme. Ses responsabilités à ce niveau sont de s'occuper des travaux domestiques et de prendre soins des enfants. La femme est aussi appelée à aider l'homme. Ainsi en plus des travaux domestiques, elle pratique parfois les activités de commerce (souvent le petit commerce) et particulièrement en milieu rural elle accompagne l'homme au champ.

- L'éducation des enfants ressort comme le rôle partagé entre la femme et l'homme.

- Le rôle de conseiller est plus réservé aux personnes âgées (grands-parents) et souvent aux tantes patrilinéaires.

- Le rôle d'entretien de la maison, la propreté essentiellement, est confié aux enfants. Ils s'occupent du balayage, de la vaisselle, de l'approvisionnement en eau potable. Les filles

sont plus destinées à la vaisselle, à la corvée d'eau et au balayage de la cour tandis que les garçons sont plus dirigés vers le balayage de la chambre et le nettoyage de meubles.

III.2.2 - L'homme garde l'autorité de droit et le consensus est prôné

Les déclarations confirment la place de chef de famille à l'homme. Toutefois, si cette place lui est réservée sans conteste, les avis vont plus dans le sens d'un consensus au niveau des prises de décisions dans le ménage. Aucun des critères comme le niveau d'instruction, le pouvoir économique ou l'âge n'est reconnu comme celui qui doit conférer le droit d'autorité à un des membres du ménage. Mais on remarque plutôt que sur ce plan, c'est surtout la situation de fait qui prévaut : « C'est celui qui est le plus élevé qui prend les décisions », « La femme qui est riche cherche à prendre les décisions à la place de l'homme. », (LUGI15), « Les enfants prennent parfois des décisions s'ils sont économiquement indépendants » (SRHNI30), « Les enfants prennent des décisions si les parents se querellent », « C'est le plus riche qui décide, le pauvre est à la merci de tous les problèmes » (CRFI15), « C'est quand la pauvreté, la misère les guettent qu'ils décident ensemble » (CRHNI30), « Il faut l'entente des deux conjoints car le mari n'arrive plus à subvenir aux besoins de la famille » (CUHFEI55).

III.2.3 - Certaines fonctions traditionnelles de la famille subissent des changements

Les fonctions d'entraide familiale qui assurait la solidarité sociale et de confiage des enfants qui était un moyen d'éducation, d'enrichissement social et de formation morale pour les enfants perdent de leur consistance.

- La solidarité familiale semble perdre de sa valeur

La famille étendue perd la valeur de l'entraide entre ses membres et les déclarations le confirment. Toutefois si certains déplorent le fait, d'autres en semblent indifférents et trouvent des arguments pour le justifier. Ceux qui ne s'en inquiètent pas n'y voient qu'un transfert de rôle car les associations tendent à se substituer à la famille en matière de solidarité. Certains estiment que l'entraide est mieux organisée dans les associations, et c'est là le facteur de son succès. Des propos du type « La solidarité africaine détruite trouve son expression dans les associations. », « Il y a de l'entraide dans l'association. Par contre c'est le gris-gris et l'envie qui existent entre les membres de la famille » (SUF15), « Les problèmes font que les gens ne veulent pas aider leur propre famille. » (CUFEI30), « C'est l'égoïsme qui prédomine, la famille s'écarte, chacun organise ses choses seul dans son coin. La famille est disloquée, elle n'est plus utile. » (SRHFENI55), « Si mes frères sont païens, je les abandonne pour suivre les membres de l'église. » illustrent ce point de vue. Néanmoins quelques voix conservatrices se font entendre : « Il vaut mieux être mordu par un chien domestique que par un chien sauvage » (SUHI30), « Il est préférable de s'occuper d'abord des membres de sa famille avant d'aller dehors » (CUFEI30), « C'est l'absence d'initiative vers sa famille et le manque de confiance dans sa famille qui fait qu'on va voir ailleurs » (CRFENI30).

- Le confiage d'enfant : tendance à une modification de ses buts traditionnels

Cette pratique prise depuis des décennies consiste à placer son enfant chez une famille amie ou dans une famille que l'on considère comme mieux indiquée pour prendre en charge l'éducation et le bien-être de l'enfant. C'est souvent dans le but qu'il reçoive une bonne éducation ou qu'il puisse continuer sa formation. Selon Jonkers (1997), chez les

Kotokoli au Togo, un nouveau-né sur six est destiné à séjourner une partie de son enfance dans une autre famille que celle où il est né. La pratique est encore courante mais elle semble modifier son but et n'a plus sa valeur d'antan. La majorité des enfants qui sont mis actuellement en confiage sont plutôt placés dans les familles d'accueil pour servir d'aide aux travaux domestiques contre une rémunération.

Les déclarations des populations interrogées montrent que le confiage tend à perdre de son attrait. Les avis le réprouvent en général dans sa tendance actuelle. Plusieurs raisons sont avancées pour justifier cette désapprobation : « *Certains traitent bien mais d'autres différencient les enfants confiés de leurs propres enfants* », « *C'est l'enfant confié qui fait tous les travaux domestiques* » (CUFNI15), « *Le système d'amébonovi (enfant confié), c'est l'enfant esclave* » (SUHI30). Les opinions particulières qui acceptent quand même le confiage pensent que c'est une situation qui prépare l'enfant à mieux affronter l'avenir : « *Si les enfants restent avec leurs parents ils ne sauront rien faire dans la vie* », « *Si vous venez au monde et vous restez là tous ensemble, vous n'allez rien connaître, le confiage est une bonne chose* » (SRFNI15).

III.2.4 - La crise socio-économique est stigmatisée comme étant la principale cause des changements qui affectent la famille

Le manque de solidarité dans la famille, le départ des enfants pour l'aventure, la situation inconfortable des enfants confiés sont vus comme des corollaires de la crise socio-économique qui sévit actuellement. Partout la pauvreté et la misère sont évoquées. « *L'adhésion à une association est le refuge de la pauvreté* » (SUHI30), « *La misère et la pauvreté causent le départ, mais ils reviennent avec des maladies et la misère devient double* » (CRHFENI55). Cette situation est décrite par une série de maux. Dans l'ordre d'importance nous avons :

- le manque de salaire,
- le chômage,
- l'augmentation du coût de la vie,
- l'inadéquation de la formation scolaire aux besoins du marché de l'emploi,
- le manque de source de financement pour les activités génératrices de revenu,
- le poids des jeunes diplômés pour leurs parents âgés,
- le manque de terres cultivables (en zone périurbaine de Lomé),
- les soucis et les troubles psychologiques,
- le surnombre des enfants,
- les impôts de l'État,
- les endettements et les loyers de maison..

III.2.5. Les ressources de la famille sont médiocres face à la crise

Les familles disposent de peu de ressources face à cette situation socio-économique. Ces ressources sont parfois inadaptées. Dans le milieu paysan les familles comptent sur la terre qui elle-même n'est plus fertile et n'est plus arrosée comme avant. Les produits agricoles mis sur le marché par les paysans font l'objet de prix arbitraires fixés par les acheteurs qui visent leurs seuls avantages au détriment de ceux des agriculteurs. Cette situation qui place le paysan dans une position d'impuissance est due au fait que ce dernier ne dispose pas de moyens appropriés ni pour la conservation ni pour l'acheminement de ses

produits vers les marchés de consommation. La déclaration suivante exprime le fait : « *Selon moi, nous sommes dans un domaine agricole comme les autres viennent de le dire. Mais les gens, les commerçants trichent les agriculteurs. Par exemple pour les produits que récoltent les agriculteurs à l'heure où nous sommes, le bol de maïs est à 200 francs. Je ne vois pas un paysan qui peut labourer la terre et accepter vendre son maïs à 200 francs. Mais parce qu'il n'a pas les moyens pour envoyer ses enfants à l'école, il est obligé de vendre ce maïs là à 200 francs. Après tout les bonnes femmes reviennent lui vendre ce même maïs à 500 francs le bol dans peu de temps... Moi je préconise qu'on trouve un moyen pour cela* » (SUGI15). En ville on compte en général sur le petit commerce des femmes et pour le reste on compte sur le travail des enfants. Dans beaucoup de cas on attend de façon résignée les salaires qui s'accumulent en arriérés impayés.

III.2.6 - Les familles se débrouillent pour survivre

Différentes mesures sont prises ou envisagées par les familles pour faire face à la crise. Si dans l'ordre d'importance le commerce, l'agriculture et l'initiative privée sont les activités principalement envisagées, la façon de les pratiquer tient de la créativité. La tendance est à l'idée de s'organiser pour faire face à la situation. Ainsi, la mise en place de coopératives d'épargne et de crédit est le premier moyen préconisé dans le but de trouver du financement pour les activités. Parallèlement, les tontines et les achats à crédit d'articles à commercialiser sont pratiqués. A côté de ces mesures, l'apprentissage de métiers manuels et le changement de métier sont encouragés de même que l'association entre les jeunes chômeurs. Il est aussi évoqué à titre de proposition la mise en place *d'associations de lutte contre la pauvreté*. Une forme particulière de stratégie de survie est l'exode de groupes de jeunes pratiqués dans les régions du Centre. La pratique consiste à former un groupe organisé pour partir en voyage pour la recherche d'emploi. La destination principale est le Nigeria où se dirigent des groupes composés de jeunes garçons. Là, ils s'engagent pour le travail d'une année dans les fermes agricoles. A la fin de cette période leur patron leur achète un vélo, un poste radiocassette, et donne une somme de 10000 à 15000 francs CFA. Ainsi ils reviennent en groupe au village au cours du mois de décembre pour les fêtes de fin d'année. Ils arrivent ainsi à apporter une aide financière à leurs parents. Une autre forme de stratégie est la naissance des taxi moto localement appelés Zémidjan. Cette activité apparue au Togo il y a moins de 10 ans est en fait une pratique empruntée au Bénin pendant la crise socio-économique provoquée au Togo par les troubles politiques de 1990 à 1993. C'est une activité qui occupe essentiellement la catégorie des jeunes du milieu urbain. Elle crée un emploi de rechange provisoire pour ces jeunes qui sont pour la plupart des ouvriers ou des artisans certifiés ou diplômés d'université et de collège pour une bonne partie.

A part ces stratégies légitimes, il est à noter aussi que face à la situation de pauvreté persistante, certaines familles se laissent aller à des pratiques inquiétantes ; il s'agit principalement du trafic des enfants. Dans ce cas, des parents qui seraient à bout de force acceptent de donner pour une durée indéterminée leurs enfants contre une somme d'argent qui leur est versée par des personnes qui se portent garants et qui acheminent ces enfants vers des destinations lointaines et souvent inconnues des parents. Une enquête prospective menée sur le sujet (Kekeh, 1997) montre que ce sont les localités de Vo, Yoto, Zio, Kloto, Tchaoudjo et Assoli qui sont les plus touchées par le phénomène.

En plus de ces stratégies mises en place par les familles, il est particulièrement demandé à l'État de « *prendre ses responsabilités en payant les salaires en vue de faire marcher le commerce* » (LUHFEI55) et aux ménages de « *faire moins d'enfants* » (LUHFEI55).

Pour la question particulière de confiage des enfants, la tendance des avis exprimés est que la pratique disparaisse. Toutefois dans les cas où il y a persistance de la pratique il est proposé que des actions soient menées dans le sens de sensibiliser les parents adoptifs des enfants confiés. Cette sensibilisation doit aller dans le sens d'amener les parents adoptifs à améliorer les conditions de vie des enfants confiés. Le rôle des organisations spécialisées dans le bien-être des enfants est souligné à ce niveau. Certains avis ont proposé des mesures particulières significatives parmi lesquelles :

- « *Le gouvernement doit établir un code pénal pour protéger ces enfants* » (NUHI30) ;
- « *Porter plainte auprès des organisations chargées de la protection des enfants* » (LUGI15) ;
- « *Eduquer les familles d'accueil* » (LUGI15) ;
- « *Leur donner la même éducation que les enfants biologiques des parents adoptifs* » (CUFNI15).

Dans la présentation des opinions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des enfants confiés, les populations du Nord viennent largement en première position suivies de celles de Lomé, celles du Centre et celles du Sud.

Que conclure ?

Ce chapitre vient de révéler que la famille togolaise garde encore sa forme étendue tout en voyant émerger en son sein de nouveaux modèles de micro-unités familiales qui sont des adaptations aux contextes socio-économiques de crises et d'urbanisation accrue. Le mariage garde sa valeur fondatrice de la famille mais la dot élevée semble ne plus être de rigueur. La solidarité familiale qui était présente dans la famille étendue disparaît au profit de l'entraide dans les associations. Les parents contrôlent de moins en moins l'éducation familiale des enfants. La crise socio-économique actuelle est dénoncée comme la principale cause de ces transformations. Les familles font face à la situation avec de maigres ressources parfois inadaptées. Cette crise qui se prolonge pousse la femme au-devant des responsabilités de quasi-prise en charge du ménage, car les hommes y perdent de façon remarquable une partie de leur pouvoir économique.

Les stratégies de survie que développent les familles face à la crise doivent être accompagnées d'un cadre global de politique de lutte contre la pauvreté à travers les solidarités associatives, les coopératives financières et les organisations locales.

CHAPITRE IV

EDUCATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR DES ENFANTS

«L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuel et moral que réclame de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné, plus brièvement, l'éducation est une socialisation de la jeune génération.»
(Durkheim, 1985)

La famille est considérée comme l'une des institutions qui prend en charge l'éducation de l'enfant de 0-20 ans. Elle représente également un foyer de socialisation où s'effectue la transmission des valeurs culturelles d'une génération à une autre. Les membres de la famille accomplissent plusieurs fonctions entre autres : la protection physique, la satisfaction des besoins alimentaires de l'enfant, sa formation et son imprégnation des valeurs culturelles du milieu.

L'étude a privilégié deux facteurs essentiels de socialisation de l'enfant notamment l'éducation familiale qui reflète la culture traditionnelle et ses changements et l'éducation scolaire qui oriente l'enfant vers le développement moderne et lui donne accès à la culture moderne. Les interactions de ces facteurs expriment la dynamique éducative actuelle dont la connaissance permettra de tracer les perspectives de l'éducation togolaise.

IV.1 - Education familiale

L'éducation familiale demeure considérablement très attachée à la culture traditionnelle. De nos jours elle se modifie de plus en plus sous l'effet de la crise économique qui place les parents et leurs enfants dans des nouveaux cadres familiaux et leur impose d'autres principes et méthodes éducatifs. Dans cette section, seront analysés les changements d'éducation familiale et son évolution actuelle. Pour y parvenir, les points suivants seront abordés :

- la perception de l'enfant ;
- les valeurs transmises pour répondre aux besoins futurs ;
- la prise de décision de l'enfant ;
- la sortie de l'enfant du foyer parental ;

IV.1.1 - Perceptions traditionnelle et moderne de l'enfant

La perception de l'enfant reflète la pensée spirituelle mais en même temps elle exprime la réalité quotidienne de la vie familiale. L'analyse des segments, qui expriment plusieurs idées, a permis d'avoir une image qui présente l'ordre d'importance des différentes valeurs de l'enfant (tableau 4.1.)

Tableau 4.1
Perceptions de l'enfant

Valeur enfant	Nombre de groupes parmi les 40 ayant mentionné cette perception
Aide, richesse, soutien	37
Pérennisation de la famille	25
Don de Dieu	22
Alliance	17
Héritier	16
Charge	14
Prestige social	13
Bonheur	7

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

En premier lieu, les participants considèrent l'enfant comme une assurance vieillesse. Cette idée a été exprimée 119 fois dans 37 groupes. L'enfant est perçu comme une aide, un soutien matériel et une richesse pour toute la famille, les petits frères et sœurs et surtout pour les vieux parents. « *L'enfant est la canne sur laquelle les parents s'appuient dans les vieux jours.* » (LUHFEI55) « *L'enfant est là pour la famille, il doit supporter un jour sa famille.* » (CRFI15) « *Une fois que tu le mets au monde, tu t'efforces à le supporter pour que si la vie se prolonge, quand tu seras fatigué, il puisse t'aider, te supporter* (CRFENI30) », « *L'enfant représente une richesse subtile sur laquelle les parents vont compter pour leur demain.* (CRGI15) » Selon les participants, les filles aussi apportent les biens dans la famille, car les dots constituent une source de richesse. (LUHFEI55)

En deuxième lieu, l'enfant est perçu comme une pérennisation de la famille. Cette pensée est liée aux notions traditionnelles sur la naissance, la vie, la mort et la réincarnation des ancêtres. L'idée a été exprimée 42 fois également par 25 groupes. « *A votre mort, c'est l'enfant qui restera et portera votre nom* » (SRFI15). « *Nous faisons tout pour avoir un enfant pour qu'il nous remplace après notre mort* » (CRHFENI5).

L'enfant est considéré, en troisième lieu, comme une bénédiction divine ou le don de Dieu et sa valeur dépasse la richesse matérielle. « *L'homme dans son objectif trouve en l'enfant un trésor que Dieu nous donne.* » (LUHI30) « *C'est Dieu qui donne l'enfant, quand tu as un enfant, il faut remercier Dieu.* » (NUFEI30). Cette idée est apparue 30 fois dans 22 groupes.

Selon les participants, la naissance des enfants et surtout des filles renforce la cohésion des familles, des clans et établit les liens de parenté. Dans ce sens, l'enfant est perçu comme un lien d'alliance qui favorise la création de la nouvelle maison. « *L'enfant est le pilier du foyer* » (CRHNI30). « *Je peux dire aussi que l'enfant consolide, lie et renforce l'amour entre les époux* » (LUF115) L'idée que l'enfant renforce l'amour et l'attachement des époux était prononcée 29 fois par 17 groupes et placée par la suite, au quatrième rang.

L'enfant est considéré, en cinquième lieu, comme l'héritier des richesses et terres de son père. L'idée a été exprimée 33 fois dans 16 groupes. « *Comme ça toi le père quand tu ne seras plus, les enfants profiteront de tes terres et tu ne seras pas perdant* » (LUGNI15). Cet aspect est plus souligné par les participants du Nord. « *C'est le père qui doit montrer à l'enfant les terres qu'il possède.* » (NRHNI30) « *c'est vrai parce que si tu as un enfant et tu as une terre, c'est lui un jour qui va la cultiver et la laisser à ses enfants aussi. Cette terre*

restera toujours. » (NUFI15). «Si tu avais une fortune,, l'enfant devrait s'occuper de cette fortune et la faire fructifier. » (NRHNI30)

Certains participants pensent que l'enfant ne constitue pas une aide pour la famille, mais plutôt une charge énorme pour les parents. *« Il faut arrêter un nombre d'enfants avant de les faire. Ceci dans le but d'évaluer tes forces par rapport aux besoins qui seront exprimés dans l'évolution de ses enfants ».* (LUF15) *«les enfants sont très chers pour nous, moi mes enfants dépassent même mon mari ».* (SUFEI30) *«l'enfant est une charge parce qu'on a une obligation morale de l'entretenir. Avant qu'il ne soit trésor, il faut d'abord l'entretenir, subvenir à ses besoins financiers, l'éduquer,»* (LUHI30). *«Mais une fois l'enfant étant venu au monde tu dois t'occuper de lui. Qu'est-ce que tu vas pouvoir faire pour lui pour que dans l'avenir il mange ? »* (LUGI15). L'idée que l'enfant constitue une charge a été exprimée 25 fois par les participants de 14 groupes, en majorité par les groupes de personnes instruites. Cette perception se place au sixième rang de la présentation. L'idée que l'enfant est une charge s'accompagne de celle de la planification familiale. *«Don de Dieu est une ancienne idée. Il faut limiter le nombre d'enfants. Actuellement les enfants constituent une source de charge même pour les retraités. L'éducation est très, très chère. Il ne faut pas les fabriquer comme des fourmis ! »* (SUHI30)

En septième position se trouve la perception de l'enfant comme un prestige social ou une valeur qui change le statut social de ses parents. Cette idée a été exprimée 25 fois dans 13 groupes. *«Si tu fais venir un enfant au monde, cela fait que les gens te respectent».* (SRHNI30). Par contre, selon les participants, l'absence des enfants peut déshonorer la famille. *« Aussi quand une famille n'a pas d'enfant, elle n'est pas respectée»*(NUFI15). La perception de l'enfant conduit la famille à la transmission des valeurs appréciées par la société.

L'enfant est aussi perçu comme un bonheur en le comparant à la fois à la joie, la fleur, la plante et le bijou (11 fois dans 7 groupes). *«L'enfant apporte une certaine joie à celui qui le fait venir au monde. »* (SRHNI30) *«L'enfant représente dans une communauté un grand bonheur pour sa famille. »* (CUFNI15). Cette idée est placée en huitième position.

Lorsqu'on examine la perception de l'enfant selon les catégories de groupes, les hommes et les femmes attachent une même importance à l'aide que représente l'enfant. Comparativement aux femmes, les hommes ont insisté plus sur la pérennisation de la famille. Ce qui serait dû au fait que l'homme est le chef de la famille et au port du nom patronymique.

Les ruraux et les urbains sont presque tous unanimes à considérer l'enfant comme une aide par 16 groupes sur 18 en milieu rural et 21 sur 22 en milieu urbain. Cette idée s'accompagne de celle de l'enfant perçu comme pérennisation de la famille et qui requiert plus l'adhésion des ruraux. Ce qui expliquerait la tendance à avoir beaucoup plus d'enfants en milieu rural qu'en milieu urbain. La tendance à considérer l'enfant comme une charge est observée surtout en milieu urbain, surtout par les groupes d'hommes (9) que de femmes. Ils ressentent certainement cette charge car ce sont eux les principaux pourvoyeurs des besoins du ménage pour lesquels ils éprouvent de plus en plus de difficultés à jouer ce rôle.

On note également que l'enfant est perçu différemment selon les générations. Tous les groupes de personnes âgées de 55 ans et plus ont tendance à mettre l'accent sur l'aide que représente l'enfant.

Tableau 4.2
Perceptions de l'enfant selon la composition des groupes

Composition des groupes	Perceptions de l'enfant					
	Aide, richesse, Soutien	Pérennisation de la famille	Don de Dieu	Alliance	Héritier	Charge
Sexe						
Hommes	14	12	6	8	8	9
Femmes	15	6	9	6	4	5
Mixte	8	7	7	3	4	-
Milieu de résidence						
Ruraux	16	13	8	7	10	3
Urbain	21	12	14	10	6	11
Age						
15-25 ans	16	11	8	7	8	6
30-45 ans	13	7	7	7	4	8
55 ans et +	8	7	7	3	4	-
Niveau d'istruzione						
Instruits	18	15	12	11	8	9
Non instruits	19	10	10	6	6	5
Total des groupes	37	25	22	17	16	14

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

IV.1.2 - Valeurs transmises pour répondre aux besoins futurs

Chaque société cherche à transmettre à ses enfants des valeurs qui constituent leur patrimoine culturel. Le premier rôle dans cette mission revient à la famille qui forme l'individu selon les standards culturels de son clan, de sa tribu, de son ethnie et du milieu environnant. De l'analyse des segments consacrés aux valeurs fondamentales à transmettre aux enfants, il est apparu que ces valeurs sont par ordre d'importance les suivantes (tableau 4.2) : les valeurs morales, l'amour du travail, la scolarisation et l'apprentissage, l'éducation sexuelle et les valeurs culturelles.

Tableau 4.3
Valeurs transmises aux enfants selon la composition des groupes

Composition des groupes	Valeurs transmises aux enfants (N = 40 groupes)				
	Valeurs morales	Amour du travail	Scolarisation et apprentissage	Education sexuelle	Valeurs culturelles
Sexe					
Hommes	11	10	13	7	4
Femmes	14	13	8	3	4
Mixte	5	6	5	4	3
Milieu de résidence					
Ruraux	12	14	13	8	6
Urbain	18	15	13	6	5
Age					
15-25 ans	13	11	10	6	4
30-45 ans	12	12	11	4	4
55 ans et +	5	6	5	4	3
Niveau d'instruction					
Instruits	17	15	14	8	7
Non instruits	13	14	12	6	4
Total des groupes	30	29	26	14	11

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

L'analyse des valeurs transmises selon le sexe montrent que les hommes accordent beaucoup plus d'importance à la scolarisation et à l'apprentissage (13 groupes d'hommes contre 8 groupes de femmes) alors que les femmes privilégient les valeurs morales (14 contre 11) et l'amour du travail (13 contre 10). Les personnes âgées citent quant à elles l'amour du travail. Ces préférences seraient dues à une répartition du travail socialement établie. Pendant que les hommes pensent envoyer l'enfant à l'école, les femmes souhaitent plutôt le garder pour l'aide aux travaux domestiques. La valorisation du travail est aussi importante pour les personnes âgées (6 groupes sur 8) car elles comptent sur leurs enfants pour leur survie.

En ce qui concerne le milieu de résidence, les urbains (18 groupes urbains contre 12 ruraux) insistent plus que les ruraux sur les valeurs morales. Les enfants en milieu urbain seraient plus exposés que ceux du milieu rural à plusieurs facteurs susceptibles de perturber leur encadrement. Ce qui pousse les urbains à vouloir transmettre à leurs enfants plus les valeurs morales que les autres. On note que les ruraux et les urbains attachent relativement la même importance à la scolarisation et à l'apprentissage.

A part les trois premières valeurs que les participants aux discussions aimeraient voir inculquées à leurs enfants, l'éducation sexuelle vient en quatrième position citée plus par les groupes d'hommes, de ruraux, de jeunes et d'instruits. On pourrait se demander pourquoi est-ce que les hommes sont plus préoccupés par l'éducation sexuelle que les femmes ? Peut-on affirmer que les hommes deviennent de plus en plus conscients de leur rôle et participation en éducation sexuelle des enfants ? Après cette brève analyse, les différentes valeurs vont être décrites pour en saisir le contenu et les aspirations des participants pour chacune d'elles.

IV.1.2.1- Valeurs morales

Les participants accordent la plus grande importance à la formation du "savoir-être" de l'enfant, sa morale et son comportement. Ces valeurs sont orientées vers l'ordre hiérarchique des membres de la famille et des groupes sociaux. Ainsi, en premier lieu, on inculque à l'enfant le respect envers les gens. « *Il faut apprendre à l'enfant le respect, ne pas voler, ne pas insulter* ». (SUFEI30) « *la première c'est la patience : « si on te parle, il ne faut pas faire la gueule forte, il faut se soumettre, il faut écouter ce qu'on te dit »* » (SRFNI15).

La vertu, l'amour sont des valeurs que la famille transmet à l'enfant afin d'assurer son équilibre social. « *Il faut cultiver aussi ses vertus afin de favoriser l'éducation morale de l'enfant* » (SUHI30). « *Il faut apprendre à l'enfant l'amour du prochain* ». (SUFEI30) La modestie inculquée à l'enfant est considérée comme un bon trait de caractère qui aide à supporter les difficultés de la vie actuelle. « *Cette éducation doit leur permettre d'accepter la situation de leurs parents et de se contenter du peu qu'on leur donne* » (LUF115) « *Il doit apprendre à vivre dans la misère. S'il a appris à endurer la souffrance, il sera capable de supporter les moments les plus durs et savoir se conduire en cas de bonheur* » (CRFENI30).

Le comportement exprime la mentalité et les codes éthiques transmis à l'individu. Les participants constatent la dégradation des mœurs et insistent sur un bon comportement de leurs enfants. « *Premièrement, comme l'enfant a l'âge de distinguer ce qui est bien du mal, tu dois l'éduquer de façon à éviter les mauvais comportements* » (LUHNI30). « *Tu dois faire un effort pour l'amener à changer de comportement. Si tu l'abandonnes, il deviendra n'importe quoi* » (LUF115). Les participants ont remarqué également que les enfants copient le comportement des parents qui leur servent d'exemple. « *Si les parents se comportent bien, il y a 90 à 95 % de chance que l'enfant aussi se comporte bien* » (LUHFEI55). Ils estiment que le comportement des gens peut être varié, car l'enfant reçoit une éducation liée à son rang social. Par exemple, les enfants des familles royales ou des chefs étaient éduqués autrement que la masse populaire (LUHI30). Actuellement, cette différence s'exprime au niveau des groupes sociaux et leurs sub-cultures qui émergent de plus en plus dans la société africaine. Les participants disent que certaines personnes riches gâtent leurs enfants, ce qui les conduit plus tard sur la voie de la délinquance. Or, l'éducation de l'enfant doit être stricte : « *Là il du matin dresse les enfants* ». (SUF115). Les valeurs morales préparent la conscience de l'enfant pour l'accomplissement des tâches domestiques et productives.

IV.1.2.2- L'amour du travail comme une valeur transmise

L'éducation par le travail est soulignée par les participants comme une valeur essentielle qui doit être transmise aux enfants. Selon eux, la diligence de l'enfant envers le travail doit se montrer tout d'abord dans les tâches ménagères auxquelles il est associé dès le bas - âge. En premier lieu les participants parlent des nombreux travaux domestiques des filles : « *Elle doit faire la cuisine, laver la vaisselle, balayer la cour, aller chercher du bois de chauffe* ». (NRHNI30). L'éducation de la fille est dirigée par sa mère qui l'associe progressivement à ses activités de telle façon que l'adolescente l'aide efficacement et est capable de la remplacer en cas de nécessité. « *Si tu es commerçante, revendeuse de boisson, il faut lui apprendre ton métier, lui donner des conseils* ». (NRFENI30). La famille éduque la fille comme la future épouse qui doit s'occuper de son foyer. « *La fille doit apprendre tout ce qui est nécessaire à la bonne tenue du foyer* ». (LUFENI30). « *La fille doit guérir les plaies, entorses, faire massage, maîtriser la situation conflictuelle de la famille* » (NRFENI30).

Le garçon quant à lui, accomplit également les travaux domestiques comme le balayage de chambre, le nettoyage des meubles, la recherche du bois de chauffe. Dès qu'il grandit, le père s'en occupe plus et l'associe à ses occupations. *« Quand le papa va au champ, il lui dit de le suivre, il lui apprend comment cultiver. Le soir, il lui montre les travaux domestiques qu'il doit faire : élever les bêtes, c'est le travail d'un garçon »*. (NRFNI15). Graduellement, le père lui transmet ses expériences et diverses connaissances professionnelles, économiques, médicales. Cette éducation traditionnelle contribue au contexte de la vie actuelle qui oblige les familles à chercher les nouvelles stratégies de survie. Dans ce sens, on observe que les enfants, adolescents s'engagent de plus en plus dans les activités du milieu urbain. Or, dans le milieu rural les jeunes instruits ne sont pas intéressés par les activités du secteur agricole et leurs regards sont tournés vers le travail rémunéré estimé par les personnes scolarisées comme la meilleure voie de réussite.

IV.1.2.3 - La scolarisation et l'apprentissage intègrent la grille des valeurs

La scolarisation, considérée autrefois comme valeur étrangère, est devenue une partie importante du processus d'enculturation. Elle est citée comme une valeur indispensable pour la vie moderne. *« Quand il refuse d'aller à l'école, il faut l'obliger pour que demain il puisse se prendre en charge »* (SUF15). *« En premier lieu, tu dois éduquer ton enfant selon les exigences du temps actuel. Il doit aller à l'école »* (SRHNI30). Pourtant, la situation actuelle du marché du travail oblige les familles à chercher d'autres issues de survie. C'est pour cette raison que les participants évoquent la scolarisation limitée suivie par les activités bénéfiques ou l'apprentissage d'un métier.

Les participants ont cité l'apprentissage parmi les valeurs transmises à l'enfant : *« Mais au Togo, le seul travail c'est d'être enseignant quelque part ou bien d'être soldat, c'est fini. Donc tu vois que ton enfant va à l'école, mais il y a beaucoup d'enseignants qui chôment, ce n'est pas la peine de fréquenter. Vaut mieux d'aller à l'apprentissage »* (SUGI15). *« Nos papas devaient nous orienter pour apprendre certains métiers. Il te dit d'aller fréquenter, donc tu continues l'étude jusqu'à un niveau, tu es fatigué, il n'a plus de support. Tu dois rester à la maison avec lui »* (SUGI15). Parmi d'autres valeurs transmises à l'enfant l'éducation sexuelle apparaît comme une nécessité urgente.

IV.1.2.4 - L'éducation sexuelle comme valeur transmise

Généralement, les participants des groupes de personnes instruites, insistent qu'actuellement les parents doivent donner aux jeunes les connaissances indispensables en éducation sexuelle. *« Il faut bien éduquer l'enfant parce qu'aujourd'hui il y a plein de maladies. Si les parents ne conseillent pas bien les enfants, ils peuvent avoir des maladies sans même les guérir »* (LUGI15). *« Pour la fille, il faut qu'on éduque vraiment sur le plan des précautions à prendre pour éviter les grossesses et lui apprendre comment utiliser les préservatifs »* (CRGI15). *« Il y a d'autres valeurs. Quand vous avez une grande fille qui peut aller avec les garçons, il faut lui montrer les interdits, beaucoup de garçons, ça entraîne la mort »* (NRHFENI5).

Autrefois au Sud du Togo, cette éducation était donnée par les femmes âgées qui rassemblaient les filles pubères pour les discussions lors des cérémonies de démonstration de beauté (cérémonies Noudodo, Adifo du couvent initiatique à Adangbé). Actuellement, ces pratiques sont rares, elles représentent les survivances d'initiation féminines dans les régions du sud. Les connaissances de la vie sexuelle sont enseignées également dans les couvents du Vodou (hukpamé). Cette forme d'éducation socio-religieuse était largement répandue dans les

régions du Golfe du Bénin mais actuellement elle est en déperdition. Par contre, les rites initiatiques pratiqués au Centre et au Nord, par exemple, « Akpema » pour les filles et « Evala » pour les garçons en pays Kabyè, transmettent encore diverses connaissances parmi lesquelles l'éducation sexuelle occupe une place importante.

Une minorité de participants ont évoqué l'hygiène comme une valeur nécessaire à transmettre : *«Il faut interdire à l'enfant de mettre du sable dans la bouche ou quand l'enfant a des ongles sales, il faut lui dire que c'est mauvais»* (LUFNI15). La formation de l'individu nécessite la connaissance des valeurs culturelles.

IV.1.2.5 - Les valeurs culturelles

L'identité culturelle de l'enfant provient des valeurs culturelles qu'on lui inculque. Au fur et à mesure de son évolution, l'enfant s'imprègne de toutes les valeurs culturelles et il en devient le véritable porteur. Les participants de plusieurs groupes et surtout ceux du Nord ont attiré l'attention sur le fait que l'enfant doit bien s'exprimer dans sa langue maternelle, connaître les coutumes, traditions, cultes, interdits de la famille, du clan et de l'ethnie. *«Pour le garçon, on devrait lui montrer la tradition, les interdits pour que lui aussi les transmette à ses enfants. On devrait montrer à la fille aussi les interdits, connaître les traditions»*. (NUFI15)

L'étude du système de parenté représente encore un autre aspect d'imprégnation culturelle africaine. Cette connaissance amène l'enfant vers "l'intégration verticale" du cercle familial hiérarchisé et le place par rapport aux aînés et aux cadets, les vivants et les ancêtres (Erny, 1978). *«Il faut lui montrer l'origine de votre famille et suivre les traces avec lui. Toutes les cérémonies que vous faites dans la famille, il faut lui montrer»* (NUHFEI55). *«Nous leur apprenons aussi à appeler les membres âgés de leur famille par leur nom de parenté, tante, oncle, grand-père, etc. »* (SRHNI30). *«On lui enseigne comment rester parmi les grands, être près des personnes âgées»* (LUGNI15).

Les participants ont abordé la question de la différence ou similitude de l'éducation familiale du garçon et de la fille. La majorité estime que l'éducation des enfants des deux sexes doit être égale : *«Il faut donner une même éducation qu'il soit garçon ou fille»* (SRGNI15). D'autres pensent que leur éducation doit être divergente : *«Le père apprend à ses garçons à vivre conformément aux lois des hommes. Et pour la fille, la maman doit apprendre comment vivre avec un mari, comment se comporter et comment vivre en tant que fille, comment se comporter avec les garçons»* (NRGI15). Ainsi, les valeurs transmises à l'enfant le guident dans la prise de ses décisions.

IV.1.3 - Prise de décision de l'enfant

De nos jours, le statut social de l'enfant est en pleine mutation, car il évolue progressivement selon le niveau de son instruction. L'enfant scolarisé parallèlement à l'assimilation des valeurs authentiques du milieu effectue la transmission inverse des connaissances modernes aux générations précédentes des parents, grands-parents, souvent analphabètes ou de bas niveau d'instruction. Ces derniers expriment une nouvelle considération et admiration à l'enfant qui agit sur la prise de décision familiale. De nombreux groupes ont souligné que les jeunes (filles, garçons) peuvent prendre des décisions qui les concernent et surtout celles qui touchent les problèmes scolaires, le choix de la profession ou

du conjoint. *«Les enfants peuvent intervenir. Les idées des enfants peuvent même dépasser celles des parents. Donc les enfants peuvent ajouter des idées aux parents»* (CUGNI15). *«Il faut associer les enfants dans le domaine de l'éducation, dans le domaine des réalisations pour que les enfants sachent que nous sommes en train de faire cela.»* (CUFEI30). Les groupes du Nord ont remarqué que les filles instruites veulent imposer leur volonté à leurs parents et ne respectent plus le choix du conjoint fait par les parents (NRHNI30). Les valeurs transmises aident l'individu à entrer dans la vie active et indépendante hors du foyer familial.

IV.1.4 - Sortie de l'enfant du foyer parental

A partir de l'âge de puberté marquée par les rites d'initiation ou pratiques coutumières, commence une nouvelle période de la vie active de l'individu qui est souvent accompagnée par la sortie du foyer parental. Actuellement, sous les influences de contraintes économiques, on assiste aux changements des méthodes éducatives qui s'expriment, surtout en milieu rural, par une sortie précoce de l'enfant du foyer parental.

IV.1.4.1 - Le confiage d'enfants comme une voie de sortie du foyer parental

La pratique de confiage des enfants est un élément de la culture traditionnelle qui accorde une attention particulière au renforcement des liens de parenté, d'amitié, à la solidarité familiale et communautaire. L'enfant confié qui représentait symboliquement ce lien social, était reçu et traité par la famille d'accueil comme dans sa propre famille. Le confiage était considéré par la pensée pédagogique populaire comme un moyen d'encadrement et d'éducation, assurant la formation des adolescents des familles aisées qui risquaient de choyer leurs progénitures à côté de leurs mères, mais surtout des familles pauvres qui voulaient donner une chance de réussite sociale à leurs enfants. Ainsi, dans le temps passé, la pratique de confiage a été orientée vers l'égalité de la promotion sociale des membres de la famille, du clan et de la communauté toute entière. Ces fondements culturels et pédagogiques commencent à se fissurer à partir de l'époque coloniale. Malgré les changements socioculturels du siècle dernier, la pédagogie traditionnelle est attachée encore à ses principes et notions essentielles parmi lesquels le placement des enfants occupe une place de choix.

L'analyse de 92 segments consacrés à cette question montre qu'en premier lieu, les gens envoient leurs enfants dans le but éducatif car ils pensent qu'en allant dans la famille d'accueil, l'enfant pourra évoluer, apprendre un métier et être encadré mieux que dans sa famille : *«Pour moi, c'est une bonne chose, parce que vous pouvez prendre votre enfant qui est respectueux pour le confier à quelqu'un pour qu'il apprenne ce qu'il fait ou son métier pour sa future vie»* (CRHI30). *«C'est aussi une aide que l'on vous porte en prenant votre enfant pour aller l'éduquer»* (SRFNI15). *«Certains sont avec leur maman et sont têtus mais du fait que l'on l'éduque ailleurs où tu n'as pas ton père et ta mère, tu vas changer d'âge et être plus éveillé. C'est ce qui explique le confiage d'enfant»* (SRFNI15). *«Le confiage d'enfants est bon. Un enfant qui n'a jamais été confié sera gâté»* (NRHNI30).

D'autres participants expliquent que les parents des familles nombreuses placent leurs enfants en vue d'assurer leur meilleure alimentation et les conditions de vie. *«Lorsque tu es féconde, tu ne fais qu'accoucher des enfants sans cesse telle de l'eau qui coule dans le fleuve, tu veux avoir une grande famille. Quelques années plus tard, tu te rendras compte que tu es inondé d'enfants que tu n'arrives pas à supporter»* (CRFENI30). *«Certains le font parce qu'ils manquent de quoi manger. C'est pourquoi ils confient leurs enfants à des gens pour*

qu'ils les aident. Ces enfants vivent mieux que quand ils étaient dans leur famille» (NRFNI15). La pauvreté a été soulignée par tous les participants, surtout du milieu rural. *«La pauvreté peut t'amener à confier ton enfant à une autre personne que tu juges plus aisée que toi»* (CRHFENI5). *«Mais maintenant tout est cher, les parents n'arrivent plus à supporter les enfants. Ce qui fait qu'ils les envoient en ville, à n'importe quel âge pour être des bonnes de ménage»* (LUFNI15.) *«D'autres parents sont pauvres et c'est ça qui fait qu'ils poussent leurs enfants à aller chercher de l'argent»* (NUFNI15). *«Si le manger est rare dans la famille, on peut envoyer un enfant ailleurs pour aller travailler pour gagner de l'argent pour aider les parents»* (NRFNI30). Certaines personnes confient leurs enfants à des parents stériles. Selon les participants, cette pratique est également bénéfique pour la famille d'accueil : *«Celui qui le supporte profite de son travail plus tard»* (NRHFENI55).

Plusieurs participants disent que le confiage des enfants est une pratique à la fois bonne et mauvaise, car l'enfant n'est plus traité comme avant, en tant que propre enfant, mais différemment. *«Personne ne peut éduquer l'enfant issu de ses entrailles comme l'enfant d'un autre»* (NRGNI15). Ils ont remarqué que le traitement des enfants dépend du niveau de conscience du tuteur de l'enfant. Cependant ils admettent aussi que ce dernier est parfois obligé d'appliquer à l'enfant placé un traitement variable car : *«il provient d'une autre famille où il a reçu une autre éducation»*, qui ne correspond pas à celle de la famille d'accueil (SRGNI15).

Les formes de placement de l'enfant se modifient de nos jours. Les parents des familles nombreuses et pauvres du milieu rural envoient leurs enfants, adolescents en ville dans le but unique de gagner de l'argent qui pourra constituer une aide pour les parents et les petits frères et sœurs restés au village. Souvent, ces enfants sont placés dans les familles de connaissance ou parfois chez les inconnus. Au sud du Togo et à Lomé ils sont considérés comme *«amegbonovi»*, ce qui signifie : *«L'enfant placé chez quelqu'un»*. *En pays Moba on les appelle Abawa»*. Généralement, ils sont mal payés : de 3000 - 6000 F CFA par mois, parfois même non payés, mais logés, habillés et nourris (SUFEI30). Ces enfants travaillent sans heures fixes et sont exploités. Toutes sortes de mauvais traitements sont réservés aux *«amegbonovi»* : la malnutrition, la violence verbale, physique et l'abus sexuel. *«Vous envoyez l'enfant chez une personne tierce, si vous pouvez vous déplacer pour aller voir ce que l'enfant mange. Cet enfant se lève à 4 heures du matin et ne se couche qu'au-delà de 22 heures. Il est exploité comme un esclave. L'enfant est traumatisé. Si c'est une fille, le mari de la patronne la harcèle»* (SUHI30). Actuellement de nombreuses filles adolescentes travaillent comme des bonnes mais leur situation en ville et, surtout à Lomé, est souvent lamentable. Il arrive qu'à la suite du mauvais traitement, l'enfant fuie le foyer du tuteur et rejoigne les groupes de délinquants ou revienne au foyer des parents tout en restant humiliée, traumatisée ou en état de grossesse ou bien malade. *«Elle va mourir avec la grossesse»* (NUHI30). *«Les parents espèrent qu'il ramènera quelque chose d'utile pour aider la famille. Mais, malheureusement parfois l'enfant revient avec une maladie. La misère devient alors double»* (CRHFENI55). Certains participants estiment que le travail de la bonne amène la fille à la prostitution : *«Envoyer les enfants à la recherche de quelque chose, à mon avis, ce n'est pas bon, c'est encourager la prostitution»* (CRGI15).

Vu tous les côtés négatifs du confiage moderne de l'enfant, les participants condamnent sévèrement ces pratiques et attitudes des tuteurs ou patrons des enfants exploités : *«Il faut faire tout pour combattre les systèmes d'Amégbonovi. Il faut barrer la route au confiage»* (SUFEI30). Les participants jugent le système du confiage en disant : *«Le système d'Amégbonovi (enfant confié), c'est l'enfant esclave»* (SUHI30). *«Moi, je condamne*

fermement les parents qui envoient leurs enfants d'aller en voyage pour chercher de l'argent» (CRGI15). Ils souhaitent que le gouvernement prenne les mesures pour changer la situation de l'enfant confié : *«Si le gouvernement pouvait faire disparaître totalement cela»* (NUHI 30). Outre le confiage, d'autres voies de sortie du foyer parental ont été recensées.

IV.1.4.2 - Les autres voies de sortie

Les causes de ce phénomène sont variées, mais en premier lieu apparaît la pauvreté qui pousse les parents à orienter leurs enfants à chercher les moyens de survie dans les milieux urbains ou en pays étrangers africains. *«Ce qui fait déplacer les enfants de leurs familles, je résume en trois mots : il y a la famine, la pauvreté et la haine»* (CRGI15). Les participants désignent la situation de la misère des familles et des parents qui se trouvent en situation d'impossibilité de nourrir leur progéniture nombreuse. *«Les parents n'assument pas leurs responsabilités. Ils ont plus de 10 enfants qu'ils n'arrivent pas à nourrir ni à habiller»* (CUFEI30). Dans cette situation de misère, les adolescentes se font souvent engager pour les travaux domestiques. *«Si elles commencent par grandir et leurs parents n'arrivent pas à les supporter, elles disent qu'elles vont aller faire « bonnes » »* (SUF15). Plusieurs groupes des participants ont parlé de l'exode massif des adolescents, jeunes garçons vers les plantations du Nigeria. Au cours de ces dernières années, la montée de la pratique du trafic des enfants atteste de l'état de détresse économique et éducative des familles togolaises (Kekeh, 1997).

Selon les participants, les jeunes hommes quittent pour construire ailleurs et organiser leur vie familiale après le mariage (NUGNI15). Or, actuellement, on observe que par manque de moyens, les jeunes mariés restent longtemps dans la famille de leurs parents avec leurs enfants. Dans ce sens certains participants évoquent les conditions précaires de logement, les conflits, querelles familiales qui obligent les enfants, adolescents à chercher un refuge chez d'autres membres de leur lignage et quitter le foyer parental : *«Il y a trop de gens dans la maison et puis chaque fois quand tu viens, c'est de la peine pour pouvoir dormir»* (CRGI15).

La recherche de moyens pour la dot ou pour la préparation du trousseau oblige les jeunes à chercher l'emploi rémunérateur hors du pays natal. *«Des fois la famille de la fille peut réclamer la dot et puisqu'il n'y a pas d'argent, tu ne peux pas te marier. A cause de ça, les jeunes cherchent de l'argent et ils reviennent se marier»* (NRGI15). *«Il y a l'intérêt dans mon aventure ; tu trouves une femme, tu donnes des enfants que tu ramènes en famille»* (NRGNI15). Selon les coutumes Kotokoli (Centre), la fille doit préparer son trousseau d'habillement et des biens pour le mariage. C'est pour cette raison qu'elles cherchent un emploi en ville. *«La fille peut suivre quelqu'un pour aller travailler en ville et acheter des pagnes»* (CRHI30). *«Comme il n'y a pas de moyens, la maman demande à sa fille d'abandonner les classes et partir en voyage pour préparer le trousseau de mariage»* (CUFNI15). La fille quitte généralement le foyer parental à cause du mariage. *«Elle doit quitter comme tu as quitté tes parents pour aller mettre au monde»* (NRHFENI15). Les discutants remarquent que la situation de misère oblige certains parents à se débarrasser de leurs filles. *«D'autres poussent les filles pour aller se marier par manque de nourriture. On lui jette de sales mots pour que la fille quitte pour aller se marier»* (NUFI15).

Selon les participants, le regard envieux pour leurs camarades, la paresse ou l'absence du travail conduit la fille souvent sur la voie de la prostitution qui l'oblige finalement à quitter le foyer des parents. *«Elle quitte le domicile, c'est pour aller de garçon en garçon. Elle va pour les pièces de 10 francs»* (NRHNI30). *«Les jeunes, quand ils quittent le village pour la ville et ils ne trouvent pas du travail, ils se livrent à n'importe quoi. Les filles se donnent à la*

vie de débauche» (NRHFENI5). Les participantes évoquent des cas où les mères obligent leurs propres filles à faire la prostitution. *«La mère dit à sa fille : toi aussi, va faire comme les autres ; tu ne vois pas tes camarades, ce qu'elles font, va faire ça»* (SUFEI30).

Le déséquilibre de la structure familiale, l'absence du père au foyer, l'occupation totale de la mère, laissent les enfants sans l'encadrement nécessaire et en liberté totale. Cette situation les amène dans la rue et leur permet de nouer les amitiés douteuses qui les encouragent à fuir l'autorité parentale et devenir les délinquants qui abandonnent le foyer des parents. *«Toi tu dis que tu éduques ton enfant, mais quand tu pars, tu ne sais pas ce qui se passe derrière toi»* (LUFEI30). Les cas de délinquance se produisent également dans des familles aisées où les enfants qui sont trop choyés cherchent d'autres compagnies et la liberté totale.

Le départ du foyer parental est lié souvent aux problèmes d'éducation scolaire et de formation professionnelle. En l'absence des collèges et lycées ou des centres d'apprentissage, les jeunes sont obligés de partir pour fréquenter ailleurs. *«C'est toujours pour le même problème que les enfants quittent leurs parents : le manque d'école reste toujours la première raison»* (CRFENI30). *«Il n'y a pas assez d'apprentissage dans les villages»*. (SUGI15). *«S'il y a un frère en ville qui est un peu riche, le papa propose d'envoyer son enfant là-bas pour qu'il continue ses études ou son apprentissage»* (SUGI15).

Quelques-uns estiment qu'à un certain âge, il faut quitter les parents pour pouvoir vivre indépendamment, connaître la ville, le pays, la civilisation : *«D'autre part, pour savoir-vivre en ville aussi et connaître les choses de la ville»* (CRFI15). *«Certains enfants en voulant faire des découvertes, quittent leurs parents»* (SRGNI15).

Parallèlement à la transmission culturelle, la famille effectue la modification des contextes et méthodes éducatives qui lui permettent d'assurer la fonction de la socialisation dans les conditions socio-économiques précaires de nos jours. Toutefois, l'éducation familiale n'est plus toute seule en mesure, de promouvoir les jeunes dans la vie moderne et elle s'associe à l'éducation scolaire.

IV.2 - Education scolaire

L'école est une institution puissante de la socialisation et d'éducation de la jeune génération. Elle transmet des valeurs universelles qui orientent l'enfant à former ses "savoir-être" et savoir-faire modernes et le prépare pour l'introduction dans la vie actuelle.

IV.2.1 - La perception de l'école

Malgré les difficultés que traverse le système scolaire togolais depuis deux décennies, toute la population lui accorde un attachement et une estime considérable. Les participants, à l'unanimité, considèrent l'école comme une *"bonne et précieuse chose"* qui donne de l'éducation et la civilisation. L'école est considérée comme l'instrument à travers lequel on peut connaître la langue étrangère, savoir lire, écrire, calculer. Selon eux, l'école ouvre les yeux aux enfants, c'est un lieu d'éveil et d'épanouissement.

Il est apparu que beaucoup de participants apprécient la scolarisation de la jeune fille, car elle contribue à son éveil et à sa promotion sociale. Ils se prononcent ainsi : *«L'heure a*

sonné pour que chacun puisse savoir que la femme peut aussi bénéficier de toutes les formes d'éducation que l'homme acquiert. Il faut laisser la pensée archaïque selon laquelle les filles sont incapables de réussir. Actuellement on constate que les filles ont une capacité de réflexion beaucoup plus élevée que les garçons. La femme peut faire tout ce que l'homme fait» (SUHI30). *«Il faut permettre aux filles d'aller à l'école, elles deviendront des femmes ministres, des directrices des grandes sociétés»* (LUHNI30). Les filles elles-mêmes expriment beaucoup d'aspiration pour l'école, elles remarquent que l'instruction met en valeur leur statut social par rapport au «Couloubaly» (SUF115), qui est une nouvelle expression injurieuse pour qualifier les ignorants. Selon elles : *«L'éducation permet d'être à l'aise dans le foyer, en communauté, en société»* (LUF115). D'autres personnes non instruites du milieu rural disent que la femme instruite peut plaire à un homme en ville. L'instruction évite l'humiliation et la tricherie et elle est bénéfique pour le foyer de la femme et la famille de ses parents (SRHNI30). Certaines idées sur l'école apparaissent à travers différents groupes.

Les jeunes instruits pensent que malgré le fait que l'école ne les amène pas vers le marché du travail et la fonction publique, ils ont plus de chance de trouver dans l'avenir leur emploi que ceux qui n'ont pas beaucoup fréquenté. Ils souhaitent aussi que les personnes âgées partent à la retraite à l'âge propice pour laisser les places aux jeunes. Ces jeunes pensent qu'en cas d'absence du travail dans la fonction publique avec leur niveau de scolarisation, ils peuvent organiser leurs propres affaires, faire le commerce ou voyager à l'étranger pour tenter leur chance ailleurs. Or, l'ambition des jeunes garçons scolarisés de trouver un emploi est modeste, car une seule personne estime que *«l'école représente la grande richesse qui donne le poste de ministre »* (CRGI15).

Les groupes de jeunes non instruits pensent que tous les enfants doivent avoir un minimum d'instruction qui peut les aider à connaître le monde, pratiquer le commerce, développer leur milieu et surtout des travaux agricoles. Ils remarquent qu'il est très difficile de faire de longues études jusqu'à la maîtrise, car cela coûte très cher et demande des sacrifices de la part de la famille. Ils disent : *«la réussite dépend du père»*, car c'est le père qui doit investir beaucoup dans l'éducation de son enfant (SRGNI15).

Les adultes non instruits considèrent l'enfant instruit comme la fierté de la famille, celui qui peut aussi lire et écrire des lettres, qui garde les secrets de la famille. Pour les parents, l'école est un lieu de discipline *«où même les paresseux travaillent quotidiennement»* (SRHNI30). Cependant, ils constatent qu'actuellement l'école ne donne plus le plaisir et la satisfaction comme autrefois. *«Aujourd'hui si tu atteins la classe de CM1 ou si tu as le CEPD on te dit que c'est comme tu n'as fait que le jardin d'enfant»* (SRFNI30). D'autre part, il est aussi difficile pour eux de rester analphabètes même dans le milieu rural. *«Quand tu vas à l'école, tu as un problème et quand tu ne vas pas à l'école, tu as aussi un problème»* (SRFENI30).

Les groupes de personnes âgées pensent que l'école est utile pour la communauté, puisque l'enfant instruit peut contribuer à son développement. *«Nous envoyons les enfants à l'école pour qu'ils trouvent à faire à la fin de leurs études et préparer leur avenir»* (LUHFENI5). Ils constatent également le dysfonctionnement du système scolaire actuel : *«S'ils restent longtemps à l'école, à la sortie ils ne trouvent pas d'emploi et ils viennent rester au village»* (SRFENI30). *«Nous avons supporté ces enfants, payé leur scolarité jusqu'à obtenir leur BAC, mais ils ne trouvent rien à faire. Parfois les enfants accumulent des diplômes mais ne trouvent pas à faire»* (CRHFENI55). Les réflexions des personnes âgées

instruites et non instruites du milieu urbain et rural sont orientées vers l'amélioration du système scolaire et une innovation souhaitée pour l'école.

IV.2.2 - Des innovations souhaitées pour l'école

Les participants des nombreux groupes estiment en majorité que l'école doit changer ses méthodes et introduire dans ses programmes l'enseignement des disciplines pratiques telles que : l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'enseignement ménager, la menuiserie, la mécanique, la maçonnerie etc. Selon eux, cet enseignement peut orienter les enfants vers le développement de leur milieu et donner l'accès à la vie active et productive : *«L'école doit faire tout pour faire marcher de pair ces deux notions : la générale et la professionnelle afin de préparer l'enfant à la vie»* (LUHFEI55). *«Bon, pour l'école d'aujourd'hui, il ne faut plus qu'on enseigne encore les mêmes choses ; qu'on ne nous apprenne pas seulement à lire et à écrire. Il faut qu'en plus on nous enseigne autre chose, comme travail manuel par exemple, apprendre à construire des maisons, à réparer les véhicules, les vélos. Même si tu fais des études avancées et que tu ne trouves pas du travail et tu reviens chez tes parents, ce que tu as appris, tu vas l'exercer pour te supporter»* (CRGI15). Or, l'absence d'orientation scolaire détourne les jeunes du développement du secteur agricole. *«Dans le village il n'y a pas du travail alors qu'il y a beaucoup des jeunes au village. Il faut que les villageois aussi trouvent quelque chose à faire, pas le travail de la terre seulement»* (SUF15). Les personnes âgées se souviennent des écoles-pilotes agricoles des années 50 qui accordaient une attention particulière à l'étude et au développement agricole. *«Nos pays sont avant tous des pays agricoles. Mais on n'a pas développé ce que nous appelons en terme barbare la ruralisation de l'enseignement. Il faut revenir à ce principe pour rendre ruraux nos enseignements et lancer les enfants à la fin de leurs études dans l'agriculture, ce qui va nous sortir du mauvais guépier»* (LUHFEI55). Les participants ont évoqué le cas du système scolaire du Ghana qui a inclus dans ses programmes l'enseignement des disciplines pratiques. Les effets positifs de cette innovation sont visibles car de nombreux jeunes Ghanéens viennent exercer les différents métiers au Togo.

Finalement les participants proposent d'organiser les écoles et collèges d'enseignement agricole, technique artisanal. Selon eux, *«cet enseignement doit commencer déjà dans les basses classes CE1 et CM2 »* (CUHFEI55). Par ailleurs, les participants souhaitent aussi que l'école accorde une attention particulière et un encadrement spécifique aux enfants doués des talents qui peuvent donner une contribution énorme à l'amélioration de leur milieu (SUF130). Vu la situation de disparité de scolarisation entre garçons et filles, certains participants proposent que l'école soit complètement gratuite et qu'un encadrement spécifique soit donné aux filles afin d'établir l'égalité de réussite et de promouvoir la jeune fille.

IV.2.3 - Déscolarisation et abandon

La déscolarisation et l'abandon influencent considérablement l'efficacité du système scolaire. La comparaison des données statistiques de l'enseignement du premier degré du pays des années 1996/1997-1997/1998 avec celles des années 1998/1999 et 1999/2000 démontre que le taux d'abandon a augmenté de 1,8 %. L'effectif commence à baisser progressivement à partir de la première année de la scolarisation, car le taux d'abandon est égal à 10,7 % pour 1999/2000 et jusqu'à la fin du cycle primaire. Après le passage d'examen, il ne reste qu'environ 1/5 de l'effectif du début (Statistiques scolaires 2000).

- Le cas de jeunes filles

Les causes de déscolarisation et d'abandon sont variables. Notre attention a été tout d'abord tournée vers l'analyse de la déscolarisation et de l'abandon de la jeune fille. D'après 278 segments consacrés à cette question, il est apparu les multiples causes de ce phénomène que nous présentons selon leur ordre d'importance.

La cause principale d'abandon scolaire des filles est la grossesse non désirée et précoce. Quelques avis estiment que les garçons trompent les filles : *« Lorsque tu envoies une fille à l'école, elle y finira par une grossesse. Une fois qu'on l'enceinte c'est fini. Elle reste désormais à la maison et toutes les dépenses que tu as déjà faites reviennent à zéro »* (CRHFENI5). Ils soulignent qu'au sein des établissements scolaires la fréquence du phénomène de harcèlement sexuel fait peur aux parents et détourne la jeune fille de l'école. Les participants de la zone Nord ont insisté sur ce fait : *« Quand elles sont un peu grandes, les maîtres même leur apprennent à connaître l'homme, et quand une fille revient avec la grossesse, le maître peut nier, alors qu'il en est l'auteur »* (NRHFENI55). La grossesse, en tant que cause d'abandon, est évoquée en milieu rural du Centre, suivi par ceux du Nord et du Sud.

La deuxième cause d'abandon scolaire de la jeune fille est le mariage. *« Elle peut faire CM1, soit CE2 et dire qu'elle va sortir pour aller se marier »* (CRFI15). Dans la zone du Nord, la population conserve les pratiques de promesse en mariage à partir de la grossesse de la mère et la dotation de la fille après la naissance. Les effets de ces pratiques traditionnelles constituent les obstacles de la scolarisation de la jeune fille. *« Chez nous ici les filles sont dotées, leur école s'arrête pour qu'elles se marient »* (NRFENI30). *« On veut profiter de son état de fille, on la dote déjà et les gens s'y intéressent. Le garçon, lui, peut aller, mais la fille si on l'envoie à l'école, qui va accepter de la doter »* (NRFENI30) ? Les participants expliquent que selon la religion musulmane, la fille doit se marier avant 17 ans, ce qui les pousse également à abandonner l'école. Dans l'ensemble, le mariage comme la première cause d'abandon apparaît au Nord, surtout en milieu rural, suivi par le Centre, Lomé et le Sud.

En troisième lieu apparaissent la déscolarisation et l'abandon de la jeune fille au profit des activités domestiques, productives et commerciales. *« Quand le père veut l'envoyer à l'école, la mère refuse, dit qu'elle veut aller au marché et sa fille doit rester à la maison pour s'occuper des travaux ménagers »* (CRHNI30). *« C'est une fille, elle ira faire du commerce, elle va suivre sa mère pour aller au marché »* (LUHFEI55). *« Les parents préfèrent que leurs filles les aident au champ »* (NRFNI15). Cette cause d'abandon est la plus fréquente au Nord, suivi par le Centre, Lomé et le Sud.

Les participants parlent de la pauvreté qui les amène à faire la sélection des enfants à scolariser, et dans ce cas, ils préfèrent toujours envoyer le garçon plutôt que la fille. *« Des fois, c'est par manque des moyens financiers qu'on supprime les études des filles au profit des garçons »* (LUFENI30). *« Les filles vont intégrer une autre famille. Mais le garçon est traditionnellement considéré comme le garant de la famille. C'est pourquoi les parents pensent plus à leur réussite qu'à celle des filles »* (SUHI30). Les participants se prononcent sur le problème d'écologie et d'autres dépenses scolaires de la jeune fille qui pèsent sur la famille. *« Voilà que la fille est pauvre et ses parents ne lui achètent ni kaki, ni cahier. Arrivée à l'école, le maître réclame l'écologie. C'est donc pourquoi elle abandonne l'école »* (NRGNI15). Les gens évaluent les dépenses de la scolarisation et les considèrent

comme l'argent perdu. « Lorsque vous envoyez une fille à l'école, de tout ce qu'elle deviendra c'est son mari qui en profitera » (NRFNI15).

Parmi les causes suivantes d'abandon, les parents évoquent la prostitution qui détourne la fille des études scolaires. « Si les filles abandonnent l'école, cela est dû à leur délinquance sexuelle. C'est la prostitution qui les pousse à l'abandon » (CRGI15). Les participants du milieu rural au Nord ont cité beaucoup plus la prostitution comme cause d'abandon. Ils sont suivis de ceux du Sud, Lomé et Centre. « Elles abandonnent l'école à cause du banditisme » (NRGNI15). « Si elles vont à l'école, elles finissent toujours par abandonner et commencent le vagabondage » (LUHI 30). « Les filles abandonnent tôt l'école pour suivre les garçons ». (NUFEI30)

D'autres évoquent plusieurs causes comme la paresse, le manque d'effort, la fatigue, les mauvais conseils et surtout la timidité et l'âge avancé qui empêchent la fille de progresser dans sa scolarisation et l'amène vers l'abandon. « Arrivées à l'école, elles sont timides et elles sont âgées, donc elles abandonnent les études » (SUGI15). Quelques-uns expliquent que pour raison d'apprentissage, la fille abandonne aussi l'école. « Les filles abandonnent les classes pour apprendre la coiffure, la couture » (CUGNI15). En dernier lieu, l'abandon des filles apparaît au niveau de leur découragement face à l'absence du travail après les études scolaires. « Elles disent qu'il n'y a pas de travail, même si tu as ton BAC, ta Licence, tu ne vas pas trouver à faire » (SUFEI30).

Les causes citées expliquent finalement le phénomène de la fréquentation scolaire inférieure de la jeune fille par rapport au garçon et sa position sociale actuelle au sein de la famille.

- Le cas des garçons

En ce qui concerne l'abandon du garçon, il est lié à plusieurs causes parmi lesquelles on peut citer : le manque de soutien matériel des parents dû à la pauvreté et au non paiement des salaires, des pensions, le découragement par les échecs scolaires, le manque de perspective du travail après la scolarisation et l'apprentissage. « C'est la pauvreté qui est la seule cause ; les enfants vont à l'école, mais ne trouvent rien » (CUHFEI55). « Si les parents n'ont plus les moyens pour mettre l'enfant dans l'école, ils peuvent le mettre dans l'apprentissage » (LUGI15). « D'abord, ils vont à l'école. Ils grandissent maintenant, ils finissent l'école ou ils ne finissent pas ; Il dit : je veux apprendre un métier » (LUHFEI55). Les participants pensent que les enfants doivent apprendre les travaux manuels pour pouvoir vivre dans les conditions de la vie actuelle. « Nous devons enseigner plutôt à nos enfants comment gagner leur vie, même s'ils ne deviennent pas fonctionnaires » (CUFEI 30).

Cet abandon conduit finalement le garçon soit vers l'exode rural ou carrément vers le chômage qui apparaît aussi en milieu rural. Les jeunes ayant abandonné l'école et qui ne partent pas pour la ville vivent en milieu rural sans aucune activité dans l'attente de trouver un emploi rémunéré. Ils expliquent que les études scolaires ne les ont pas conduits vers l'orientation professionnelle. « Comme lui il a su qu'on fréquente, il te dit d'aller fréquenter, donc tu continues l'étude jusqu'à un niveau, tu es fatigué, il n'y a plus de support et tu vas rester à la maison. Si on nous a orientés, peut-être nous-mêmes nous pouvons former des groupes pour être responsables de quelque chose, même pour l'élevage, on peut s'occuper de ça » (SUGI15).

IV.2.4 - Education familiale et scolaire : complémentarité ou divergence

A la fin de la discussion sur les valeurs éducatives familiale et scolaire, les participants se sont prononcés sur leur complémentarité ou leur divergence. Les avis sont divergents, de nombreux groupes, surtout les jeunes, ont exprimé l'idée que les deux systèmes ne sont pas contradictoires mais plutôt complémentaires. Cependant les garçons instruits de Lomé et du Centre trouvent la différence entre les deux éducations : *«L'éducation de la maison c'est pour savoir-vivre en société ; l'éducation de l'école c'est pour trouver un emploi»* (LUGI15). *«Les connaissances de la maison et celles de l'école ne sont pas les mêmes, il y a une opposition»* (CRGI15).

Du côté des adultes, les avis sont également variables. Les femmes non instruites du milieu rural se prononcent: *« Les valeurs de l'éducation scolaire dépassent celles que nous donnons à la maison. L'enfant retrouve certains enseignements domestiques, mais là, c'est plus sérieux. L'éducation scolaire complète l'éducation domestique»* (SRFENI30). D'autres adultes remarquent aussi la différence entre les comportements de ceux qui ont été à l'école et de ceux qui n'ont jamais fréquenté l'école (SUFEI30).

Les personnes âgées non instruites pensent que *«les connaissances de l'école sont plus fortes. Elles sont meilleures que celles de la maison»* (NRHFENI5), tandis que les personnes âgées instruites estiment que *«l'éducation familiale est une éducation qui permettra à l'enfant de gagner son bonheur demain. Pour l'école, c'est pour s'exprimer et évoluer plus tard. Les deux se complètent »* (NUHFEI55). Finalement les participants souhaitent que *«les deux éducations marchent ensemble »* (SUFEI30). Plusieurs avis estiment que la communauté doit s'impliquer davantage dans les processus éducatifs des enfants.

IV.2.5 - L'implication de la communauté dans l'éducation des enfants

La formation de l'individu (enfant) est influencée par la communauté. Dans le passé, ce facteur de la socialisation a joué un rôle important car tous les membres de la communauté étaient liés par les structures socio-économiques et culturelles d'un milieu donné. Ainsi, la transmission culturelle s'effectuait à travers les actions éducatives de toute la société. Les changements intervenus au fil des temps ont affaibli la cohésion sociale et favorisé l'émergence de nouvelles attitudes tels que l'individualisme et l'égoïsme dans la société africaine. Malgré cela, les relations communautaires de nos jours gardent encore un caractère de la solidarité qui se manifeste dans l'éducation de la jeune génération.

Les participants des groupes disent unanimement que la communauté peut et doit intervenir dans l'éducation des enfants. Selon eux, l'enfant n'appartient pas seulement à ses parents géniteurs, à sa famille, mais à toute la communauté. *« La grossesse c'est une seule personne qui la supporte, mais l'enfant c'est tout le monde qui l'éduque»* (SUHI30). *« Toi seul tu ne peux pas éduquer un enfant et pour qu'il réussisse, c'est quelqu'un d'autre qui va l'aider à l'éduquer et toi aussi tu vas l'aider à éduquer son enfant»* (NUFEI30).

Certains soulignent que *«les premiers responsables de l'éducation de l'enfant restent ses parents géniteurs. Ensuite ce sont les membres de la famille tels que les oncles, tantes, grands-parents et puis la communauté de voisinage »* (LUHFENI5). D'autres disent qu'actuellement il y a des enfants qui s'opposent à la correction d'une personne étrangère. *«Tel enfant peut dire impoliment : est-ce toi qui m'as mis au monde ? »* (SUFEI30). Ce nouveau comportement de manque de respect écarte les gens de l'éducation des enfants. *«C'est à cause*

des injures des enfants que les gens ne veulent pas se mêler de l'éducation des enfants des autres» (NUHFEI55).

Les participants pensent que la communauté doit s'unir et renforcer les liens de la collaboration entre l'école et le comité des parents d'élèves. *« Il est possible qu'ils recrutent des maîtres et achètent la fourniture ensemble» (NUHI30). « La communauté collecte des fonds, fait fabriquer des bancs et la construction des bâtiments scolaires» (NRGI15).* Les participants se souviennent du passé quand les gens faisaient des cotisations pour les enfants en difficulté. Actuellement ces bonnes pratiques sont abandonnées. Finalement, les gens pensent que l'intervention de la communauté est bénéfique pour l'éducation des enfants et pour les parents eux-mêmes (NRHFENI5). Ils estiment que la communauté doit reprendre ses fonctions d'éducation de la jeune génération. *«Il faut que la communauté s'organise. Les gens peuvent réfléchir pour créer des structures pour les enfants, les approcher et discuter avec eux afin de comprendre leurs problèmes et s'en chercher des solutions» (SRHNI30).*

La communauté en tant qu'acteur de la socialisation traditionnelle, se trouve actuellement en état de difficultés économiques et organisationnelles, et n'arrive pas à effectuer ses fonctions authentiques éducatives. Or, d'autres moyens comme les mass média modernes interviennent activement dans le processus de la socialisation de nos jours.

IV.2.6 - Contribution des media (télévision, radio, presse) dans l'éducation des enfants

Ce sont des moyens puissants de l'éducation et de la socialisation de la jeune génération. De nos jours, les mass media sont devenus un mode important à la fois d'enculturation et d'acculturation surtout en milieu urbain et semi-urbain africain.

Les participants ont accordé une grande attention à cet aspect de l'éducation de l'enfant. Généralement ils pensent que les media sont à la fois une bonne et mauvaise chose. Selon eux, le côté positif s'exprime dans le fait que les enfants reçoivent des informations nouvelles, des connaissances positives à travers les livres, la presse, la radio et la télévision. *« C'est important d'être instruits par les médias» (NRGNI15).* D'autres constatent que les média diffusent certaines choses (informations sur les maladies, l'hygiène) apprises à l'école. Ils aident pour les examens. *«Ce sont d'importants moyens de sensibilisation» (NRGNI15).*

Tous les participants discutent également des effets négatifs des médias. L'audio-visuel et surtout les vidéo - clubs projettent de nombreux films de violence, de guerre, de karaté, d'horreur et de pornographie qui gâtent et détournent les enfants. *«La vidéo est une mauvaise chose qui donne la dépravation des mœurs» (NRHNI 30). «En regardant ces films, les enfants développent leurs idées et souvent ils imitent ces actions. Ils répètent les mauvaises choses avec leurs sœurs. A 12-15 ans, ils deviennent voyous».* (SUF15). Certains condamnent carrément les moyens audiovisuels. *«La télévision est dangereuse pour la société. Tu regardes la vidéo, tu deviens voleur» (SRGNI15). «A travers la vidéo, la fille découvre la prostitution» (CRHFENI5).* Les jeunes filles instruites ont parlé des revues pornographiques qui circulent dans les établissements scolaires. Ces revues excitent les jeunes de telle façon qu'à la sortie des classes les garçons incitent les filles à faire l'amour (SUF15). Ensuite les participants disent : *« Actuellement les enfants de CM1, CM2, au lieu d'apprendre leurs leçons, consacrent beaucoup de temps à la télévision» (NUHFEI55).* Parfois en l'absence des parents les enfants utilisent le magnétoscope et font la projection des mauvaises cassettes louées dans les vidéo - clubs (LUHFEI55). Les gens supposent que les médias

peuvent jouer un bon rôle (éducatif) mais il faut que des informations soient adaptées au niveau de ceux à qui elles sont destinées. Les adultes soulignent qu'il faut contrôler et choisir les émissions pour les enfants qui peuvent les regarder pendant le week-end (LUFENI30). Les personnes âgées se souviennent du passé quand le Ministère de l'intérieur effectuait le contrôle et la censure de la presse et des émissions audiovisuelles. Selon eux, il paraît qu'actuellement la censure n'existe pas et il faut la renouveler (LUHFEI55).

Ainsi, les participants ont abordé les différents aspects de l'éducation familiale et scolaire en exprimant les suggestions variables qui nous ont permis de donner une réflexion sur les perspectives de l'éducation togolaise.

IV.3 - Quelles perspectives d'avenir pour les enfants

Il ressort de notre étude que l'éducation familiale et scolaire en tant que systèmes complémentaires n'arrivent pas encore à satisfaire la population et à répondre aux besoins socio-économiques du milieu. Or, l'amélioration de cette situation est possible par le renforcement des liens de convergence entre les deux systèmes éducatifs. Cette liaison doit intégrer les meilleurs éléments de l'éducation familiale voire traditionnelle dans une nouvelle synthèse scolaire qui pourra répondre aux aspirations de la population.

Jusqu'à présent, la famille prend en charge la scolarisation, l'apprentissage ou la formation professionnelle des enfants. Mais la pauvreté croissante réduit les possibilités financières des parents. Dans ces conditions, il est très difficile pour la famille de maintenir tous les enfants à l'école ou encore de les envoyer en apprentissage qui coûte de plus en plus cher.

C'est pour cette raison que l'introduction des disciplines pratiques telles que : l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat et l'enseignement ménager dans les programmes de l'école primaire est nécessaire. Elles peuvent agir positivement sur le maintien de l'effectif scolaire et la préparation des jeunes à l'entrée dans la vie active. Ainsi, il est souhaitable d'introduire dans les programmes scolaires un cours spécial par exemple : "Ecole et développement local durable" qui pourra assurer cette liaison entre l'école et le développement du milieu. Ce cours peut comprendre l'enseignement des thèmes variables suivis par des travaux pratiques par exemple :

- l'initiation aux activités du milieu avec la base des connaissances scientifiques et techniques ;
- les activités génératrices de revenus (AGR) ;
- l'éducation en matière d'environnement et la population pour le développement humain (EPD) qui doit comprendre les thèmes de santé, d'alimentation, d'environnement, d'écologie.

Cet enseignement pourra durer au moins 2-3 heures par semaine pendant une période de 4 ans, du CE1 jusqu'au CM2. Les programmes de cet enseignement doivent s'élargir au niveau des deuxième et troisième degrés dans les établissements spécialisés tels que : les collèges, lycées agricoles, techniques, artisanaux qu'il faut installer dans chaque préfecture et chaque sous-préfecture. A la suite de cette formation scolaire spécialisée, les enfants âgés de 15-17 ans auront des connaissances indispensables qui leur permettront de réintégrer le

milieu productif au cas où ils abandonneraient le système scolaire. Ainsi, cette nouvelle orientation pourra mettre à l'aise les élèves et les parents, car elle accomplira le but essentiel de la socialisation qui est la préparation de l'individu à la vie active. Cette formation s'achèvera à l'âge propice entre 15 et 17 ans qui correspond à l'âge d'achèvement du processus de socialisation traditionnelle. Cette nouvelle convergence va rapprocher deux systèmes éducatifs : l'éducation familiale voire traditionnelle et celle de l'école pourront donner une garantie pour la réussite sociale de la jeune génération.

Sur le plan de l'amélioration de l'éducation, un grand rôle doit être joué par la communauté qui peut être associée davantage aux nouvelles activités d'école en la soutenant matériellement, moralement et intellectuellement. Les parents d'élèves spécialistes des différents métiers, cultivateurs, éleveurs et pêcheurs habiles peuvent partager leur expérience et intervenir dans les travaux pratiques de l'école. Dans ce sens, l'école avec les comités des parents d'élèves peut choisir les domaines et les activités spécifiques qui peuvent plus intéresser le milieu donné. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer l'action éducative communautaire par la création de nouvelles structures socioculturelles comme : « les Centres des Jeunes » qui pourront effectuer l'encadrement culturel, éducatif, sportif, sanitaire et surtout assurer l'éducation sexuelle indispensable dans des conditions socio-sanitaires de la vie actuelle. Comme nous avons souligné plus haut, l'enseignement de l'éducation sexuelle est nécessaire pour les élèves de l'école primaire et surtout des classes qui comprennent des adolescents, afin d'éviter leur ignorance des conséquences néfastes quotidiennes et des comportements à risques surtout la grossesse indésirable de la jeune fille.

La réussite sociale de la jeune fille est une question particulière qui attire maintenant la grande attention de tout le monde. L'éducation traditionnelle oriente la personnalité féminine pour une formation d'un caractère de modestie et de discrétion qui s'exprime plus tard dans leur timidité devant les garçons et surtout des maîtres. Cette timidité agit sur leurs activités en classe et la réussite scolaire qui est inférieure à celle des garçons. Ainsi, l'encadrement spécial et complètement gratuit des filles au niveau de chaque établissement peut les aider dans leur promotion sociale et scolaire. Dans ce sens, il est nécessaire d'effectuer la formation des cadres féminins par une nouvelle filière pédagogique du 3^{ème} degré d'enseignement qui donnera la priorité d'entrée aux jeunes filles bachelières. A la suite de cette formation, leur recrutement immédiat dans l'enseignement du premier degré peut considérablement influencer l'encadrement et la réussite des jeunes filles scolaires.

La situation des enfants et surtout de ceux qui travaillent dans les familles d'accueil doit être l'objet de discussions permanentes à la radio et à la télévision et même à l'école. Ces discussions doivent sensibiliser la population sur les «droits de l'enfant» et développer le niveau de la conscience de ceux qui exploitent encore les enfants ou travailleurs mineurs. D'autre part, les agents des Affaires Sociales qui se trouvent en contact permanent avec la population et surtout les groupements féminins doivent sensibiliser les gens sur un bon encadrement de l'enfant confié.

Les mass média et l'audiovisuel doivent intervenir plus activement dans l'éducation des enfants et des jeunes. Dans ce sens, les groupes inter - ministériels peuvent élaborer diverses émissions consacrées au développement socioculturel et professionnel de la jeune génération. Il est nécessaire aussi que la censure reprenne un contrôle strict de toute la production éditée et surtout visuelle, qui est vendue, louée ou projetée aux enfants par les vidéo-clubs.

Ainsi, plusieurs mesures citées ci-dessus peuvent améliorer l'éducation dans son ensemble et particulièrement aider les jeunes à trouver les meilleures issues dans les conditions de crise socio-économique qui pèse lourdement sur la population togolaise.

En guise de conclusion

L'éducation familiale et l'éducation scolaire, comme deux acteurs essentiels de la socialisation, continuent à jouer leurs rôles envers l'enfant en formant son « savoir-être » et son « savoir-faire » afin de le préparer pour l'entrée dans la vie active. Cependant la pauvreté, les contraintes économiques et matrimoniales, des nouveaux modèles familiaux ainsi que l'instabilité de leur union agissent d'une façon dommageable sur la fonction éducative familiale.

En tant que structure dynamique, la famille change ses concepts et méthodes éducatifs. Ils s'expriment en nouvelle perception de l'enfant comme valeur pragmatique ou comme une charge pour la famille. Dans ce sens, les valeurs transmises à l'enfant mettent l'accent sur la formation du savoir - être et surtout de l'intégration rapide et parfois précoce des adolescents et même des enfants à la vie active, ce qui les conduit à la sortie du foyer parental.

Quant à l'éducation scolaire, elle continue de transmettre le savoir classique sans attirer l'attention particulière sur les besoins socio-économiques du milieu et du marché du travail. La jeune fille est encore sous les contraintes de l'éducation familiale. La quasi - absence de l'éducation sexuelle conduit très souvent la jeune fille vers la grossesse non désirée et l'abandon scolaire. Les garçons se maintiennent plus longtemps dans le système scolaire, mais aujourd'hui par le manque de soutien matériel de leurs parents, ils sont aussi obligés de chercher des issues de survie et d'abandonner les classes. En l'absence d'orientation scolaire au niveau du premier degré, les adolescents et les jeunes déscolarisés se trouvent souvent sans une activité précise dans les milieux urbains et ruraux. Ils se débrouillent en utilisant tous les moyens pour obtenir un minimum vital. Ce qui entraîne la débauche, la délinquance, la prostitution, la vie dans la rue caractérisée par des maux tels que la violence, les vols, les cambriolages, les braquages, etc., qui engendrent l'insécurité urbaine devenue permanente depuis quelques années.

CHAPITRE V

RELATIONS DE GENRE ET STATUT DE LA FEMME

« Aucun changement fondamental en faveur des femmes n'est possible sans modifier globalement les attitudes des hommes. Il ne s'agit pas seulement d'une question philosophique : les hommes ont la mainmise sur les systèmes juridiques, administratifs et financiers qui de fait dénie à de nombreuses femmes le droit de posséder des terres, d'hériter, d'obtenir des prêts, d'entrer dans des professions et de faire carrière » (Nations Unies, 1995).

Ce chapitre est consacré aux rapports de genre et statut de la femme et est rédigé sur la base des informations recensées au niveau des thèmes faisant l'objet de cette étude. Ce chapitre va essayer d'analyser les changements dans les relations de genre ; de montrer l'évolution du statut de la femme au sein de la famille et de la société ; de cerner les facteurs qui favorisent ou freinent la promotion de la femme et d'apprécier quelques aspects des droits des filles et des femmes de même que les violences faites aux femmes.

Les aspects suivants sont abordés :

- La constitution de la famille et le statut de la femme ;
- Le rôle de la femme dans la famille face à la crise ;
- Les rapports de genre au niveau de la prise de décision ;
- Les droits de la femme ;
- Les violences faites aux femmes et relations de genre en situation de conflits conjugaux.

V.1 - La constitution de la famille et le statut de la femme

Les résultats du chapitre 3 sont révélateurs et riches de signification en ce qui concerne les mécanismes de constitution de la famille. Même si le mariage qui respecte toutes les étapes dont celle de remise de la dot est acceptée comme fondement de la famille, il apparaît de nouveaux comportements matrimoniaux. L'analyse vise ici à dégager les aspects en rapport avec les relations de genre et le statut de la femme suite à l'adoption de nouveaux comportements en matière de constitution des ménages et des étapes du mariage. Il s'agit d'examiner les effets de la dot, l'influence de la polygamie et de la vie séparée des conjoints sur le statut de la femme.

V.1.1 - Effets de la dot sur le statut de la femme

La dot a une importance capitale dans le mariage. La remise de la dot atteste le fait que l'homme a fait toutes les démarches obligatoires pour le mariage. La dot a une signification spécifique pour la femme, l'homme et les parents des époux. Pour la femme, la dot est un signe d'honneur qui fait qu'elle est plus considérée. Pour l'homme, elle est le signe de son engagement et de sa capacité à jouer son rôle de chef de famille. Pour les parents des époux,

«la dot est un symbole qui garantit l'union des deux familles. La dot donne la valeur du mariage. Elle permet aux deux familles d'intervenir si besoin est dans les problèmes conjugaux. Sans la dot, les deux familles ne se sentent pas intéressées lorsque les problèmes surviennent ». (SUHI30). Lorsque la femme se marie sans dot, la dissolution du mariage devient facile comme l'illustre le propos suivant. « Si nous avons aujourd'hui le problème de divorce, c'est parce que nous avons manqué la dot. Aujourd'hui, les filles, quel que soit leur niveau, ont l'idée d'un foyer idéal. Et c'est ça qui fait que si j'engage une fille, il ne peut pas y avoir de problèmes. Alors que si c'est au niveau de la dot, comme c'est une relation qui existe entre deux familles, je dois avoir honte de dire ceci à ma femme parce que j'ai honte de ses parents donc c'est la cause pour laquelle je soutiens aussi la dot ». (NUHI30).

La dot joue par conséquent un rôle important dans le maintien de la famille. C'est pourquoi toutes les filles aspirent traditionnellement à un mariage avec dot car il inspire le respect, l'honneur et l'élévation du statut de la femme. La dot est considérée comme garantie de bon traitement tel que l'illustre le propos suivant. « La dot c'est juste pour que l'homme n'aille pas traiter la femme comme il veut. La dot peut inciter l'homme à ne pas mal réagir sur sa femme (LUGI15) ».

Pendant que les groupes d'hommes instruits reconnaissent la dot comme une garantie de bon traitement, quelques groupes de filles instruites pensent qu'une grande dot pourrait être un prétexte de domination de l'homme sur la femme. « Dans certains foyers, les maris maltraitent les femmes sous prétexte qu'ils ont payé cher leur dot ». (LUF115). « Très souvent, si on demande la main avec des choses en grande quantité, si l'homme arrive à la trouver, il arrive que l'homme maltraite la femme en disant qu'il a donné beaucoup de choses pour demander sa main. Donc ce sont les richesses qu'il devait avoir pour l'entretien de la femme qu'il a dépensées auprès des parents de la fille donc elle n'a qu'à se débrouiller pour faire le manger, il a demandé la main, la femme lui appartient totalement et ne peut aller nulle part selon les coutumes » (SUF115). Il est apparu que la dot est d'une grande importance dans la population islamisée. Elle permettrait à l'homme d'avoir l'autorité sur la femme et obligerait cette dernière à la soumission. « Au nom de l'islam, tu n'as pas d'autorité sur la femme pour laquelle tu n'as pas donné de dot. Mais si tu as payé la dot tu peux exercer une autorité sur elle (NRHNI30) ».

Il a été dit précédemment que l'homme est le principal pourvoyeur des besoins du ménage. Cependant avec la crise, l'incapacité de l'homme à s'acquitter de ses obligations familiales s'installe progressivement. Ce qui pourrait entraîner la diminution de la valeur de la dot. « Les hommes ne donnent plus la dot. Avant, il y avait de l'argent dans le pays, les hommes payaient la dot et donnaient beaucoup de choses. Maintenant ils refusent et se disent que s'ils donnent tout ce qu'on demande, la femme ne trouvera pas à manger. Ainsi ils veulent donner un peu de façon symbolique (LUF115) ». L'attente d'une dot très difficile à trouver ou qui sera source de misère pour le jeune couple conduit à une prolongation du célibat des jeunes et en particulier des jeunes filles pour lesquelles la coutume tolère moins cette situation que pour les garçons. Dans ce contexte, les filles n'exigent plus le versement de la dot car elles veulent se marier. Certains jeunes et en majorité les groupes de filles ont fait des suggestions pour « que la dot soit à un niveau réglementaire afin que l'homme ne souffre pas trop et qu'il puisse le faire avec un certain amour. En ce moment il aura du respect pour la femme. L'homme ne doit pas être forcé à verser la dot qui ne doit pas non plus être grande avec trop de choses » (SUF115). Vu l'importance de la dot dans la stabilisation de l'institution familiale et du statut de la femme, on pourrait se demander quelle sera l'influence de la simplification des pratiques matrimoniales sur le devenir des unions polygames ou monogames et le statut de la femme.

V.1.2 - La polygamie vue comme un obstacle à l'émancipation de la femme

Dans cette partie, nous tentons de montrer comment la polygamie freine la promotion de la femme. Les opinions ont été recueillies sur les pratiques de la polygamie ou de la monogamie. Un total de 270 segments contient les opinions exprimées au niveau des 40 groupes sur les unions polygames et monogames. Les résultats des discussions révèlent une préférence prononcée pour les unions monogamiques : 168 segments soit 62% contre 31% qui préfèrent la polygamie. Les opinions neutres représentent 6%. Les extraits de segments relatant les diverses positions favorables ou défavorables à chacune de ces options figurent dans le tableau 5.1, et elles seront détaillées dans le chapitre sur les relations conjugales.

Tableau 5.1
Argumentations pour ou contre la polygamie

Pour la polygamie (31%)	Pour la monogamie (62%)	Neutre (6%)
« Il est bon d'avoir deux femmes. Ainsi l'une peut assumer les charges familiales en cas de maladie de l'autre ». (LUHFENI5)	« La monogamie est meilleure lorsque l'homme n'a pas de moyens et qu'il y a entente entre lui et sa femme ». (CRFENI30)	« Ça dépend de chaque homme, de chaque femme : il y a des femmes qui veulent la polygamie, les hommes aussi qui veulent aussi la polygamie. Dans ce cas, ça dépend de chacun d'eux. Celui qui veut fonder sa famille dans le domaine polygamique, il sait sur quoi il s'est basé pour choisir ça » (CRGI15)
« Les cultivateurs, ils disent que quand on est polygame le travail du champ se fait vite, et puis on a des enfants qui travaillent et par conséquent on a de bons rendements » (NRGI15)	« Le monogame a plus d'avantage parce qu'il va faire peu d'enfants et pourra les nourrir ». (NRFNI15)	
« Son avantage ce sont les enfants, s'il a plus d'enfants que le monogame ». (NUFEI30)	« La monogamie est la meilleure des options, parce que ça t'évite beaucoup de problèmes et de dépenses ». (SUHI30)	« Tout dépend de la capacité de chaque homme. Si quelqu'un pense qu'avoir plusieurs femmes n'est pas une charge insupportable pour lui, alors il peut être polygame. Avoir une seule femme c'est bien mais on ne peut forcer personne à être monogame ». (LUHFENI5)
« Une seule femme ce n'est pas bon, parce que si tu es seule et tu es malade, tu n'auras personne pour préparer aux enfants quand le mari est au champ. Si vous êtes deux, ta seconde va faire la cuisine, te servir et s'occuper de tes enfants » (SRFNI15)	« Ce n'est pas bon ni pour l'homme ni pour la femme parce que les enfants seront délaissés, mal éduqués. Il faut avoir une seule femme pour bien entretenir ses enfants ». (SRFENI30)	« Avoir plusieurs femmes c'est bon comme ce n'est pas bon. Avoir deux femmes c'est bon. On sait aujourd'hui qu'il y a plusieurs maladies. Si une femme accouche ou est malade et qu'une autre n'est pas là, tu dois souffrir. Donc si tu en as deux, ta souffrance diminue ». (NRGNI15)
« C'est une loi pour l'homme d'avoir deux femmes » (LUHFENI5)	« La monogamie est nécessaire, avec une femme, quel que soit le nombre d'enfants, ils s'entendent même après ta mort » (NUHFEI55)	
« Nous préférons la polygamie mais c'est la jalousie des autres que nous craignons ; sinon c'est bon d'être à deux ». (CUFNI15)	« La polygamie n'est pas une bonne chose parce qu'après ta mort il y a problème car le peu que tu as laissé ne suffit pas à tous les enfants de chaque femme ». (SRGNI15)	
« Ce qui fait qu'on épouse encore une deuxième femme c'est lorsque la femme ne donne pas d'enfants or vous savez que les familles n'aiment pas cela en Afrique ». (LUHNI30).	« L'homme ne doit pas avoir beaucoup de femmes selon la loi ». (LUFNI15)	
	« Quand le mari me seconde avec une autre femme, je ne peux pas le supporter. Je ne peux pas le supporter parce que le mari ne peut pas partager l'amour qu'il m'a donné ». (LUFENI30)	
	« Il y a mésentente entre les femmes et aussi entre les enfants ». (SUFNI15)	

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

La famille polygame a ses propres règles établies et toutes les femmes selon leur ordre hiérarchique connaissent leurs droits et obligations. Les relations de genre y sont multiples et se définissent en rapport avec les coépouses, les enfants et le conjoint. Le statut de l'homme est beaucoup plus élevé dans la famille polygame par sa capacité d'entretenir toutes ses femmes. Qu'advient-il de la polygamie dans un contexte où le pouvoir économique de l'homme s'affaiblit ?

La subordination aux règles de la vie polygame entraîne une double soumission chez les femmes. Elles sont d'abord soumises à leurs maris et ensuite à la première épouse ou la plus âgée d'entre elles. Selon la tradition dans certains milieux, la première femme d'un ménage polygame a un statut particulier. Elle surveille l'ordre et effectue la gérance de la famille. Dans les familles polygames, le statut de la femme semble diminué. Parfois la femme d'un ménage polygame se sent humiliée, déprimée par les ordres de la famille. Le respect de l'ordre hiérarchique fait que la femme n'est pas totalement libre alors qu'elle se sent capable de se prendre en charge. Chaque femme a son tour pour une vie commune avec son mari. Dès que son tour est terminé, elle laisse la place à sa coépouse et pendant ce temps, le climat affectif et psychologique n'est pas enviable à cause des rivalités et concurrences entre les femmes et leurs enfants. D'autres femmes (les belles-mères et les belles-sœurs) interviennent et contrôlent tout et surtout le comportement de toutes les coépouses.

Plus la taille de la famille est réduite, plus le statut de la femme est élevé. En effet, la famille nucléaire monogame semble mieux valoriser le statut de la femme : les rôles sont partagés, on observe plus d'harmonie et d'entente. La femme est plus considérée et associée aux prises de décision. D'une manière générale, comme l'illustre le tableau 5.1., les groupes de femmes surtout celles non instruites désapprouvent l'union polygame.

Par ailleurs, les exigences des femmes sont de plus en plus grandes. Leur statut change grâce à leur scolarisation. Elles veulent organiser leur propre vie. « *Vous pouvez nous aider parce que nous femmes maintenant, nous ne voulons plus être dans une famille polygame, nous ne voulons plus partager notre amour avec une autre femme, nous sommes très jalouses, nous sommes avares, on ne veut plus partager (SUFEI30)* ». Cependant, elles se montrent plus tolérantes pour la bigamie et souhaitent que s'il y a polygamie, le nombre maximum de femmes soit réduit à deux : « *Il vaut mieux être deux femmes* ». (LUFEI30). L'étude sur la famille togolaise a montré que la polygamie prend des formes nouvelles en jouant sur la résidence. Les femmes préfèrent vivre en résidence séparée que dans un ménage polygame avec corésidence.

V.1.3 - La résidence séparée des conjoints : une nouvelle pratique qui affecte le statut de la femme

Plusieurs causes telles que, l'éloignement du conjoint pour cause de travail ; les querelles au foyer dues à la jalousie et à l'état de polygamie du mari et l'insuffisance des moyens financiers sont à la base de la résidence séparée des conjoints.

Contrairement au ménage polygame où la résidence séparée est préférée par les femmes, presque tous les participants aux discussions désapprouvent la résidence séparée des conjoints vivant dans des ménages monogames en évoquant plusieurs conséquences néfastes de la séparation aussi bien pour le couple que pour les enfants. La résidence séparée est contestée alors que la corésidence des conjoints est jugée comme étant favorable à l'éducation des enfants. La résidence séparée agit négativement sur la relation conjugale surtout au niveau

des enfants et sur le statut de la femme. La séparation est généralement condamnée mais certaines personnes âgées l'admettent dans des cas particuliers pour des raisons mystiques. *« Très souvent dans nos coutumes, l'homme doit rester séparé de la femme pour des raisons mystiques peut être parce que les enfants de la femme meurent régulièrement. Alors la séparation de domicile du couple est exigée pour stopper cet état de chose. S'il n'y a pas ces situations les deux doivent rester ensemble. (LUHFENI55) »*. Il est apparu que cette forme de résidence n'est pas pratiquée au Nord sauf en cas de veuvage. De même, en milieu Kotokoli, les femmes préfèrent plutôt vivre avec leur mari et les pratiques de résidence séparée y sont plutôt rares.

Les conséquences de la résidence séparée des conjoints sont, par ordre d'importance, le manque d'éducation des enfants, le mauvais comportement des femmes, la prostitution, les infections sexuellement transmissibles, les querelles et la séparation ou la dissolution du mariage. *« Il arrive que la femme de son côté veuille rester fidèle, et l'homme dans ses conquêtes peut avoir le SIDA et quand il retrouve sa femme il va la contaminer. Ce n'est pas bon d'être un couple et de vivre séparé. Ceci entraîne souvent des querelles et parfois des séparations » (SUFENI15)*. *« La jalousie pousse certaines femmes à quitter leur mari; et cela favorise la prostitution et le manque d'éducation au niveau des enfants » (SRFENI30)*.

Selon (Thiriat, 1966), *« la séparation des conjoints favorise le désengagement des hommes face à leurs responsabilités paternelles et maritales et accroît la précarité de la situation des femmes, de leurs enfants et des parents qui prennent dépendance d'elle. Quelle soit choisie ou imposée, la disposition d'une résidence séparée donne aux femmes une marge de liberté plus grande pour gérer leurs affaires (y compris les affaires de leur) et assurer le mieux-être voire la survie quotidienne de leurs enfants. L'habitude de ne pas recevoir beaucoup d'aide du conjoint, l'esprit d'initiative et d'entreprise de la part des femmes sont des facteurs qui atténuent les inconvénients de la non-cohabitation »*.

La non-cohabitation avec le mari est une nouvelle pratique appréciée par une minorité de participants pour lesquels c'est une bonne pratique qui permet à la femme d'éviter de vivre avec les coépouses et de s'épanouir. Le niveau d'instruction ne leur permet plus de vivre avec leurs coépouses pour se sentir beaucoup plus indépendantes. Leur statut est très variable car elles sont parfois bien considérées, parfois mal considérées. *« Quand une femme vit seule, on dit qu'elle domine son mari ; on l'appelle "femme - homme" » (NRHFENI55)*.

Le traitement réservé par l'homme ou la belle-famille aux femmes qui vivent séparées est différent de celui réservé à celle qui vit avec le mari. Les avis relatifs au traitement de ces deux types de femmes sont partagés. Certains pensent que les hommes entretiennent mieux les femmes qui vivent dans le foyer. *« Celle qui est avec moi est vraiment ma femme parce qu'elle m'aide au foyer pour les enfants. Elle sera mieux traitée que celle qui est ailleurs. Puisqu'elle sait tout ce que j'ai ; je souffre, je suis malade, c'est elle qui sait » (CRHI30)*. *« Le traitement n'est pas le même. Celle qui est au foyer est mieux traitée que celle qui est ailleurs » (CUFENI15)*.

D'autres pensent que celles du dehors, surtout lorsqu'elles sont riches, sont mieux traitées, plus libres et plus aimées. La femme riche et celle plus aisée que ses coépouses, même si elle vit en résidence séparée, est mieux considérée par la belle-famille de même que

par son mari qui s'efforce de se comporter convenablement à son égard pour bénéficier de ses richesses qui parfois lui servent à l'entretien d'autres femmes. « *Les femmes qui sont seules sont mieux traitées, l'homme les traite mieux que celles qui sont à la maison. Ces femmes sont exigeantes* ». (NRFNI15). « *Si le mari a deux femmes et l'une est plus forte ou est plus riche que l'autre, c'est celle qui est riche que le mari veut plus que celle qui est pauvre* ». (CRFI15)

Toutefois, la femme qui ne vit pas avec son mari est sujette aux suspicions de la belle-famille qui n'a pas confiance en elle. La femme qui vit séparée de son mari est vue comme une femme libertine qui veut vivre à sa guise. Les femmes dans le foyer accusent celles du dehors de ne pas aider le mari sous prétexte qu'elles ne vivent pas avec lui. La résidence séparée des conjoints se développe et confère aux femmes le statut de chefs de ménage, elles assurent ainsi considérablement la prise en charge de leur propre ménage.

V.2 - Le rôle de la femme dans la famille face à la crise

Les rapports hommes - femmes fondent l'exercice des rôles et responsabilités au sein du ménage où on observe des perceptions différentes de ces rôles sociaux de même que diverses inégalités. Ces formes d'inégalités s'expriment par exemple en premier lieu en différence d'âge des conjoints au mariage. Les femmes se marient généralement plus jeunes que les hommes et cet écart d'âge contribue au maintien des inégalités entre conjoints. Selon l'enquête démographique et de santé au Togo (EDSTII, 1998), les hommes âgés de 25-29 ans se marient en moyenne à 24,9 ans soit six ans plus tard que les femmes du même âge. Les femmes sont généralement considérées comme ayant un statut inférieur à celui des hommes. Ce statut d'infériorité de la femme se traduit dans les rapports sociaux établis entre les hommes et les femmes. Les domaines comme celui de la scolarisation, l'héritage, la prise de décisions, les relations conjugales véhiculent des inégalités hommes-femmes qui sont parfois de énormes obstacles à la promotion de la femme.

Les résultats des discussions confirment que l'homme devrait être le premier responsable de la famille. Il doit veiller à tout sans exception : subvenir aux besoins du ménage (alimentation, argent, travail au champ), veiller aux relations avec d'autres (mariage des enfants, enterrement, conseil des sages), participer aux activités religieuses et s'occuper des enfants quand ils grandissent. Il joue un rôle économique, social, culturel et éducatif.

Les rôles de la femme sont tout aussi très nombreux et on lui reconnaît un triple rôle : reproductif, productif, et celui lié à la vie communautaire (CEDPA, 1997). Elle joue les rôles reproductif, domestique, éducatif (éducation des enfants), économique, culturel (transmission des valeurs culturelles), religieux et social (tisser les liens avec l'entourage). Son premier rôle est celui de la procréation. Le statut de la femme change et s'élève avec la naissance du premier enfant et on l'appelle désormais par le nom de ses enfants. Si elle a plusieurs enfants, son statut devient plus élevé. Le statut de la femme stérile est très bas dans une société où les membres affichent des attitudes hostiles à la stérilité.

V.2.1 - Apparition de nouveaux rôles pour les femmes

Si dans le passé le premier rôle de l'homme est d'assurer la prise en charge du ménage, actuellement, les résultats dévoilent que l'homme seul arrive difficilement à subvenir aux besoins du ménage et dans certains cas, c'est la femme qui pourvoit à tout. A la question de savoir si la femme au foyer doit ou peut avoir une activité économique propre, la plupart

des participants y donnent une opinion favorable et estiment que la femme doit absolument travailler et gagner de l'argent pour augmenter son revenu personnel et celui du ménage.

La contribution économique de la femme est si évidente qu'elle semble émerger comme un *nouveau rôle* qui risque de bouleverser l'ordre établi selon lequel l'homme est le principal pourvoyeur des besoins du ménage. Dans l'esprit et la mentalité des gens, c'est toujours l'homme qui doit supporter la famille mais il en est autrement dans les faits. Aujourd'hui, la femme qui a toujours été prise en charge par son mari s'occupe de son entretien personnel et de celui de son ménage. On observe une nouvelle répartition des rôles et responsabilités. Tous les groupes sont d'avis que la femme peut aider son mari mais pensent qu'elle n'est pas obligée. Si dans certains cas conformes à la tradition, cette contribution est juste souhaitée, elle est plutôt vue comme obligatoire dans la plupart des interventions. Quelques-unes des déclarations suivantes illustrent la situation : « *La femme doit travailler pour aider son mari à supporter les enfants* », « *la femme peut supporter l'homme si celui-ci n'a pas de boulot* (LUGI15) », « *il faut que les femmes aient une activité. Les paresseuses attendent tout de l'homme. Les femmes ne doivent pas rester les bras croisés. Il faut que la femme ait une activité avant de se marier* (LUF115) ».

V.2.2 - Les femmes prennent le devant et les hommes perdent de leurs prérogatives

Les conditions économiques obligent la femme à pourvoir aux besoins du ménage : actuellement ce rôle est très visible et agit favorablement sur le statut de la femme. Avec la crise, les femmes sont durement touchées et leurs rôles se sont considérablement étendus. Elles assument des responsabilités supplémentaires et leur charge de travail augmente. Les données du volet quantitatif de l'enquête sur la famille, les migrations et l'urbanisation au Togo ont fourni des résultats révélateurs sur la provenance et l'utilisation des ressources. Il est apparu que l'insuffisance des revenus du ménage, pousse un peu plus les femmes que les hommes à la recherche de revenus supplémentaires (60 % de femmes contre 55 % d'hommes). Une telle situation entraîne une dépréciation des hommes par eux-mêmes et par les femmes qui dévalorisent un mari incapable de leur assurer la sécurité matérielle.

En pays moba dans la Zone Nord, les opinions révèlent que la femme contribue plus que l'homme à la prise en charge du ménage. Sa contribution est évaluée à plusieurs niveaux. Selon les résultats du volet quantitatif, les chefs de noyaux prennent en charge les dépenses essentielles du ménage : alimentation, soins de santé, scolarité des enfants et loyer. Les dépenses pour les ustensiles de maison sont des dépenses féminines alors que l'habillement et les frais de transport constituent des dépenses individuelles. Les propos issus des discussions de groupe convergent pour dire que la femme participe beaucoup aux dépenses du ménage. Avec son argent, elle aide son mari à supporter le ménage, elle couvre ses besoins vestimentaires et ceux des enfants, participe également aux frais de nourriture. Un groupe mixte de personnes âgées à Kpangalam (Sokodé) reconnaît la dépendance des hommes vis-à-vis des femmes et le dit en ces termes : « *Vraiment s'il faut percer l'abcès, la situation qu'on vit ici à Sokodé est lamentable : nous dépendons trop des femmes. La terre même est fatiguée. Les fonctionnaires ne sont pas payés ; le commerce ne marche pas. On vit sur la débrouillardise. Le père même n'a plus de voix. Tu es obligé de ne plus avoir de voix parce que c'est la femme qui se débrouille. Comme on dit en Kotokoli : "Dieu n'a jamais dit à l'homme de manger les herbes". Mais ce que nous mangeons est pire que les herbes* (CUHFEI55) ». Les jeunes garçons à Ewohou (Kara) ont également souligné ce phénomène de dépendance des hommes vis-à-vis des femmes : « *Ce sont les femmes qui se démerdent, nous dépendons trop des femmes* (CUGNI15) ».

La contribution de la femme aux charges du ménage couvre les faiblesses économiques de l'homme et évite sa honte car certains continuent à attribuer le fruit des efforts de la femme à l'homme. La participation de plus en plus active de la femme à la survie du ménage n'est pas toujours reconnue.

Parmi les facteurs pouvant expliquer l'émergence de ces nouveaux rôles, les résultats font ressortir la diminution ou l'absence de revenus chez l'homme, l'évolution des structures familiales, l'existence des femmes chefs de ménage, l'augmentation du revenu de la femme suite à son accès à l'éducation et au travail. Cette situation fait que la femme peut exercer les mêmes fonctions que l'homme. *« L'évolution veut que la femme comme le garçon fasse le même travail dans la maison (CUHFEI55) »*. *« En copiant les gens du sud, les Mina plus précisément, les Kotokoli acceptent aujourd'hui que dans leur famille les garçons fassent les mêmes travaux ménagers que les filles. C'est ainsi que vous allez voir certains garçons qui balayaient la cour, qui nettoient les assiettes ou la vaisselle (NUHI30) »*. C'est à Lomé que l'on voit aujourd'hui de plus en plus de femmes exercer des métiers traditionnellement réservés aux hommes. On rencontre des femmes maçons, manœuvres, conducteurs de taxi. L'émancipation, l'école, les nouveaux modèles familiaux contribuent aux transformations dans la répartition des rôles et responsabilités entre les conjoints. Dans ce nouveau contexte, on constate que les hommes perdent un peu de leur pouvoir économique au profit des femmes.

Certains participants estiment que l'idée de contribution de la femme fait penser à celles qui travaillent et perçoivent un salaire régulier. Ceux-là relèvent l'apport de la femme paysanne qui est aussi très important. *« En pays moba, la femme paysanne contribue beaucoup plus que l'homme au revenu familial. L'homme ne donne jamais l'argent à la femme pour la sauce et le moulin. Il cultive et donne le mil à la femme. Les femmes font plus le champ que les hommes. La femme travaille dans son champ et celui de l'homme. Donc, la femme contribue plus au développement de la famille que l'homme » (NUHI30).*

A côté de ces femmes qui s'engagent visiblement dans la recherche du mieux-être de leur ménage, on observe celles qui attendent tout de leur mari. Leur attitude recueille une désapprobation totale et elles sont indexées de « paresseuses » et sont perçues comme si elles ne voulaient pas fonder un foyer stable.

Il est indéniable que le rôle économique de la femme prend de l'importance dans le ménage. La situation actuelle amène les femmes à plus d'efforts pour venir en aide à leurs maris. Le statut de la femme évolue dans la mesure où sa contribution au revenu du ménage devient de plus en plus importante. Supposant que le manque de prise de décision des femmes influence l'exercice de leurs rôles et responsabilités, on pourrait se demander dans quelle mesure leur importante contribution au bien-être social et économique des ménages serait promotrice de leur lutte pour une meilleure participation des femmes aux prises de décisions dans l'exercice des nouveaux rôles.

V.3 - Les rapports de genre au niveau de la prise de décision

La participation des femmes aux prises de décisions à tous les niveaux et dans tous les domaines est un préalable à une véritable promotion. La hiérarchie étant basée sur le sexe, le pouvoir de décision appartient aux hommes.

Les résultats des discussions confirment cette primauté de l'homme dans la prise de décision. Dans la plupart des cas, l'homme a plus de pouvoir de décision que la femme. Tous les groupes s'accordent pour dire que l'homme est le chef de famille. C'est lui qui décide et parfois il utilise ce principe pour imposer son veto. De l'avis de certains participants, la femme mariée ne peut pas prendre seule les décisions pour ses activités économiques, éducatives et celles qui concernent la vie familiale car elle vient d'ailleurs. La femme décide surtout en ce qui concerne les enfants et surtout en l'absence du mari. Quand la femme est plus âgée, elle est plus considérée car elle est spirituellement proche des ancêtres. Par conséquent, on considère que son pouvoir de décision est égal à celui de l'homme.

L'idée de l'homme, seul principal décideur, s'accompagne de celle selon laquelle la femme peut décider ou être associée aux décisions dans certaines circonstances. Les résultats des discussions de groupe ont permis en outre de ressortir quelques conditions de l'exercice du pouvoir de décision : la forme de famille, le niveau intellectuel et le pouvoir économique du mari, le niveau d'instruction et le pouvoir économique de la femme de même que son travail rémunérateur. Comment la décision varie-t-elle selon la forme de famille, le niveau d'instruction ou d'aisance de la femme ? Dans la famille polygame, le mari consulte parfois ses femmes et surtout la première. Dans la famille monogame, la femme est associée à la prise des décisions. L'homme n'est plus incontournable dans la mesure où son pouvoir économique diminue au profit de celui de la femme qui, par conséquent lui acquiert un certain pouvoir de décision et un statut élevé. *« Si l'homme n'a pas d'emploi et que c'est la femme qui assure toutes les charges du foyer, elle cherchera à avoir un pouvoir de décision, de contrôle et d'autorité dans le foyer (LUF15) ».*

L'indépendance financière de la femme favorise l'exercice de son pouvoir de décision. Quand l'homme a un niveau d'études élevé mais n'a pas de moyens, la femme riche est plus considérée par la famille et elle peut prendre les décisions. *« Quand les femmes sont économiquement bien, elles cherchent à prendre des décisions à la place de leurs maris (LUG15) » « Une femme qui fait son champ, son commerce peut donner des ordres à un mari paresseux qui ne fait rien (NRHNI30) ».*

Dans les ménages où la femme est instruite et exerce un travail rémunéré, l'homme consulte sa femme qui parfois lui impose ses décisions. Les participants perçoivent la discussion des ordres du mari par la femme comme une remise en question du statut du chef de famille. Ce qui nous paraît être une manifestation positive de l'aspiration à l'égalité des droits. *« Quand la femme travaille, le mari la respecte » (NUFI15) et « les décisions sont prises de commun accord » (NRGI15).* Alors que la plupart pensent que c'est l'homme qui prend la décision en planification familiale (NRFNI15), d'autres pensent que la femme peut seule décider ou que la décision se prend à deux parfois avec *« l'accord de Dieu ».*

La décision à deux est très souhaitée mais elle est essentiellement pratiquée en temps de crise financière. En temps de prospérité et si celle-ci vient de l'homme, il néglige parfois sa femme. *« C'est quand la pauvreté, la misère les guettent qu'ils décident ensemble (CRHNI30) ».* Les groupes de personnes âgées semblent être plus autoritaires dans la mesure

où leurs avis soutiennent que *«l'homme doit décider de tout en période de récolte et il implique uniquement sa femme en temps de soudure (NRHFENI55). L'homme est gentil en temps des travaux champêtres et en temps de récoltes, il y a problèmes » (NRFENI30)*. Dans le cas contraire, c'est l'homme seul même si cela n'avantage pas la famille. L'accord des deux conjoints s'impose car *«le mari ne parvient plus à subvenir aux besoins de la famille (CUHFEI55)»*. La situation telle qu'elle se présente montre que la décision consensuelle n'est qu'un souhait. Dans les faits c'est l'homme qui décide. L'acquisition du pouvoir de décision par les femmes ne sera possible que dans la mesure où les femmes connaissent leurs droits.

V.4 - Les droits de la femme

Le droit traditionnel accorde à la femme certaines prérogatives telles que la liberté de culte, la liberté de mouvements (visites et séjours prolongés dans sa propre famille pour des cérémonies ou le repos) et la liberté de disposer de ses propres gains. Cette situation n'a pas connu d'amélioration au cours des derniers siècles notamment à cause de la scolarisation qui a toujours été le privilège des hommes. Ainsi, l'homme a pu intégrer rapidement la vie moderne tandis que la femme n'a pu voir son statut amélioré pendant longtemps.

Les mouvements nationaux de femmes, les organes gouvernementaux et non gouvernementaux jouent un rôle stratégique dans l'amélioration de la condition de la femme en diffusant des informations sur les droits des femmes mais les résultats dévoilent que le chemin menant à une parfaite égalité est encore long et parsemé d'obstacles. Des inégalités entre hommes et femmes sont toujours observées en matière d'héritage foncier, de choix du conjoint, de divorce, d'instruction et dans bien d'autres domaines tels que la santé de la reproduction souvent considérée comme une affaire des femmes. L'organisation non gouvernementale GF2D s'investit dans la formation des parajuristes qui ont pour mission l'information des femmes sur leurs droits pour qu'à leur tour elles puissent les réclamer.

V.4.1 - Persistance des inégalités entre hommes et femmes en matière d'héritage foncier

Les problèmes de succession et d'héritage foncier se trouvent au centre des préoccupations des organisations de lutte pour la promotion de la femme. Selon la conception traditionnelle africaine, la terre appartient aux hommes qui restent sur place. Ils ont la possibilité d'en disposer, de l'exploiter et de l'habiter. Ainsi, la terre va leur servir à subvenir aux besoins de leur propre famille, à aider leurs sœurs par les produits récoltés et avec l'argent en cas de vente du bétail. La femme (fille) ne peut pas prendre en héritage la terre car elle quitte sa famille pour se marier. Les raisons qui font que la femme ne bénéficie pas du patrimoine foncier sont celles liées à la tradition : *« Dans le temps ce fut une règle d'or, la femme n'hérite pas de la terre des parents. (CUFEI30) »*. La majorité des participants expriment l'idée que la tradition et les lois élaborées par les aïeux interdisent de donner la terre en héritage aux filles (NRHNI30). Les informations recensées révèlent que dans le passé, le père donnait à sa fille et son mari des terrains. La femme avait le droit de garder ses parcelles et les exploiter mais elle n'avait pas le droit de les vendre ni de les céder aux enfants car ceux-ci appartenaient à la famille de son mari. Elles n'ont qu'un droit d'usufruit sur les terres, *«les femmes (filles) n'héritent pas des terres. Les terres se perdent lorsqu'on les donne en héritage aux femmes (SRHFEI55) »*.

L'influence du droit moderne agit de telle façon que les gens commencent à penser que la femme doit autant que l'homme bénéficier de l'héritage de son père et a aussi le droit

de vendre ou de donner la terre. La femme a un droit limité d'habitation et de l'exploitation et l'homme un droit absolu d'exploitation, de cession et de vente. En cas de partage de l'héritage de leur père, les filles peuvent recevoir l'héritage mobilier, l'argent, les autres biens et même la maison mais pas la terre. Les opinions exprimées font ressortir que le partage des biens entre les enfants des différentes épouses doit se faire équitablement et que les enfants d'une même mère vont se partager les biens entre eux. Cependant, les pratiques font que les garçons reçoivent une plus grande et meilleure partie que les filles. De l'avis de ces jeunes garçons, *«il y aura une inégalité au cas où le garçon aurait travaillé beaucoup avec son père avant sa mort. Le partage de l'héritage entre le garçon et la fille ne sera pas le même. Si c'est sept bœufs, je prends cinq et je lui donne deux (NRGNI15)»*. *« Dans le domaine de la culture, elles n'ont pas accès à de bons terrains pour cultiver. Une femme ne peut pas demander une portion très riche et on va l'accepter car elle est seulement réservée aux hommes (CRGI15)»*. Par contre, elle bénéficie des terres de son mari et parfois grâce à ces biens elle s'enrichit.

La femme est éduquée de telle manière qu'elle craint de réclamer sa part de l'héritage. Une participante s'exprime en ces termes : *« Si toi la femme tu veux hériter des choses de la terre, les cultures, tu trouveras la mort (SRHFEI55) »*. L'héritage est source de beaucoup de problèmes de sorte que les enfants cherchent à s'enfuir. Les groupes féminins désapprouvent ces pratiques et insistent énergiquement pour le changement en vue de l'accès à la totalité de l'héritage (les biens et la terre) qui devrait être partagé équitablement. Pour effectuer ces changements, elles proposent de sensibiliser et d'éduquer les familles. Dans le temps, la femme n'héritait pas, mais de nos jours, il y a un léger changement. Peut-on priver les enfants si ce ne sont que des filles ? Dans la Zone Centre à Nadjoumbi, *«Quand il n'y a que des filles, l'héritage revient au fils de la grande sûr si ce dernier peut aider les autres (CRFENI30)»*. *« Les femmes qui sont capables de construire peuvent demander et obtenir une parcelle sur le terrain paternel (CUFEI30) »*.

Un groupe d'hommes considère que *«même s'il y a un petit changement, certains continuent à tricher les femmes (CRHNI30)»*. Pendant que les uns disent que c'est une situation qui ne changera jamais, d'autres protestent en disant que ce n'est pas raisonnable que la femme n'ait pas droit à l'héritage. Le changement ne sera possible que *«si on ne considère plus le sexe mais seulement l'enfant (NUHI30)»*. En marge de l'héritage foncier, les participants ont révélé d'autres domaines où la femme est lésée comme l'accès à la chefferie et la liberté de choix du conjoint. Seul l'homme peut accéder au trône. *« La femme ne peut pas remplacer son père au trône. Seul l'homme peut devenir chef de famille (CRFENI30) »*. En outre, les unions imposées ont été relevées comme des pratiques persistantes surtout dans la zone Nord même si le libre choix du conjoint tend à devenir la mode comme nous le disent les lignes qui suivent.

V.4.2 - Le libre choix du conjoint prend le pas sur le mariage forcé

Les mécanismes de constitution de la famille montrent le rôle important joué par les membres de la famille dans le processus de choix du partenaire. Dans le passé, les parents cherchaient une épouse pour leur fils et arrangeaient les mariages des jeunes. Actuellement, il apparaît que dans toutes les régions du pays, la fille comme le garçon peut choisir librement son conjoint. Cette tendance est plus exprimée par les groupes en milieu urbain que ceux du milieu rural.

La liberté de choix du conjoint est citée parmi les éléments qui ont changé dans les familles. Cependant, les tenants de la tradition s'opposent au libre choix du futur époux par la fille. Cette position a surtout été relevée dans la Zone Nord où cette liberté est considérée comme une violation de la loi traditionnelle. Le mariage forcé est encore fréquemment rencontré dans cette zone. La fille qui refuse de se marier à un homme est mise au couvent «pampakonde» avec la complicité des deux familles. Pendant 2 à 3 mois, la fille subit durant son séjour toute une série de pratiques qui ont pour but l'aliénation de sa volonté. Elle y reste bien gardée, gavée de bouillie de mil, change de nom, parle le langage des initiés et a des rapports sexuels avec le mari qu'on la force à épouser. Ce dernier s'arrange pour mettre la fille enceinte. Ce conditionnement s'achève par une cérémonie de libération à la suite de laquelle la fille part vivre avec le mari. La société était tellement hermétique et les filles ne pouvaient pas fuir. Les causes les plus évoquées pour justifier le mariage forcé sont notamment la religion islamique et le fait de doter la fille déjà dans le sein de sa mère. En outre, ce phénomène serait dû à la rareté des filles.

Le libre choix du conjoint n'est cependant pas inconnu dans la Zone Nord. Avec l'évolution, on observe de plus en plus de filles, surtout celles instruites qui fuient les couvents pour rejoindre leur homme préféré avec ou sans grossesse. Lorsque l'auteur de la grossesse est l'amant, on oblige la fille à épouser l'homme de choix des parents car un dicton dit que «un voleur n'a pas d'enfant». Le mariage forcé existe toujours mais comme le disent ces jeunes garçons, il y aurait des exceptions à la règle. *« Malgré la religion que nous vivons à Cinkassé où les filles n'ont pas le droit de choisir des maris, des fois il y a des exceptions. J'ai vu une fille qui dans sa jeunesse avait juré d'épouser tel homme, sinon c'est le suicide. Effectivement, la fille s'est mariée avec lui. (NRGI15) ».*

Cette liberté est cependant conditionnée car il a été souligné que si les jeunes se choisissent c'est à leurs risques et périls. Dans la Zone Centre, l'approbation du libre choix du conjoint par la fille s'accompagne d'une certaine réserve car le consentement des parents est toujours souhaité. Par ailleurs, certains parents disent qu'ils n'osent même pas proposer un homme à leurs filles. Les opinions des filles et des femmes montrent qu'elles veulent choisir librement leur conjoint et n'aimeraient pas que les parents leur imposent leurs propres choix. C'est seulement dans ce cas que la fille peut être heureuse et à l'aise dans sa vie conjugale. Cependant, certains parents créent des problèmes aux jeunes car ils ne veulent pas voir certains mariages entre les gens de différentes religions ou lorsque les familles sont en conflits ou dans les cas de maladies héréditaires. Ainsi on observe que le libre choix du conjoint tend à succéder au mariage forcé : *« Le libre choix du conjoint est à la mode (CRHFENI15) ».* *« Dans certaines églises, elles disent qu'elles ont rêvé et qu'elles ont vu Kokou qui est devenu frère en Christ et puis c'est le mariage (SUGI15) ».*

La liberté de choix du conjoint serait une conséquence de l'évolution de la famille et de l'affaiblissement du rôle joué par la parenté dans le choix du conjoint. En cas de conflits conjugaux, les parents ne veulent pas intervenir car ils n'ont pas donné leur accord pour cette union. Ce qui aurait un impact sur la stabilité des ménages et par conséquent l'augmentation du divorce.

V.4.3 - De l'initiative ou non de dissolution du mariage par la femme

La dissolution du mariage est entendue ici comme l'acte qui décide de la rupture définitive des liens conjugaux entre les deux personnes reconnues comme époux. En ce qui concerne cette initiative ou non de dissolution du mariage par la femme, les avis sont partagés

au niveau des 40 groupes. D'un côté la plupart des participants pensent que la femme ne peut pas demander la dissolution du mariage. De l'autre, nous avons ceux qui admettent que pour plusieurs raisons la femme peut demander la dissolution du mariage.

Dans les Zones Nord et Centre, les avis contre la dissolution du mariage sont les plus dominants. Pour ceux qui désapprouvent cet acte, la femme doit rester au foyer pour l'éducation des enfants (CRGI15). La dissolution du mariage est considérée comme négative car elle perturbe l'éducation des enfants. La femme doit être obéissante, soumise, respectueuse et vivre avec son mari. *« La femme n'a pas le "droit" de demander la dissolution du mariage quelles que soient les violences dont elle est victime, elle doit faire preuve de patience jusqu'à ce que l'homme décide lui-même la dissolution du mariage. Selon le saint Coran, la femme n'a pas le droit de demander la dissolution du mariage. Même si elle n'aime pas son mari, elle fait preuve de patience. Par exemple, la femme peut trouver un homme ailleurs, elle peut vouloir précipiter les choses en cherchant les arguments pouvant déboucher sur la dissolution du mariage pour qu'elle aille se remarier (CUFNI15) ».*

L'idée que c'est l'homme qui doit prendre l'initiative de la rupture est si enracinée que les personnes âgées estiment que, dans la majorité des cas, la femme ne part généralement pas d'elle-même et cherche par tous les moyens à se faire répudier. *« Si je constate que mon mari est impuissant et comme je me suis déjà mariée, il m'est difficile de le quitter. Alors je vais me quereller tout le temps avec lui pour le pousser à me renvoyer » (SRHFENI55) ».*

Pour d'autres, la femme peut demander la dissolution du mariage. La plupart des participants des Zones Sud et Lomé ont émis l'idée que la femme peut quitter son mari en cas de maltraitance et de misère dans le foyer. La pauvreté, le manque de moyens économiques pour subvenir aux besoins du foyer sont citées parmi les causes de départ de la femme. *« Si l'homme ne t'entretient pas bien, tu peux le quitter (SRFNI15) » « Certaines femmes, voyant que l'homme n'a plus les moyens économiques pour subvenir aux besoins du foyer peuvent demander la dissolution du mariage (SRGNI15) ».* *« Dans d'autres cas où la femme ne trouve même pas à manger, à s'habiller, elle peut demander la dissolution du mariage et les familles ne s'y opposent pas (SRHNI30) ».*

Nous avons vu que par manque de moyens, l'homme n'est plus en mesure de remplir convenablement son rôle de pourvoyeur des besoins du ménage à tel point qu'il laisse la liberté de mouvements à sa femme qui prend le devant. L'homme devient plus permissif pour les sorties de sa femme à la recherche des moyens de subsistance. La gestion de ces nouvelles situations entraîne parfois des conflits au sein du couple et dans beaucoup de cas la dissolution du mariage.

La dissolution du mariage peut également se produire à cause de l'infidélité du mari, l'absence d'amour entre les conjoints, les violences physiques, l'absence de dot, l'alcoolisme, la paresse de l'homme, la stérilité et l'adultère de la femme, la pauvreté, la stérilité et l'impuissance sexuelle de l'homme. *« Si la femme n'est pas heureuse, elle peut partir et les parents l'appuient » (SRHFENI55).* Elle peut divorcer mais elle soumet le problème à la famille pour voir si la situation est soutenable. Cette alternative n'est possible que dans le cas où la famille aurait donné son accord au moment du mariage.

Quels sont les liens entre la dissolution du mariage et le statut de la femme ? Le statut normalement reconnu à une femme est d'être mariée. La femme divorcée comme celle qui vit séparée de son conjoint n'est généralement pas bien vue par les autres femmes. Toutefois, la

dissolution du mariage, quand elle devient nécessaire, démontre le niveau d'émancipation de la femme sous plusieurs angles. Il est apparu que dans la Zone Lomé, les avis sont plus favorables au divorce. Serait-ce dû au fait que plus de femmes en milieu urbain exercent leurs activités ou à d'autres facteurs comme le niveau d'instruction qu'il serait intéressant d'analyser de façon beaucoup plus approfondie ?

V.4.4 - Droit à l'instruction : une fille à l'école sert désormais à quelque chose

Interrogés sur les raisons qui poussent les parents à faire moins d'efforts pour envoyer les filles à l'école par rapport aux garçons, les résultats confirment les inégalités relatives aux aspirations des parents quant à la scolarisation de leurs enfants et à leur maintien dans le système scolaire, les durées de scolarisation. Les parents préfèrent effectivement scolariser les garçons par rapport aux filles qui se trouvent ainsi désavantagées sur le plan de l'accès à l'éducation. Une telle attitude est condamnée car de plus en plus de personnes prennent conscience de l'importance de l'instruction des filles en tant que préalable indispensable à l'égalité des sexes.

Selon Locoh (2000), *«partout dans le monde en développement les filles sont moins longtemps scolarisées que les garçons et en Afrique, le temps moyen de scolarisation est de 5,5 ans pour les filles et 6,5 ans pour les garçons»*. Au Togo, les données du volet quantitatif de l'enquête sur la famille togolaise révèlent des différences selon le sexe (85% pour les garçons contre 74 % pour les filles). Ces mêmes résultats montrent une évolution similaire des taux de scolarisation par sexe. On observe chez les filles des sorties du système scolaire ramenant le taux de scolarisation de 76 % à 74 % entre 8 et 9 ans. Une proportion importante des filles est retirée du système scolaire après 11 ans. Le débat sur le moins d'efforts des parents pour la scolarisation des filles a permis de voir si les mentalités sont demeurées statiques ou ont évolué. Il est souvent admis qu'il ne sert à rien d'envoyer une fille à l'école et ce stéréotype a été transmis aux jeunes qui l'expriment dans leurs opinions. Un groupe de jeunes filles à Bandjéli l'exprime en ces termes : *« Parce qu'une fille à l'école ça n'aboutira à rien, une fille peut aller à l'école jusqu'au CMI ou bien CMII et puis elle abandonne. On ne connaît pas le pourquoi »* (CRFI15). Les handicaps à la scolarisation des filles (déscolarisation et abandon) analysés précédemment relèvent du manque de moyens des parents, des grossesses précoces, au complexe d'infériorité de la jeune fille. *« La femme fait que l'éducation qu'il lui faut ne lui est pas donnée »* (LUHI30). *« Les filles se considèrent comme des êtres faibles par rapport aux garçons. Lorsqu'elles rencontrent quelques obstacles, elles perdent immédiatement le courage »* (CRGI15). Rappelons que les enseignants ont été également identifiés comme principaux obstacles à la scolarisation de la fille (harcèlement sexuel, auteurs de grossesses non désirées, démotivation...)

Il y a lieu de se demander si l'on continue à toujours penser qu'une fille doit rester à la maison et que l'école déprave les filles. A quoi cela servira-t-il si aujourd'hui la femme est instruite et émancipée ? Les résultats montrent qu'il y a mutation et changement de mentalité. Cette perception commence à disparaître mais elle est encore très valable en milieu rural contrairement au milieu urbain où elle a tendance à s'effacer complètement suite à la conviction qu'une fille éduquée sert à quelque chose. La femme instruite fait la fierté de son mari. Les filles instruites occupent de hautes fonctions comme les hommes. L'école permettra à la femme d'être en mesure de reconnaître ses droits et devoirs. A cause de l'émancipation, la fille va elle-même réclamer d'aller à l'école.

En outre, des discussions avec les jeunes instruits, il est apparu que l'école leur transmet les nouvelles connaissances sur les droits et les devoirs de l'homme et de l'enfant. Cependant, ils ont beaucoup de difficultés à les appliquer dans les milieux familiaux. *« On nous demande à l'école de ne pas être mou, d'être dynamique, de pouvoir réclamer nos propres droits. Or à la maison, la maman va dire à sa fille de ne pas ouvrir sa bouche devant le garçon (NRGNI15) ».*

Certains affirment que l'instruction de la fille est parfois plus avantageuse que celle du garçon. *« Ma fille est plus attentive à mes souffrances. S'occuper de la fille est plus importante pour moi que s'occuper du garçon » (LUHFENI55).* *« Nous sommes en l'an 2000. Avant l'école des filles n'était pas importante. Aujourd'hui on parle de la promotion de la femme dans la modernisation. Après analyse, il faut aider la fille à aller à l'école. Ce que nous observons depuis 1990 à 2000, c'est que les filles s'occupent plus de leurs parents que les garçons » (LUHFENI55).* L'insuffisance de l'instruction chez la fille est un problème culturel ou d'ignorance. C'est pourquoi aujourd'hui où les chances sont égales pour leur scolarisation, *« l'éducation scolaire des filles est aussi importante que celle des garçons. Aujourd'hui, les filles peuvent faire tout ce que les garçons font (LUFENI 30) ».* Le droit à l'instruction et à la connaissance des droits s'avère plus que nécessaire car la femme continue d'être victime de diverses formes de violences dans le foyer.

V.5 - Violences faites aux femmes et relation de genre en situation de conflits conjugaux

Les conférences mondiales sur les droits de l'homme (Vienne, 1993) et la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing, 1995) ont donné priorité aux violences contre les femmes car elles figurent parmi les violations des droits de la personne humaine.

« Dans le monde entier, les études ont montré que ce sont toujours les mêmes types de situations qui entraînent une réaction violente, entre autres : ne pas obéir au mari, répondre à ses observations, refuser les rapports sexuels, ne pas lui servir à manger en temps voulu, négliger les soins aux enfants ou les travaux domestiques, poser des questions au mari concernant l'utilisation de l'argent ou ses maîtresses, ou aller quelque part sans sa permission (FNUAP, 2000).

Qu'en est-il du phénomène au Togo ? Cette partie aborde les perceptions que les gens ont des violences faites aux femmes de même que leur engagement dans la lutte contre ces violences.

V.5.1 - Les violences faites aux femmes naissent des causes variables et empruntent des voies multiples

La violence contre les femmes englobe essentiellement de mauvais traitements physiques, sexuels, moraux et économiques. Selon le tableau 5.2, les participants aux discussions distinguent plusieurs types de violence que les femmes subissent. Les principales violences citées sont par ordre d'importance : les violences physiques, morales, économiques et sexuelles.

Tableau 5.2
Types de violence faites aux femmes

Type de violence	Nombre de groupes parmi les 40 ayant mentionné ce type de violence
Violences physiques	30
Violences morales	23
Privations économiques	22
Violences sexuelles	19
Répudiation	7
Surcharge de travail	7
Excision	5
Mariage forcé	4
Infidélité	2
Privation de liberté	2
Soumission	1
Corvée d'eau	1

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Les violences physiques occupent la première place et sont citées par 3 groupes sur 4. Certains considèrent que « *la femme est battue chaque instant par son mari comme un mouton* (LUF115) ». Ces violences physiques sont mentionnées dans tous les groupes dans tous les groupes exception faite des groupes des localités de Nadjoumbi et Aouda où le phénomène semble inconnu. Ce qui ne voudrait pas dire qu'elles ne subissent pas d'autres formes de violences. C'est ainsi que les privations économiques sont les plus vécues par les femmes de ces milieux.

En deuxième position, viennent les violences morales (injures) suivies des privations économiques. Viennent ensuite les violences sexuelles (privation, viol, harcèlement au foyer, écart au lit). « *Qu'elle ait le désir ou pas elle doit accepter toutes les demandes de rapports sexuels*(LUF115) ». D'autres types de violences telles que la répudiation, la surcharge de travail, l'excision, le mariage forcé, l'infidélité, la privation de liberté, la soumission et la corvée d'eau ont été cités.

L'analyse (tableau 5.3.) des violences selon le genre, le milieu, le niveau d'instruction et les générations révèle que la majorité des groupes d'hommes ont cité les violences physiques alors que les femmes sont plus nombreuses à considérer les violences morales même si les autres types de violences ne sont pas négligeables chez elles. Peut-on en déduire que les femmes sont plus affectées par les violences morales que par les autres qui leur laisseraient moins de séquelles ? Le fait que les hommes citent moins les violences morales s'expliquerait par leur tendance à ne pas considérer les injures comme une violence. Les hommes pensent d'abord à la violence physique qui est par ailleurs, selon les résultats de l'enquête quantitative, la plus connue (à 97 %) par la population togolaise et dont ils sont les principaux auteurs (63%).

On note que les privations économiques et les privations morales ont été exprimées avec une plus grande intensité par les groupes en milieu rural. La grande intensité des privations économiques serait due au fait que les femmes du milieu rural dépendent beaucoup plus de leurs maris. Même si elles font de l'agriculture, c'est pour la subsistance, elles n'en tirent pas suffisamment de revenu et elles remettent le peu qu'elles obtiennent à leurs maris.

Les violences physiques, morales et économiques sont plus apparues chez les adultes de 30 à 45 ans alors que les violences physiques se retrouvent en majorité chez les 15 à 25 ans. Plus de la moitié des groupes de 55 ans et plus citent quant à elles les violences physiques et économiques.

Tableau 5.3
Types de violences selon les catégories de groupes

Composition des groupes	Types de violences			
	Violences physiques	Violences morales	Privations économiques	Violences sexuelles
Sexe				
Hommes	14	8	7	8
Femmes	10	12	10	9
Mixte	6	3	5	2
Milieu de résidence				
Ruraux	12	14	14*	10
Urbain	18	9	8	9
Age				
15-25ans	13	8	6	8
30-45ans	12	12	11	9
55 ans et +	5	3	5	2
Niveau d'instruction				
Instruits	17	10	11	8
Non instruits	13	13	11	11
Total des groupes	30	23	22	19

Source : Enquête sur la Famille, les Migrations et l'Urbanisation au Togo, URD-DSG, 2000

Dans un seul groupe, les participants disent qu'il y a des femmes qui battent leurs maris. Ce point de vue n'est pas celui de la majorité des autres membres du groupe et principalement des femmes. Ceci montre que les violences faites aux femmes reflètent les normes des rapports de genre. Tout semble dire que si les violences contre les femmes sont tolérées, celles contre les hommes sont inconnues. En outre, certains comportements sévèrement jugés chez les femmes semblent normaux chez les hommes. Dans certains milieux, la femme adultère se trouve humiliée, bafouée car elle doit subir des cérémonies de purification. Ce qui n'est pas exigé du mari infidèle. « Dans notre société, on admet facilement qu'un homme marié ait de relations sexuelles avec une autre femme. L'inverse n'est pas facile à accepter. Pour une femme mariée, coucher encore avec un autre homme est perçue comme crime contre son mari ; c'est qu'elle veut sa mort. Ceci peut causer la répudiation de la femme. Si sous l'influence des parents de l'homme, ce dernier est obligé de maintenir sa femme, on doit procéder à des cérémonies diverses pour purifier et la femme et le foyer pour éviter que des malheurs n'arrivent à l'homme et aux enfants » (SRHFENI55).

Parmi les éléments d'explication qui peuvent être avancés pour rendre compte des causes des violences faites aux femmes, on distingue ceux qui proviennent des hommes et ceux qui proviennent des femmes elles-mêmes. Ainsi, le complexe de supériorité de l'homme et certaines croyances sont source de maltraitance envers sa femme. « Il aime donner des ordres et fait souffrir sa femme (CUFEI30) ». Certains hommes pensent que « l'homme a droit de correction sur sa femme » (SUHI30) et que la meilleure façon de corriger quelqu'un c'est de le battre.

Les difficultés économiques provenant de la paresse de l'homme qui refuse le travail de la terre, de la vente des récoltes et de l'acaparement des revenus par le mari ; la dépréciation du statut des hommes suite à la misère obligent les femmes à se débrouiller toutes seules. « *Les hommes ne donnent pas suffisamment de nourriture à leur femme. Si aujourd'hui il donne deux bols de céréales, il attend deux semaines avant de donner encore. Pour eux, la femme n'a qu'à se débrouiller* (CRGI15) ».

Les violences sexuelles et physiques interviennent en cas d'infidélité ou de concubinage, de refus des rapports sexuels de l'un des conjoints. « *L'homme désire approcher la femme et celle-ci refuse, la querelle surgit* (SRHNI30) » « *Les maris qui profitent de leurs femmes pour entretenir leurs copines* (CRHI30) ». Le désaccord sur la taille de la famille, lorsque le désir de l'homme d'avoir beaucoup d'enfants n'est pas agréé par la femme, incite l'homme à recourir à la violence sous forme de bastonnade ou de privation économique.

Une dernière cause est le comportement des femmes elles-mêmes notamment certaines belles-mères qui peuvent être à l'origine des violences lorsqu'elles pensent que leur bru contribue à la ruine de leur fils. Le retard dans la préparation des repas constitue également un prétexte. Ces diverses formes de violences entraînent des conséquences notoires.

V.5.2- Conséquences déplorables et mérites d'une lutte engagée de tous

Les familles dans lesquelles règne la violence n'ont pas de bonheur car elles courent des dangers et le risque de dislocation. Les violences contre les femmes engendrent deux principales situations regrettables à savoir la fragilisation des unions qui débouche sur la dissolution du mariage et la mauvaise éducation des enfants. « *Les femmes divorcent avec leur mari pour échapper à la violence. Ce qui entraîne l'existence des femmes vivant seules avec leurs enfants* » (NRHFENI5).

Les conséquences sont généralement liées au type de conflits et elles s'imbriquent les unes dans les autres. Ainsi, la violence physique peut entraîner des blessures dont les soins nécessitent les moyens financiers qui viennent grever les économies de la famille. Les violences sexuelles conduiraient à des grossesses non désirées et par conséquent à des avortements, qui sont tous les deux des risques de santé comme nous le verrons au chapitre suivant relatif à la santé familiale. Parfois la violence est telle qu'elle peut entraîner le suicide.

La plupart des participants proposent essentiellement d'initier des actions en direction des hommes pour les amener à changer de comportement et de caractère. La dénonciation des auteurs de violence aux autorités, la sensibilisation des femmes sur leurs droits et devoirs sont des actions qui méritent d'être engagées. Notons que certaines femmes se déclarent prêtes à tout faire pour lutter contre les violences dont elles font l'objet. Toutefois, elles limitent leur intervention pour certaines situations pour lesquelles elles jugent que le sort de la femme est bien mérité. Elles restent convaincues que la violence est bien méritée pour une femme qui se refuse à son mari. « *Oui pour certains aspects, non pour d'autres. Par exemple pour ce qui concerne le refus de rapports sexuels, je ne pourrai pas prendre la défense de la femme. Où est-ce que la femme veut que son mari aille si elle se refuse à lui ? Par contre, je prendrai la défense au cas où ce serait la femme qui se débrouille pour nourrir le ménage et que l'homme maltraite malgré cela ; ça ce n'est pas bon* » (SRHFENI55).

Face à la montée des violences, les femmes conseillent aux autres de faire preuve de patience. « *Vous êtes vieille et vous avez des enfants, vous serez obligée d'accepter tout* » (NRHFEN15). Il est apparu que certaines filles semblent avoir intériorisé ce comportement. « *Nous les femmes nous devons faire preuve de patience. C'est ainsi que nos mamans ont dû supporter ces caprices, sinon elles ne devraient pas vivre avec leur époux* » (CUFNI15).

Ce chapitre nous a permis de nous rendre compte des difficultés d'adaptation des relations de genre aux nouveaux modèles familiaux et aux nouvelles conditions socio-économiques empreintes de misère et de pauvreté. La crise vécue remet en cause certaines valeurs. Ce qui se traduit par l'adoption de nouveaux comportements. La non cohabitation permanente des conjoints stimule les femmes vers plus d'autonomie. Le statut de la femme s'améliore avec les nouvelles structures familiales et l'apparition de nouveaux rôles. Il est apparu que la femme doit absolument travailler pour gagner de l'argent et aider son mari à supporter sa famille. Sa participation active dans les dépenses du ménage évoque le besoin de l'associer de plus en plus aux décisions du ménage pour beaucoup plus d'équité. Le souhait est que maris et femmes s'entendent pour la prise des décisions dans le foyer.

Certains continuent à toujours croire que la femme n'aura jamais droit à la terre parce que ses enfants appartiennent à une autre famille mais on espère que l'élévation du niveau d'instruction apportera des changements progressifs. La femme qui ne vit pas sous le toit de son mari est mal vue ; ses enfants recevraient une mauvaise éducation. La polygamie est uniquement appréciée chez les musulmans et en majorité en milieu rural. La vie en union monogamique tend à devenir la meilleure option à cause des problèmes. L'amélioration des relations de genre et du statut de la femme n'implique pas seulement la modification des comportements et des attitudes des hommes mais aussi de ceux des femmes. Une lutte contre les violences exercées sur les femmes doit être une préoccupation permanente dans les actions de promotion du statut de la femme.

CHAPITRE VI

FAMILLE ET SANTE

La santé familiale subit les répercussions des transformations observées au niveau de la structure et du fonctionnement de la famille sous la contrainte des impératifs de développement et sous le poids de la crise socio-économique. Dans ce sens le thème est abordée sous les aspects de l'éducation sexuelle des jeunes, du planning familial, des comportements à risque et des recours thérapeutiques variés en matière de soins.

VI.1 - La communication reste encore à établir entre parents et enfants en matière d'éducation sexuelle

La sexualité, même si elle est déjà présente au niveau des médias et est traitée comme un thème relevant de la santé familiale, est pratiquement absente au niveau des discussions entre les parents et leurs enfants. Les résultats de l'enquête évaluation du Centre des Jeunes de l'Association Togolaise pour le Bien-Être Familial (ATBEF) à Lomé (EVACJEUNE 1) ont révélé que 63% des hommes et 64% des femmes sont ouverts au dialogue mais que très peu de parents s'entretiennent de sexualité avec leurs enfants (Kouwonou *et al.*, 2000). L'enquête sur la famille togolaise nous a permis d'analyser les fondements de la difficulté des parents à parler librement de sexualité avec leurs enfants, le contenu de l'éducation sexuelle de même que les stratégies qui visent à établir ce dialogue.

VI.1.1 - Les facteurs de blocage sont multiples

De l'analyse des discussions de groupes, il est apparu que les éléments qui constituent le blocage sont essentiellement de quatre ordres : les préjugés et le sceau du tabou, l'ignorance, les appréhensions et la honte. Dans ce sens, nous pouvons conclure que ces résultats rejoignent ceux de l'enquête EVACJEUNE 1 qui soulignent le fait que le sexe soit un sujet tabou, le manque d'éducation de la part des parents, la peur d'éveiller la curiosité de leurs enfants, le désir de préserver leurs enfants de la pratique sexuelle et de la débauche, la honte comme facteurs de blocage (Kouwonou *et al.*, 2000).

- **Les préjugés et le sceau du tabou** font du sexe un sujet de discussion interdit. Pour justifier le caractère prohibé du sujet on évoque Dieu : « Dieu apprend à la fille ce qu'elle doit faire dès qu'elle a ses règles » (CRFENI30), « C'est Dieu qui l'a décrété ainsi (CRHNI30) »; ou on évoque la tradition ou la religion : « Nos mères suivent la tradition » (CUGNI15), « Traditionnellement, quand l'âge arrive l'enfant sait » (CUHFEI55), « La religion catholique interdit l'utilisation des condoms » (LUGI15), « Le sexe n'est pas un jouet », « Avant de connaître le sexe il faut se marier » (LUHI30), « Avant, prononcer le nom du sexe c'est pécher » (LUHFEI55).

- **L'ignorance** est le deuxième facteur de blocage pour la communication parents - enfants en matière d'éducation sexuelle. Les parents ne sont pas du tout informés ou sont parfois mal informés sur le sujet. C'est ainsi qu'ils évitent de l'aborder. Cette ignorance ne serait que la conséquence du sceau de tabou traditionnellement posé sur le sujet. « Il nous

manque de formation » (LUHFEI55), « Nos parents refusent de parler de sexualité avec nous parce qu'ils ne savent pas (CUGNI15) ».

- **Les appréhensions** constituent l'autre facteur de blocage dans le dialogue parents - enfants sur le sujet de la sexualité. Les parents qui ont une idée sur le sujet éprouvent des craintes à en parler aux enfants. Ils se disent que ce serait une façon de les autoriser à pratiquer les rapports sexuels. Les énoncés du type : « Mieux vaut prévenir la maladie que de chercher le médicament pour le guérir. La connaissance du préservatif les amène à s'intéresser aux rapports sexuels (LUHFEI55) », « On doit le faire pour prévenir les grossesses, mais il y a la crainte d'un usage excessif » (LUFENI30), « C'est dans le souci de préserver leurs enfants, pour éviter le vagabondage » (CRFI15), « Parler du sexe à un enfant c'est lui montrer la débauche, quand l'âge arrive l'enfant sait (CUHFEI55) ».

- **La honte** pèse sur les parents en la matière. En effet les parents éprouvent parfois de la honte à discuter du sujet avec les enfants : « L'emploi du mot *sexualité* en Ewé par exemple est comme une atteinte à la pudeur », « Les parents orgueilleux trouvent que c'est ridicule de parler de ça aux enfants (LUGI15) ». Dans ce sens il apparaît une sorte de fuite de responsabilité. Les parents laissent l'école ou la rue jouer le rôle d'éducateur sexuel des enfants. « Les parents ont honte et pensent que l'école ou la société le fera » (CRGI15), « l'école fait ça » (CUGNI15), « Parler de condom est très difficile » (LUHFEI55). Certaines voix reconnaissent la honte et s'en accusent : « Cette honte nous trahit ; le sexe, ce mot nous pèse trop sur les lèvres » (LUHFEI55). « Ils ont aussi peur qu'on dise qu'ils entraînent les enfants vers la sexualité, la prostitution, le vagabondage » (LUGI15), Des aveux de démission tels que « si on peut pousser les jeunes à l'abstinence ce serait mieux », « seules les femmes peuvent le faire » sont aussi significatifs de la situation de blocage.

En dehors de ces principales causes de blocage de la communication entre les parents et leurs enfants en matière d'éducation sexuelle, d'autres causes mineures sont citées telles que l'arrogance et l'entêtement des enfants, l'impatience et l'extrême sévérité des parents, le manque de prise de l'initiative de l'un ou de l'autre pour introduire le sujet.

Mais, il est important de souligner qu'en marge de la communication entre parents et enfants en matière d'éducation sexuelle, il existe encore des cadres traditionnels où les jeunes sont instruits sur la sexualité dès l'âge de la puberté. C'est au cours des cérémonies initiatiques parmi lesquelles on peut citer « Akpema » et « Kiling » en pays Kabyè, « Adjifo » et « Nudodo » en pays Ewé, que ces connaissances sont transmises non par les parents mais par des personnes traditionnellement investies de ce rôle, souvent des personnes en âges avancés. Ces institutions n'accomplissent plus entièrement leur rôle car elles sont en état de dégradation et ne sont pas remplacées dans les zones où elles n'existent plus. Face à ces modifications des rôles traditionnels, il est admis de fait que les parents devraient assurer cette importante tâche de préparer les jeunes à la vie adulte par l'éducation à la vie familiale. Ce rôle est difficilement exercé à cause des raisons énoncées précédemment. Comme les structures spécifiques traditionnelles sont en état de dégradation et n'accomplissent plus leur rôle, beaucoup reste encore à faire pour répondre aux besoins en éducation sexuelle des jeunes.

VI.1.2 - Les besoins en éducation sexuelle sont multiples

Les besoins exprimés par les participants sur le sujet sont multiples et touchent l'hygiène du corps, les méthodes actuelles de prévention de la grossesse, le cycle menstruel, l'évolution physique du corps, le développement des appareils génitaux, la planification familiale, l'abstinence, les préservatifs et les dangers d'une sexualité précoce. La déclaration suivante résume toutes les aspirations : « *Il faut démystifier la sexualité, il ne faut plus que ce soit un sujet tabou* » (CUFEI30). Il ressort que les participants sont conscients que les changements des conditions de vie agissent sur le comportement des jeunes qui se livrent aux amusements dès l'âge de 7 - 8 ans et aux rapports sexuels précoces. Les jeunes âgés de 10 à 24 ans à Lomé ont eu leur premier rapport à 16,6 ans (Kouwonou *et al.*, 2000). Par ailleurs, le volet quantitatif de la présente étude révèle que les jeunes âgés de 10 à 29 ans interrogés l'ont eu à 16 ans. Cette réalité de sexualité précoce s'accompagne de risques évidents sur lesquels nous reviendrons au niveau de la partie traitant des comportements à risques. Les infections sexuellement transmissibles (IST) menacent aussi bien les adultes que les jeunes. Il faut alors informer les gens sur les mesures à prendre pour en écarter les dangers.

VI.1.3 - Des stratégies sont énumérées pour établir la communication

Dans la plupart des cas, les avis sont orientés vers une nécessité d'éduquer les parents en matière de sexualité et surtout en matière des techniques de communication appropriées pour faciliter la discussion. Pour cela, des campagnes de sensibilisation sont à entreprendre à leur endroit. La démarche type proposée consistera « *mobiliser les gens pour sensibiliser les parents* » (NUFI15). Sur le bien fondé d'une communication franche entre eux et leurs enfants sur les questions de sexualité. « *La sensibilisation est très importante pour les parents, pour qu'ils comprennent le bien-fondé de la chose* » (CUFEI30). « *Il faut informer, sensibiliser les parents pour qu'ils puissent accepter cette éducation en faveur de leurs enfants.* » (LUFENI30). Les idées reçues de ces séances de sensibilisation seront échangées entre des groupes différents.

D'autres moyens de sensibilisation sont évoqués tels que le théâtre et les sketches (à l'instar du groupe Carré Jeunes) qui mettraient en scène les parents et les enfants en situation de discussion sur le sujet. « *On peut faire ça sous forme de théâtre; il y a les Carrés Jeunes, on peut faire une scène où il y a une mère qui est en train de conseiller son enfant* » (LUGI15). Le recours à des associations pour une sensibilisation intense est aussi envisagé.

Certaines opinions réservent toujours un rôle important à l'école en matière d'éducation sexuelle des enfants. Elles suggèrent d'« *instaurer l'éducation sexuelle dans les écoles, surtout pour apprendre aux filles comment éviter la grossesse* » (CUFEI30) et que cet enseignement commence déjà à partir du cours préparatoire. En plus de l'éducation sexuelle, la planification familiale occupe une place primordiale en santé reproductive des familles.

VI.2 - Les contraintes financières dictent aux couples le recours aux moyens modernes de planification familiale

La majorité des couples ont une attitude hésitante sur l'adoption des méthodes de planification familiale, mais ils avouent être contraints d'y faire recours sous le poids de la situation de pauvreté persistante. Par ailleurs, l'on a une idée sur la taille de la famille

acceptable, et la prise de décision sur le nombre d'enfants tend à diminuer la suprématie de l'homme.

VI.2.1 - De l'hésitation à un choix réaliste

Interrogés sur ce que les gens pensent d'un couple qui programme grâce aux moyens modernes de contraception le nombre d'enfants qu'il désire, juste quelques avis sont entièrement favorables à l'utilisation de ces méthodes. La crainte des conséquences sur le plan de la santé et les croyances font hésiter la plupart des personnes. En majorité, les populations et surtout les personnes âgées qui comptent sur leurs enfants pour leur survie souhaitent par tradition avoir un grand nombre d'enfants. « *Nous pensons que ce couple ne connaît rien, il est important d'avoir beaucoup d'enfants. Même si tu as dix enfants, Dieu t'aidera à les supporter* » (CRHFENI5). « *Ce n'est pas bon de décider d'avance du nombre d'enfants* (LUFNI5) ». Dans ce contexte, les deux enquêtes démographiques et de santé au Togo ont montré que la notion de planning familial est actuellement peu intégrée dans les pratiques des familles togolaises. Le taux de prévalence contraceptive est passé de 3% en 1988 à 8% en 1998. Pour ceux-là qui croient en une descendance nombreuse, la contraception est considérée comme un crime contre leur foi. « *C'est Dieu qui donne l'enfant. On ne peut pas s'asseoir et définir le nombre d'enfants à donner ; souvent on ne sait pas si on peut avoir d'enfant ou pas. Donc l'enfant est un don de Dieu* (NRGNI15) ». En outre, les solidarités développées (confiance d'enfants) dans la famille traditionnelle avaient pour objet d'aider les ménages ayant une nombreuse descendance.

Pour les avis qui estiment qu'il est bon de planifier les naissances, les idées sont nuancées. « *C'est à la fois bon et mauvais* », « *Si le couple est aisé et a des moyens ce n'est pas la peine de limiter* », « *chacun est libre de choisir* » (LUGNI5), « *utiliser des contraceptifs peut poser des problèmes à la femme mais c'est bon* ». (LUFNI5). Les gens pensent que le grand nombre d'enfants privilégié dans le temps est dû au fait que leurs conditions de vie étaient meilleures et que les terres étaient plus fertiles pour les activités agricoles mais que maintenant la vie est chère et les parents n'arrivent plus à supporter autant d'enfants. « *Les gens regardent la nourriture dont ils disposent avant de décider du nombre d'enfants parce que beaucoup d'enfants sans nourriture, c'est une souffrance* (NRFNI15) ». « *Actuellement à cause de la misère, même si tu n'as que deux enfants tu estimes que c'est beaucoup pour que tu aies les moyens nécessaires pour les supporter. C'est pourquoi certains hommes proposent à leur femme d'avoir peu d'enfants* (CRHFENI55) ». « *Ces moyens modernes de contraception sont bons parce qu'on n'a plus d'argent pour prendre en charge l'éducation des enfants* (SRFENI30) ». « *S'il n'y a pas d'argent, ni de travail, il ne faut pas faire beaucoup d'enfants qui vont te causer beaucoup d'ennuis à la maison* (LUHNI30) ».

VI.2.2 - Les couples se font quand même une idée de la taille de la famille acceptable

Selon les enquêtes démographiques et de santé, le nombre moyen d'enfants par femme est passé de 6,8 enfants en 1988 à 5,4 en 1998 pour tout le Togo et de 4,1 à 3,3 pour le milieu urbain. Perçue hier par la famille comme un facteur de prestige, la nombreuse descendance perd de plus en plus de son importance surtout dans les milieux urbains. La majorité des déclarations et surtout celles des jeunes tend vers une prise de conscience quant à la qualité de l'enfant. Ce n'est plus le nombre qui fait le prestige des parents. Il apparaît qu'il faut bien encadrer les enfants et leur assurer une réussite sociale. Il faut signaler que ces options sont dictées par les contraintes financières car les avis ne manquent pas de préciser que c'est

compte tenu de la situation actuelle que les gens adoptent des comportements favorables à la planification familiale. Ainsi, les difficultés de la vie poussent les familles à limiter le nombre des enfants. Ils disent *« C'est l'argent, les problèmes qui font que l'on planifie »* (CRGI15), *« si tu fais beaucoup d'enfants tu auras des voleurs, des assassins, des sorcières »* (SRFNI15).

Pour la taille de la famille, il faut une décision au niveau du couple. Les réponses données montrent que la responsabilité de décider de ce nombre revient d'abord aux deux conjoints de façon consensuelle et ensuite à la femme seule. L'homme est peu responsabilisé dans cette affaire. Dans le cas où il serait admis que la responsabilité revienne à la femme, il est avancé des idées comme : *« C'est à la femme de prendre des précautions »* (LUFNI30). Toutefois, les intentions des femmes en matière de procréation sont très partagées. On distingue des femmes qui savent bien ce qu'elles veulent et qui parfois prennent même des contraceptifs à l'insu de leur mari qui eux veulent beaucoup d'enfants. *« Certains hommes aiment avoir beaucoup d'enfants mais n'analysent pas leur implication financière sur votre vie. Moi, je ne peux pas l'accepter. Si le mari souhaite 10 enfants et moi je pense qu'avec notre revenu, nous ne pouvons en supporter que deux ; je ne peux pas le suivre bêtement »* (LUFENI30).

Par contre certaines femmes perçoivent la fréquence des grossesses comme une preuve d'amour de la part du mari. Cette mentalité est à la source de beaucoup de malentendus en ce qui concerne le choix des méthodes contraceptives. *« Avant si un homme appelle sa femme et lui demande de limiter les naissances, la femme qui est ignorante dit que c'est parce que le mari ne l'aime pas qu'il lui demande de ne pas faire beaucoup d'enfants. J'ai vu des couples pareils qui se querellent à cause de cela, des fois le mari est obligé de l'amener de force à l'hôpital pour la méthode injectable ou la ligature des trompes mais elle refuse tout cela en disant qu'elle veut mettre au monde ses enfants, la faute provient des fois de nous les femmes mais quelques fois elle provient aussi de l'homme »* (NUHFEI55). Ceci nous conduirait à penser que les croyances et les pratiques en matière de fécondité seraient à la base de certains comportements à risques dont le désir des grossesses nombreuses et rapprochées.

VI.3 - Les comportements à risques et autres comportements nuisibles

Les familles sont confrontées parfois à des comportements de certains de leurs membres ou d'autres personnes de leur entourage qui les exposent à des ennuis graves.

VI.3.1 - Les types de comportements à risques et leurs conséquences sur la santé familiale

Partant de l'hypothèse que les comportements à risques de plus en plus croissants constituent un danger pour les familles et les ménages, nous avons cherché à en connaître les types, leurs conséquences et leurs mesures préventives. Les participants sont conscients des nombreuses formes de comportements à risques parmi lesquels ils citent le plus souvent : le multipartenariat, la prostitution, l'avortement, la sexualité précoce, la débauche sexuelle, le harcèlement sexuel et l'excision.

Le multipartenariat et la prostitution sont reconnus aussi bien par les jeunes que par les adultes comme manifestation des activités sexuelles comportant des risques élevés. Parmi les risques de santé les plus évoqués figurent les IST dont le VIH/SIDA, les grossesses précoces et non désirées, les grossesses nombreuses et rapprochées et les avortements pratiqués dans des conditions dangereuses. *« La fille va se balader chez les garçons et tombe grosse »*

(CRFI15) ». « *Les filles font beaucoup d'avortements* (NUFEI30) ». Ces risques sont souvent à l'origine d'autres dangers. C'est ainsi que la grossesse précoce entraîne les risques de morbidité et de mortalité maternelles et augmente les risques pour la santé de leurs enfants. La pauvreté et les difficultés familiales augmenteraient le risque pour les gens d'être exposés à des activités sexuelles réprouvées par la société. Dans beaucoup de cas, la pauvreté pousse les filles à la prostitution. Dans tous les milieux, la prostitution a été beaucoup évoquée surtout à cause des risques de maladies (surtout le SIDA) et des grossesses. On pourrait espérer que l'acquisition du pouvoir économique par les femmes pourra contribuer à la réduction de ce phénomène.

Le harcèlement sexuel est constaté par les jeunes filles instruites : « *les professeurs qui sont mariés font la cour aux jeunes filles* » et ces mêmes jeunes filles reconnaissent une part de responsabilités due à leur habillement provoquant qui laisse voir certaines parties de leur corps découvertes (SUF15).

L'excision est reconnue comme un comportement à risques dont la pratique persiste mais est en voie de disparition. L'étude de la prévalence et des facteurs socio-économiques de l'excision au Togo réalisée en 1996 par l'Unité de Recherche Démographique de l'Université de Lomé a montré que l'excision est pratiquée dans toutes les régions économiques du pays à des pourcentages très variés. La prévalence de la pratique est de l'ordre de 12 %. Le plus fort pourcentage de femmes excisées est enregistrée dans la région Centrale alors que la région Maritime affiche le pourcentage le plus faible. Les mêmes tendances sont observées dans les propos des groupes de discussions. Tous les groupes de la Zone Centre où la pratique a toujours été plus élevée sont unanimes pour dire que l'excision n'est plus aussi pratiquée qu'avant ou qu'elle n'existe plus. La moitié des groupes de la Zone Nord partagent le même avis que ceux de la Zone Centre. Les groupes des Zones Lomé, Sud et l'autre moitié de ceux de la Zone Nord déclarent que l'excision n'existe pas dans leurs coutumes mais qu'ils connaissent le phénomène dans certaines localités comme Ogou-Adibo et certains groupes ethniques précis comme les Kotokoli, les peuls, les Yorouba et les Yanga pour lesquels la pratique demeure intense.

Dans la majorité des cas, les populations reconnaissent qu'une loi est votée pour son abolition. Quelques rares exceptions comme certains jeunes garçons de Kpèlè dans La Zone Sud soutiennent encore l'excision par comparaison à la circoncision. « *On fait pour les hommes, il faut faire pour les femmes* » (SRGNI15). Tous les participants ont reconnu les risques immédiats et les effets néfastes de cette pratique et la condamnent. « *L'excision entraîne la mort* » (NRFENI 30). « *L'excision transmet les maladies car le même couteau excise plusieurs filles* (NUFEI30) ».

En marge des comportements sexuels à risques, d'autres comportements que l'on qualifierait de nuisibles tels que l'alcoolisme, le vol, la consommation de la drogue, l'oisiveté ont été soulignés. Certains de ces comportements nuisibles naissent de comportements sexuels. Il ressort des discussions que l'activité sexuelle s'accompagne d'autres risques comme l'alcoolisme et la drogue. Les comportements nuisibles sont de plus en plus fréquents et constituent des problèmes majeurs de santé pour la communauté. L'alcoolisme est très souvent cité par bon nombre de participants à cause de ses effets négatifs et sur l'individu et sur la famille entière, bref sur la vie du ménage « *Il y a des gens qui prennent de l'alcool en quantité au marché et qui battent leurs femmes à leur retour à la maison* (NRFENI30) ».

Les conséquences de ces comportements sont multiples. On note des maladies, les grossesses précoces non désirées et les décès. Au moment de l'accouchement, des complications peuvent survenir parce que la mère trop jeune ne peut accoucher et il faut pratiquer la césarienne qui peut aboutir au décès de la mère. Cette inquiétude des parents est illustrée par ces propos « *Parfois lorsque la fille garde la grossesse à terme, elle est trop jeune pour accoucher. Parfois elle subit l'opération, parfois cela se termine mal et la mère et l'enfant succombent* » (SRHFENI55)

Ces actes qui au départ n'engageaient que l'individu qui les pose ont souvent des conséquences négatives sur toute la famille. Pour bon nombre de participants, ces comportements conduisent aux divorces à cause des maladies ou des décès. On laisse ainsi derrière soi des veuves, des veufs, des orphelins comme le spécifie la déclaration suivante : « *le vagabondage sexuel des garçons tout comme des filles s'est accentué ces dernières années. Ce qui conduit à de graves maladies pour les jeunes. Et ces maladies dans certains cas conduisent à la mort* (LUFENI30) ». Les participants aux discussions ont une telle prise de conscience des dangers de tous ces comportements à risques à tel point qu'ils proposent des mesures pour se prémunir contre leur expansion.

VI.3.2- Mesures préventives des comportements sexuels à risques et nuisibles pour la santé

La solution habituellement proposée face à ces comportements à risques est la sensibilisation de la population à travers des réunions de discussion et d'information. « *Il faut cibler, éduquer, les regrouper de temps en temps, leur expliquer les conséquences que cela comporte* » (LUHI30).

Le travail doit se faire aussi par les médias pour atteindre un plus grand nombre possible de la population. C'est en ce sens que les participants soulignent que l'éducation de la masse amène à une prise de conscience et à un changement d'attitude. Certains estiment, face à des conséquences aussi graves des maladies qu'il faut « *apprendre la fidélité à l'enfant* (NUHI30) ». Ceci pour éviter le multipartenariat et le vagabondage sexuel. Pour d'autres, il faut « *mener des actions en faveur des hommes pour les amener à changer de comportements et de caractères* (LUFENI30) ». Pourquoi les gens pensent qu'il faudrait essentiellement des actions orientées en faveur des hommes ? Ceci reviendrait à affirmer que la plupart des comportements décrits sont propres aux hommes. La réflexion nous conduirait à croire en leur prédominance suite à l'encouragement de certains par les normes en vigueur. Le multipartenariat, l'expérience sexuelle sont souvent tolérés chez les hommes pour faire preuve de virilité. Dans le même ordre d'idées, une femme qui s'adonne à l'alcool est très mal vue. Dans la mesure où ces comportements impliquent les hommes et les femmes, les actions à mener s'adresseront aux deux en vue d'une égalité dans le changement de comportement attendu pour une société plus harmonieuse et en bonne santé sexuelle, physique et mentale.

VI.4 - Les recours thérapeutiques en matière de santé

VI.4.1 - Les types de recours

Selon l'avis de la majorité, l'hôpital tend à devenir le dernier recours alors qu'il devrait être le premier. Ceci parce que la situation économique du pays a rendu insuffisante les ressources financières des foyers. L'hôpital devient un luxe car les frais de consultation, l'achat des produits, le mauvais accueil réservé par le personnel, les insultes, la maltraitance ne sont pas de nature à encourager les démunis. Les médicaments coûtent énormément cher.

Voici un exemple qui illustre ce fait « *é Hier nuit, mon frère est mordu par un serpent, le marabout a dit 10.000 Francs é . à l'hôpital ce n'est pas une affaire de 10.000 Francs mais 30.000 Francs* » (SUGI15). La plupart du temps, les raisons financières et la diversité des maladies éloignent les gens des hôpitaux et les orientent vers d'autres recours dont les principaux sont les guérisseurs, l'automédication, les églises et les sectes.

Selon la pensée traditionnelle, la maladie provient du mauvais sort, d'une malédiction des ancêtres, des dieux et de l'envoûtement. C'est pour cela que les gens consultent les devins, les vaudous, les marabouts pour en connaître la cause ainsi que le traitement adapté. Le traitement se fait souvent par les méthodes traditionnelles (purifications du corps, infusion à boire et pour le bain, et des incisions sur divers endroits du corps). Les participants ne manquent pas de couvrir d'éloges les guérisseurs qui traitent les maladies spirituelles qui relèvent des gris-gris, des envoûtements et que souvent les agents de santé se déclarent incompetents à traiter. « *Les médecins d'aujourd'hui ne sont pas comme ceux d'avant. Maintenant un infirmier peut te faire de très importantes ordonnances et te dire après que tu ne souffres d'aucune maladie. Même s'ils sont sûrs que la maladie est incurable, ils vont continuer à prescrire toujours* » (CUFNI15). Cette situation crée un doute dans l'esprit des gens tant sur la compétence des agents de santé que sur l'efficacité des produits pour les traitements.

L'automédication est très pratiquée et s'exprime en ces termes : « *Toi-même tu peux chercher les racines et les écorces que tu connais pour te guérir* ». Très souvent, on achète les produits auprès des revendeuses de marché à prix moins élevés donc à la portée des bourses bien que la qualité, l'efficacité et les conditions de conservation soient douteuses. La plupart ne contiennent pas de substance pour guérir la maladie mais font plutôt apparaître d'autres troubles et entraînent parfois la mort. La disponibilité de ces produits favorise l'automédication et augmente les risques de santé encourus par les utilisateurs.

Les églises et les sectes sont des lieux pour la recherche de la guérison par la prière. Selon la majorité des participants, ces méthodes sont favorisées par l'ignorance et la naïveté : « *ce n'est pas une bonne affaire de se promener et dire qu'on prie Dieu. Si tu as faim, peux-tu prier Dieu et être rassasié ?* » (CUGNI15). Pour ces derniers, la prière ou l'église ne résout pas les problèmes de maladies. « *La religion c'est la naïveté* » (SUFEI30). Cependant, pour plusieurs participants, certaines maladies relevant des envoûtements ou de la sorcellerie ne sont pas du domaine de l'hôpital. Ces croyances ajoutées à l'insuffisance des moyens financiers ont pour effet d'accroître le nombre de recours, autres que l'hôpital, jugés inefficaces et par conséquent préjudiciables à la santé.

VI.4.2- L'insuffisance des moyens financiers justifie la multiplicité des recours

Elle constitue la principale raison et revient sans cesse dans les entretiens aussi bien en milieu rural qu'urbain. La préoccupation majeure de la population actuelle n'est pas seulement de se soigner mais surtout de le faire à moindre frais à cause de la situation de pauvreté des foyers. Cette réalité, observée aussi bien en ville qu'en milieu rural, oblige à la recherche de voies incertaines. La santé qui est la première des richesses sans laquelle aucune activité ne peut se faire, est traitée avec légèreté à cause de la situation de pauvreté de la population.

Cette perception de la situation se traduit dans les expressions suivantes : « *Avant si tu vas à l'hôpital on te donne des produits. Actuellement on te fait une longue ordonnance et si*

tu n'as pas d'argent, tu es plus malade qu'avant » (LUFNI15). « Le recours aux guérisseurs traditionnels prend de l'ampleur à cause de la misère dans laquelle nous vivons. Les gens n'ont pas d'argent » (CRHFENI55). « Moi je vois que c'est l'argent qui est à la base de tout, si tu n'as pas de l'argent tu n'iras pas à l'hôpital. » (NUFEI30) « Moi je vais dire que c'est parce qu'ils n'ont pas d'argent, c'est pourquoi ils achètent les médicaments au bord de la route » (LUGI15). « Quand on arrive à l'hôpital, il y a les frais de consultation, après maintenant on te fait l'ordonnance et tu vas encore acheter les médicaments et les prix de ces médicaments sont plus élevés que les prix des médicaments de la rue » (LUGI15). « Les gens craignent les frais médicaux et ils se dirigent plus chez les charlatans, les guérisseurs et puis ils utilisent aussi les produits traditionnels qu'ils connaissent, les feuilles, les racines de notre flore » (CUFEI30) « Des fois aussi quand quelqu'un est malade, compte tenu des moyens, il n'a pas d'argent, il peut trouver les produits ambulants. Là il achète, il boit, ça entraîne des conséquences » (NRGI15).

La deuxième raison est une certaine conception de la maladie à laquelle on dénie une cause naturelle. Ce qui amène à rechercher les causes et solutions ailleurs que dans les hôpitaux. Voici quelques expressions qui illustrent bien cette situation : *« La sorcellerie ne se guérit pas à l'hôpital » (CRGI15). « Vous pouvez amener votre malade à l'hôpital mais le médecin vous dira peut-être qu'on ne peut pas soigner cette maladie et vous conseillera d'aller voir un guérisseur traditionnel. C'est ainsi que vous revenez au guérisseur qui vous guérira de la maladie » (CRHFENI55).*

Conclusion

Au terme de ce chapitre sur la famille et la santé, nous pouvons conclure que pour plusieurs raisons dont les tabous, les appréhensions, la honte et le non-remplacement des structures traditionnelles en éducation sexuelle, les parents ne parlent pas de sexualité à leurs enfants. Des mesures de sensibilisation et d'éducation des parents s'imposent pour mieux les préparer à assurer cette communication.

Concernant la planification familiale, il apparaît que les contraintes financières dictent aux couples les moyens modernes de contraception. Les avis convergent en majorité vers une diminution de la taille de la famille dans le but d'une meilleure qualité d'encadrement des enfants et des soins à leur procurer.

Les comportements à risques liés à la sexualité semblent être les plus menaçants suite à la réalité évidente d'une sexualité précoce chez les jeunes. De nombreux risques ont été soulignés mais le plus effrayant est celui de la contamination du VIH/SIDA. Les gens savent bien que la santé n'a pas de prix et qu'il vaut mieux recourir à des spécialistes qu'à des charlatans. Toutefois, la diversité et la fréquence des maladies conjuguées à l'insuffisance des moyens financiers pour les produits pharmaceutiques font des guérisseurs et des herboristes les recours les plus sollicités en matière de soins de santé. Tous les aspects étudiés jusqu'à présent soulignent l'insuffisance des ressources financières comme cause fondamentale du vécu quotidien de la famille togolaise. Pour terminer cette étude, le chapitre qui suit traite de la famille et des relations conjugales dans le contexte socio-économique actuel.

CHAPITRE VII

LES RELATIONS CONJUGALES ET LA FAMILLE

La famille, cellule de base de la société, s'adapte continuellement aux changements qui s'opèrent dans l'environnement socio-économique et socioculturel. Le fonctionnement de la famille est donc affecté par ce besoin perpétuel d'adaptation notamment au niveau des relations entre les personnes en présence : conjoints, enfants et parents résidents ou éloignés. Le présent chapitre s'intéresse particulièrement aux modes de fonctionnement actuel des couples face à la crise et à l'évolution des relations habituelles qui lient le couple conjugal à la famille. L'analyse s'est penchée sur deux thèmes à savoir *les conflits et l'harmonie* au sein du couple qui nous paraissent fondamentaux pour une évaluation globale de la situation des relations entre conjoints et des relations entre le couple et la famille.

Les réactions des groupes de discussion sur la problématique de ces deux thèmes permettent de mettre en évidence les facteurs essentiels qui régissent actuellement la régulation de l'harmonie dans le couple et d'identifier les sources des conflits conjugaux. Nous abordons dans un premier temps la question des conflits à travers un éclairage sur leurs différentes sources. Les voies de résolution des conflits sont exposées dans un deuxième temps et la question de l'harmonie est abordée en troisième lieu dans une approche des facteurs qui lui sont favorables dans les relations conjugales.

VII.1. - Sources des conflits conjugaux.

La vie à deux ou à trois est toujours sujette à des frictions de temps à autre. Quand le problème qui naît prend plus de l'ampleur et s'aggrave, la simple bouderie peut dégénérer en conflit ouvert ou latent qui, la plupart du temps, fait vaciller l'équilibre du foyer. Les sources des conflits conjugaux sont identifiées à deux niveaux : les conflits dont les sources sont internes au couple et les conflits dont les sources lui sont externes.

VII.1.1. - Les sources internes de conflits conjugaux

La liste est assez fournie et les discours sont florissants sur ce sujet : les problèmes économiques, le comportement de chacun des conjoints, le type de régime matrimonial, le type de résidence conjugale, l'état de santé des conjoints, les problèmes des enfants sont identifiés comme sources potentielles de conflit conjugal.

Les problèmes économiques sont perçus comme la première source interne des conflits conjugaux. Les causes des conflits sont souvent variables et divergentes. Alors que certains soulignent que l'argent n'est pas la principale source de conflit au sein du foyer « *L'argent n'est pas la source essentielle des conflits familiaux* » (SUF15), nombreux sont ceux qui soutiennent l'avis contraire. Au niveau des régions, aussi bien en zone rurale qu'urbaine, on insiste sur le fait que l'insuffisance des ressources financières est la cause de tous les problèmes. « *Aujourd'hui, les problèmes financiers sont sources des conflits dans les foyers puisque l'homme doit subvenir aux besoins de la famille et les moyens manquent alors il y a problème* » (SUH130). En d'autres termes : « *l'homme ne donne pas l'argent mais il*

cherche à manger », « si tu ne donnes pas l'argent à la femme, elle va partir » (SRHFEI55). « La femme est comme un porc. Si elle trouve à manger, tous les problèmes sont résolus mais si elle à faim, elle cherche à détruire ». (SRFENI30). « Je pense que si l'homme et la femme en ont (argent), ils vont s'entendre, mais s'ils n'en ont pas, il y aura toujours des conflits » (NUFI15).

Ces différentes positions aussi bien en milieu rural qu'urbain soulignent l'importance et le rôle de l'argent pour l'équilibre du foyer. Plusieurs autres propos édifient encore sur la question :

« C'est la pauvreté qui est la source principale de conflit. S'il y a un malentendu entre l'homme et la femme, la femme dira si c'est ainsi, il vaut mieux que je parte au lieu de souffrir » (CRHFENI5).

« Moi je trouve que c'est l'argent qui est le temple de nos maux.... » (NRGI15)
« Quand il y a des problèmes, c'est à cause de l'argent, c'est l'argent qui fait tout, unit et désunit aussi. » (NUFEI30).

« Oui je dis que c'est vrai parce qu'avant il y a de l'argent, maintenant il n'y a pas d'argent. La femme prenait 5000 Francs pour aller au marché. Maintenant si tu dis à la femme que tu ne gagnes que 15000 Francs, elle te demandera quand même 10000 Francs pour aller au marché. C'est toujours le problème de finances qui fait qu'il y a conflits entre les hommes et les femmes » (LUGI15).

« Je dis que ces problèmes sont dus au manque de moyens financiers... Il n'y a pas d'argent comme avant. Si l'homme n'en a pas, la femme ne peut pas s'abstenir cependant de demander et chaque jour c'est des problèmes » (NUFI15).

Le problème économique et surtout la mauvaise gestion des ressources financières par l'homme est particulièrement soulignée par 35 groupes sur les 40 ayant participé aux discussions. Cette source de conflits, la plupart du temps, conduit souvent au divorce. Notons que les hommes, de leur côté, reprochent souvent aux femmes qui n'exercent aucune activité, à celles qui exercent mais ne participent pas aux charges du foyer, de ne rien faire pour leur venir en aide.

- Des comportements déplorables chez chacun des conjoints sont mis en cause

« Il y a les problèmes comportementaux de tous genres » (SUHI30). Soulignons à cet effet que les problèmes de comportement sont reconnus unanimement par les deux sexes. Les hommes, tout comme les femmes reconnaissent leurs défauts qui bousculent par moments l'équilibre du foyer.

Les relations sexuelles constituent l'une des sources de conflits au niveau du couple, du côté de l'homme vis - à - vis de sa femme ou vice - versa. Il peut y avoir abus comme le soulignent bon nombre de femmes tant en milieu urbain que rural. Il arrive souvent que la femme se refuse à l'homme. « Quand l'homme et la femme sont là et que l'homme désire approcher la femme et celle-ci refuse, la querelle surgit » (SRHNI30). Beaucoup d'hommes considèrent ce refus comme un défi, ce qui les amène à des violences sexuelles et physiques. Le refus du lit par l'homme est souligné par certaines femmes comme un comportement inadmissible :

« ... et puis souvent il y a des querelles de nuits. Nous sommes grands il y a parfois le problème de la nuit. L'homme revient fatigué du bureau car il est passé chez X. Il dort sans cesse. Il ne peut même pas toucher Madame. Madame le touche, il ne réplique pas. Ça aussi amène des problèmes car mon mari je l'ai épousé et il m'a épousée et il y a aussi ça dans le mariage. Si mon mari ne veut pas me donner ce dont j'ai besoin, alors il y a problème ; ce n'est pas seulement l'argent. S'il est malade, moi aussi je suis automatiquement malade. Mais si je sais que c'est parce qu'il est passé chez X qu'il ne peut pas me satisfaire, là je vais crier sur les toits » (SUFEI 30).

En plus du comportement sexuel, les comportements suivants sont fréquemment rencontrés :

Chez l'homme, l'irresponsabilité et l'abus d'autorité sont fréquentes

- Le refus de subvenir aux besoins alimentaires bien que disposant de moyens ;
- L'incapacité de l'homme à satisfaire financièrement sa famille ;
- La paresse de l'homme qui ne veut fournir aucun effort ;
- La dilapidation des ressources familiales par l'homme à d'autres fins : l'alcool l'entretien d'autres femmes, la cigarette ;
- Le manque de sincérité ;
- L'homme fait ce qu'il veut sans rendre aucun compte à la femme, il sort et rentre quand bon lui semble ;
- « L'utilisation des bastonnades, la violence physique » (CRGI15) : l'homme se pose toujours en chef et n'entend pas céder ne serait-ce qu'une petite place dans son rôle de premier chef.

Chez la femme, le manque de soumission et de bonnes manières est plus souligné par les hommes :

- Le refus de suivre les conseils de son mari,
- L'infidélité ;
- Le retard chronique au niveau des heures de repas ;
- La défaillance au niveau de l'entretien de la maison et des enfants ;
- La négligence de la femme qui ne prend pas bien soin d'elle-même et de sa toilette ;
- Les mauvaises compagnies et les commérages ;
- Les exagérations de la femme qui va à l'église et en revient à des heures tardives ;
- La paresse de la femme qui attend tout de son mari.

Pour la majorité des hommes, le comportement de la femme joue un grand rôle dans des conflits pour la simple raison que, c'est la femme qui doit faire preuve de soumission et d'humilité pour la cohésion et l'harmonie du foyer. Les femmes, de leur côté, reprochent aux hommes un certain abus d'autorité dans leur rôle de chef de famille.

- ***Le régime matrimonial présente parfois des aspects propices aux conflits***

Deux types de régimes matrimoniaux ont cours dans la société togolaise et sont légalement reconnus : la monogamie et la polygamie. La question est abordée sous l'angle des avantages et inconvénients de chacun de ces deux types d'union conjugales. Des propos recueillis, il ressort des facteurs relevant de chacune de ses deux formes qui influencent en bien ou en mal les relations conjugales.

En ce qui concerne la polygamie, les groupes en milieu rural et les groupes comportant des fidèles de l'islam ont exprimé des opinions généralement favorables. La raison souvent avancée est qu'il y a un avantage pour les femmes car elles ont la tâche plus allégée en ce qui concerne l'accomplissement des travaux domestiques et champêtres. On note que certaines femmes se prononcent encore en faveur de la polygamie qu'elles caractérisent de « forme de ménage enrichissante sur le plan économique et reproductif ». La polygamie permet l'entraide, le secours en cas de maladie de l'une des conjointes et aussi l'entretien des enfants.

« Si un homme épouse une seule femme, c'est qu'il est *malade*. Sinon, si l'unique femme là est malade, qui va s'occuper de la famille ? Si tu as deux, et l'une est malade, tu iras au champ avec l'autre » (CRHFENI55).

« Si l'homme veut faire l'amour avec sa femme, elle peut dire qu'elle ne se sent pas bien, l'homme se dit que si elles sont deux, si une n'est pas disponible, l'autre le sera » (LUFNI15) « C'est une insulte pour la femme et les enfants d'être seuls sans demi-frères » (SRFNI15).

Ces déclarations proviennent pour la plupart des personnes non instruites hommes comme femmes. Mais dans la catégorie des personnes instruites, seuls les hommes ont tendance à accepter la polygamie en introduisant toutefois la condition préalable de la disponibilité des moyens matériels pour subvenir à tous les besoins du foyer. Cette tendance est illustrée par les avis du genre :

« La polygamie est enrichissante si on a des moyens » (LUHI30), « la polygamie fait briser la monotonie. Avoir deux femmes c'est changer des idées vives et pratiques » (SUHI30).

Bien que l'union polygamique soit perçue comme enrichissante par certaines personnes, d'autres opinions plus nombreuses insistent sur ses inconvénients en tant que sources de conflit dans la vie conjugale. La tendance actuelle n'est pas à la polygamie surtout en milieu urbain eu égard à la situation économique et aux multiples problèmes de jalousie, de rivalités, de querelles, entre les femmes voire entre les enfants. Le père n'est pas en mesure de surveiller toute la grande famille et donner une éducation à ses enfants. Les enfants sont ainsi mal préparés pour l'avenir. Il y a en outre la tendance de fuir ses responsabilités en laissant les femmes subvenir aux besoins de la famille. Au décès du père, le problème d'héritage se pose entre les enfants.

« La polygamie ne peut pas être une chose à recommander à une famille » (SRHNI30). « la polygamie perturbe l'épanouissement des enfants » (LUHFENI55). « Dire que c'est enrichissant d'être en union polygamique, c'est vraiment déraisonnable » (LUFENI30). Ces différentes raisons réfutent l'argument selon lequel la polygamie est plus enrichissante. Les femmes instruites sont celles qui portent plus de griefs contre la polygamie :

« La polygamie n'est pas une bonne chose, parce que si tu es polygame tu as créé des problèmes pour toi-même. La vie que nous menons actuellement il n'y a pas l'argent pour subvenir aux besoins de beaucoup d'enfants » (SUFEI30).

« Dire que dans les familles musulmanes la polygamie c'est la mode et qu'il n'y a pas de problème, ce n'est pas juste. Il y a des problèmes car l'homme ne dit rien et il ne fait presque pas grand chose. C'est nous les femmes qui avons des charges, chaque femme s'occupe de ses enfants. Il y a une fuite de responsabilité de la part de l'homme. Nous sommes obligées de rester comme ça » (SUFEI30).

« Je peux dire que dans le foyer polygame il y a de l'anarchie. Si on pouvait aider les femmes, si les hommes peuvent nous aider en supprimant un peu le système de polygamie, là nous serions un peu soulagées parce que nous en avons assez. Et puis dans les familles polygames les enfants ne s'aiment pas, chacun fait la volonté de sa maman. Il n'y a pas d'entente et toi l'homme tu seras obligé de boire et de fuir la maison. Est-ce une bonne chose ? Il faut passer des émissions sur les médias. Il faut nous aider parce que maintenant nous les femmes nous ne voulons plus être dans les familles polygames » (SUFEI30). « Celui qui a beaucoup de femmes n'a pas d'avantage, il a du monde, il peut tout avoir mais côté argent il en manquera toujours, les enfants vont beaucoup manger » (NUFEI30).

En ce qui concerne la monogamie, il ne lui est pas trouvé d'inconvénient autre que la situation bien probable où la seule femme au foyer viendrait à être indisposée par une maladie momentanée. Il est évident que les tenants de cette position ne voient pas en la monogamie une source de conflit mais ils la trouvent comme une situation qui serait moins sécurisante pour la famille sur le plan de la disponibilité des mains soignantes.

Ainsi, les groupes ont trouvé plus d'avantages que d'inconvénients pour la monogamie quant à la réalisation de l'harmonie dans les relations conjugales. Elle se présente actuellement comme le régime matrimonial qui gagne la préférence de beaucoup de femmes et d'hommes face à la situation socio-économique actuelle. La raison essentielle de cette préférence est que la monogamie limite les complications face aux dépenses du foyer, à la gestion des biens et à l'éducation des enfants. Ce choix de la monogamie est plus poussé en milieu urbain et dans les catégories d'âge plus jeunes :

« C'est une mauvaise idée que de vivre en union polygamique. La vie en union monogamique est meilleure. Vous êtes deux, et vous savez comment prendre vos décisions, et tu sais comment t'entretenir avec ton unique femme. Pour la vie en union polygamique c'était pour les anciens temps, et excusez-moi c'est un manque de civilisation » (LUGI15).

« Tout compte fait la monogamie est la meilleure des options parce que ça t'évite beaucoup de problèmes et de dépenses » (LUHI30). « Nous sommes jalouses, nous ne voulons pas partager notre amour avec une autre » (SUFEI30).

Dans les catégories d'âges avancés, les avis qui font l'apologie de la monogamie insistent sur l'éducation des enfants et sur la cohésion de la famille quand le père vient à décéder : « la monogamie est nécessaire, avec une femme, quel que soit le nombre d'enfants, ils s'entendent même après ta mort » (NUHFIE55).

«Si tu épouses une femme et que vous avez des enfants, leur éducation et leur mentalité diffèrent de celles des enfants qui proviennent d'un homme ayant plusieurs femmes » (NUHFEI55).

- La résidence séparée des conjoints ne favorise pas l'harmonie du couple

La vie des conjoints en résidence séparée est vue comme un facteur qui facilite la naissance du conflit dans les relations conjugales. Plusieurs raisons telles que l'éloignement du conjoint pour cause de travail et les querelles au foyer dues à la jalousie entre les femmes dans une famille polygame justifient la fréquence de ce type de résidence matrimoniale. L'atmosphère de tension quotidienne pousse la femme ou le mari à rechercher une résidence séparée.

Notons qu'aucun des participants ne trouve un avantage à la résidence séparée du couple. Cette situation favorise l'infidélité, le relâchement dans l'éducation des enfants et le manque de confiance mutuelle. Bien de propos soulignent les conséquences négatives de cette situation :

« Cela entraîne l'infidélité. Si la femme a envie de l'homme, elle est obligée d'aller voir ailleurs, ce qui donne des maladies » (CRHFENI55).

« Il y a un manque de considération de la part de l'entourage si les conjoints vivent séparément. Il n'y a plus de confiance. L'éducation des enfants est aussi affectée » (SUHI30).
« Ça peut entraîner des maladies telles que le sida et autres IST », « les maris n'ont pas du tout confiance en ces femmes », « la famille traite souvent ces femmes qui ne sont pas à côté de leurs maris comme des femmes qui ne sont pas sérieuses, des femmes infidèles » (NRGI15).

- L'état de santé de l'un ou l'autre conjoint peut générer la brouille

Une autre source de conflit que les participants trouvent aussi importante est la stérilité ou l'infécondité au sein du couple. Nul doute que la procréation reste encore la première raison du mariage en Afrique et plus particulièrement au Togo. Le fait de n'avoir pas d'enfant est encore de nos jours une situation inadmissible dans les sociétés africaines. L'infécondité crée un problème sérieux surtout si la belle-famille s'en mêle, on accuse alors la femme de tous les maux. Cette situation amène très souvent le mari à devenir polygame et dans le pire des cas on répudie la première femme. « L'infécondité du couple crée aussi des conflits au sein du foyer, on s'accuse réciproquement » (LUFENI30). Pour les hommes, il est inconcevable d'avoir une femme qui ne procrée pas. On a toujours eu l'idée que c'est la femme qui est responsable de cette situation. Dans nos milieux, il est impossible d'accepter longtemps au foyer une femme qui ne donne pas d'enfants ; elle est répudiée ou l'homme en épouse une deuxième. « Je pense que nous sommes en Afrique, le premier objectif dans un foyer c'est l'enfant » (NUHI30). Parfois la stérilité conduit au divorce et la femme peut prendre des fois l'initiative dans ce sens : « Il y a des femmes qui, lorsque le couple ne donne pas d'enfant, partent pour aller se remarier et faire des enfants » (NRHFENI55).

Comme l'illustre l'extrait suivant, des cas d'infirmités et de handicap peuvent aussi être source de conflits au sein des foyers. « Très souvent, il y a le problème de ronflement la nuit. En effet, j'ai deux amies qui ne dorment jamais dans le même lit que leurs maris tout simplement parce que les maris ronflent et elles ne peuvent pas dormir la nuit. Si tu vas

chaque fois dans ce foyer c'est comme ça. La femme peut aller faire l'amour avec son mari, mais après elle doit le quitter pour aller dormir ailleurs et le mari n'est pas d'accord» (SUFEI30).

VII.1.2 - Les sources externes de conflits conjugaux

Les sources externes de conflit conjugal évoquées ici sont des situations indépendantes de la volonté délibérée, du tempérament, du comportement ou de l'état de l'un ou l'autre conjoint. Ce sont des réalités conjoncturelles de l'environnement familial immédiat ou social qui influent sur la vie du couple et qui peuvent porter préjudice à l'harmonie interne du foyer. Nous retenons pour les besoins de notre analyse l'aspect des relations habituelles entre le couple et la famille.

- La cohabitation avec la belle-famille autorise des immixtions gênantes

La situation de manque de moyens pour une entière autosuffisance oblige bon nombre de jeunes ménages tant en milieu urbain que rural à cohabiter avec l'une des deux belles-familles. Cette concession faite le plus souvent par les parents du jeune mari permet au couple d'être libéré des charges de loyer en attendant d'avoir une situation économique meilleure pour faire face sans trop de difficulté à ces charges ou pour accéder à sa propre demeure. Mais cet avantage économique n'est pas sans prix sur le plan de la sécurité psychoaffective du couple et sur le plan de la gestion du foyer. Il est partout relevé que dans une telle situation et dans la plupart des cas l'ombre de la belle-mère plane sur la bru.

Dans la plupart des cas, le comportement de la belle-mère est l'une des principales sources de conflits que presque toutes les femmes ont fait ressortir. C'est une situation que les femmes déclarent accepter difficilement. Selon l'avis des femmes qui condamnent ce comportement de la belle-mère, cette dernière agit ainsi essentiellement par jalousie car elle estime n'avoir pas eu la chance de vivre dans les conditions favorables que son fils offre à la bru. Elle veut très souvent avoir son îlot dans tout ce qui se fait bref prendre en son compte la gestion et le contrôle du foyer de son fils. Elle s'érige sans aucune gêne en coépouse par ses actes, ses comportements et ses paroles.

Le fait de s'ingérer dans la vie du foyer, de contrôler, de critiquer et de décider crée souvent un climat très tendu. Ce climat est d'ailleurs bien entretenu par la belle-mère qui espère par la même occasion faire partir la belle-fille si celle-ci se révèle insoumise à sa volonté. Alors cette tension continue entre belle-mère et bru peut dégénérer en conflit ouvert qui oblige l'homme à prendre position. L'issue de cette situation n'est jamais heureuse pour les conjoints car l'un ou l'autre en sortira atteint sur le plan affectif.

Mais pour la belle-mère, c'est une ingérence normale en ce sens qu'elle croit agir conformément à la tradition, une tradition qui selon les épouses de la jeune génération ne doit plus avoir cours actuellement. Pour la majorité des femmes, les belles-mères sont des éternelles insatisfaites. On a beau faire ce que l'on peut, elles se plaignent toujours pour un rien : « *Ca entraîne un conflit surtout que la belle-famille est dans le foyer avec vous et que tout doit provenir du marié .* » (SUFEI30). La même idée est exprimée dans les lignes suivantes : « *Habiter avec la belle-famille n'est pas une bonne chose pour toi la femme, pour votre famille et ce n'est pas intéressant. Il y a trop de calomnies* » (NRHFENI55)

- La prise en charge des parents devient de plus en plus un vecteur de conflit

L'une des composantes de la pratique traditionnelle de la solidarité familiale est la prise en charge de certains des membres de la famille étendue par les adultes mariés et en situation d'autonomie. C'est ainsi que les couples, par obligation morale, doivent en principe être prêts à accueillir les autres membres. L'hébergement et la prise en charge momentanée ou durable d'un membre de la famille (neveu ou nièce, cousin ou cousine, jeunes frères ou sœurs, parents géniteurs,...) s'inscrivaient dans le règlement des droits et obligations sociales. Avec la crise, cette pratique tend à être mal vécue par les couples.

La réalité économique de crise qui prévaut actuellement fait que l'autre conjoint sent venir des difficultés dans le cas où l'un des conjoints entend remplir ses obligations en acceptant d'accueillir un membre de sa famille. Les difficultés présagées sont surtout les dépenses supplémentaires de prise en charge de l'hôte et aussi les probabilités d'incompatibilité d'humeur. C'est ainsi que sans s'opposer à la venue de cet intrus le conjoint reste quand même sur ses gardes. Dans cette atmosphère alerte, le moindre écart de comportement de la part de l'intrus (nièces, beau-frère, belle-sœur ou belle-mère,...) est un prétexte pour le conjoint de faire des remarques insinuanes voire désobligeantes à l'endroit de son partenaire.

C'est ainsi que la cohabitation avec un membre de la famille d'un des conjoints devient souvent source de malentendus. Leur prise en charge se fait quelques fois au détriment des propres enfants du couple. Dans le cas particulier de la femme, elle doit bien entretenir la belle-famille afin de garder une bonne image auprès de ses beaux-parents ; sinon elle est traitée de tous les noms et on l'accuse d'être « *celle qui n'accueille pas bien les étrangers* ». En revanche les épouses estiment généralement que « *La belle-mère et les belles-sœurs sont jalouses de leur belle-fille* ». (SRFENI30). D'autres femmes par contre se remettent en cause : « *Tout dépend de nous les femmes, peut être que c'est toi la femme qui ne respecte pas les membres de la belle-famille. Alors avec ton mari tu as chaque jour des problèmes* » (NUFEI30).

Une autre figure du phénomène est le cas où l'un des conjoints - le cas est beaucoup plus vérifié chez les femmes - opte pour l'accomplissement de ses obligations tout en évitant d'accueillir les membres de sa famille dans le foyer. Le conjoint ici désigné s'arrange pour assurer l'aide à ses parents sans que son partenaire soit mis au courant. Il s'agit donc de transferts réguliers de biens et d'argent vers la famille du conjoint à l'insu de son partenaire comme le formule la déclaration suivante d'une femme :

« *Parfois la femme peut être plus riche, elle envoie l'argent dans sa propre famille délaissant son mari et ses enfants* » (SRGNI15).

Le risque à ce niveau sont les conséquences morales probables sur les relations du couple dès que le partenaire « floué » en vient à soupçonner les actes de son conjoint.

Telles sont énumérées et exposées les sources les plus fréquentes de conflit dans les relations conjugales. Mais alors les vicissitudes créées par ces conflits ne remettent pas du coup en cause la volonté de vivre ensemble. Les couples ne se laissent pas à la fatalité, ils cherchent souvent des voies de résolution des conflits afin de ré - instaurer la stabilité au sein de leur foyer.

VII.2 - Mécanismes de résolution des conflits conjugaux

Dans leurs démarches de recherche de solution aux conflits conjugaux, les couples disposent de divers recours. Des solutions plus proches aux plus lointaines, les participants aux groupes de discussion ont cité par ordre la famille, le couple lui-même, les amis et les autorités. Mais selon l'efficacité de chacune de ces voies à trouver une solution viable pour la pérennisation du lien conjugal, les participants classent les recours dans l'ordre suivant : le couple, la famille, les amis, les autorités.

Toutefois, il se révèle que dans la pratique, le recours le plus sollicité est l'intervention de la famille. Face à la réalité, les couples se replient plus sur les familles tout simplement parce que le recours au dialogue constructif dans le couple, quoique plus efficace, demande de la part des conjoints un certain nombre de dispositions morales souvent difficiles à réunir : la patience, le courage, l'humilité, l'objectivité et le repentir étant les plus décisives.

VII.2.1 - Gestion des conflits au sein du couple : recours idéal mais peu réalisable

Une bonne partie des groupes et majoritairement en milieu urbain insiste sur la nécessité pour les conjoints de s'efforcer de résoudre le problème qui se pose à eux. « *Quand il y a conflit, l'homme et la femme doivent s'asseoir pour arranger cela. S'ils appellent les parents, ça peut envenimer la situation* » (NUFI 15), « *Il faut que le couple arrive à résoudre les problèmes lui-même* » (LUGI15), « *si je me dispute avec ma femme, je vais lui dire que c'est Satan qui nous a mis en conflit et je lui demanderai de ne pas me quitter mais de rester pour que nous puissions trouver un compromis à notre conflit car je voudrais le bonheur de ma famille.* » (NUGNI 15), « *il faut que les deux s'entendent, c'est Dieu qui a tout fait, il faut vous pardonner, pardonner pour vivre en paix, c'est Dieu qui est à l'origine* » (NRFENI 30), « *Je défie cette intervention de la famille dans le domaine du couple. Des fois, et la plupart du temps d'ailleurs, cette intervention envenime plutôt la situation au lieu de calmer les choses. Comme nous sommes mariés, c'est que nous nous sommes fréquentés pendant longtemps avant le mariage. Donc nous devons faire en sorte que cette entente reste entre nous. Toi l'homme, si tu vois que la femme commet des bêtises, il faut la corriger. Je pense que c'est l'amour qui peut calmer les choses.* » (LUHI 30). « *Un couple digne de ce nom n'a pas besoin de tierce personne dans la résolution de ses conflits. Quel que soit le conflit, nous devons tout faire pour trouver une approche de solution. Les belles-familles n'ont pas la solution magique* » (SUHI30).

Ainsi, ces avis estiment que le couple se connaît suffisamment pour s'entendre. Le couple doit s'entendre pour éviter que ses problèmes internes soient exposés sur la place publique. Quand le couple arrive à s'entendre le foyer est en harmonie. La compilation et le classement de l'ensemble des propos tenus sur les types de recours utilisés montre que la tendance qui voit en le couple l'unique recours recommandable totalise 31% des scores et se place en deuxième position après la famille qui occupe la première position.

Mais alors, il est édifiant de remarquer que les propos qui défendent cette position sont plus fréquents chez la catégorie des personnes de jeunes âges que chez les personnes d'âges avancés. Cette différence de point de vue peut être attribuée aux expériences vécues en la matière. Les personnes âgées ont sans doute eu le temps d'être confrontées à la réalité de la situation de recherche de solution aux conflits conjugaux. Ce qui les laisserait sceptiques sur

les capacités du couple à venir seul à bout de tout conflit. Ce sens de réalité des choses fait avouer à d'autres que certains cas dépassent les capacités du couple :

« Si le problème n'est pas grave on peut le résoudre en famille ; mais si c'est un grand problème de bagarre par exemple et on casse la tête ou les dents, la femme ou l'homme doit voir les autorités, et ces derniers vont résoudre le problème » (LUGI15).

Les femmes sont plus de cet avis qui estime que certains conflits peuvent être résolus par le couple, en tenant compte surtout de la gravité du problème et de l'importance de l'acte posé par l'un des conjoints. Souvent, si le conflit dégénère en bagarres et coups violents avec blessures graves, le problème ne peut plus être l'affaire du couple seul. A ce stade, la belle-famille doit être saisie et au besoin les autorités : *« Ce n'est pas bon. Il faut qu'ils interviennent sinon on va t'égorger comme une poule » (NRFENI30).*

VII.2.2 - Règlement des conflits conjugaux par les belles-familles : la voie pratique

Le recours aux belles-familles pour la résolution des conflits conjugaux s'impose souvent aux couples par nécessité. Les propos qui soutiennent que la famille doit intervenir au besoin dans la résolution des conflits totalise un score majoritaire de 56%. Ces opinions majoritaires se fractionnent toutefois en trois tendances.

- La première tendance (38% des propos) est celle qui pense que dans le cas où la famille devrait intervenir, il faudra que ce soit l'action conjugale ou alternée des deux familles de provenance des conjoints. *« Dans le pire des cas, les deux familles peuvent intervenir au cas où l'homme et la femme auraient essayé de résoudre le problème en vain. En ce moment la présence de la femme et de sa famille, de l'homme et de sa famille s'avère nécessaire pour régler le différend. » (CRFENI30).* *« Si c'est un mariage favorisé, les deux familles peuvent se retrouver pour résoudre les conflits et obliger les époux à vivre ensemble qu'ils le veuillent ou non » (NUHFEI55), « je suis d'accord avec mon prédécesseur pour dire qu'en principe, l'idéal est que les deux s'entendent pour trouver une solution à leur différend. Mais il est très difficile, ça il faut qu'on le reconnaisse, que lorsque deux personnes se bagarrent, il faut une troisième personne pour les calmer. Et dans nos traditions, je ne parle pas du milieu instruit, dans nos traditions quand par exemple j'ai ma fille qui a un mari et qu'il y a des problèmes entre eux, elle doit plutôt aller chez les parents du mari plutôt que chez ses parents et vice versa. Je pense que dans ces conditions on trouve un compromis. Et ce n'est pas toujours concluant, mais je crois que c'est très souvent ce qui se passe » (LUHFEI55).*
- La deuxième tendance (11% des propos) estime que seule la famille de l'époux doit intervenir pour la résolution des conflits entre l'homme et la femme *« Quand il y a conflits, seuls les parents de l'homme peuvent intervenir pour les résoudre et non les parents de la femme. (NRFNI15), « s'il y a un conflit entre un homme et une femme, il importe que ce soit la famille de l'homme qui règle ce différend. » (CRHFENI55), « c'est ta famille qui va faire face au problème. Dans la coutume Éwé, si tu es marié et qu'il y a une dispute entre vous, toi l'homme tu ne vas pas faire face au problème. C'est ta famille, tes oncles qui vont faire face au problème et essayer de le résoudre. » (LUHI30), « si la femme et son mari se querellent, la femme doit éviter d'avoir recours à sa propre famille mais elle peut se plaindre au niveau de la famille de l'homme. » (CUFNI15), « si ta femme et toi vous vous*

querellez à cause de rapport sexuel par exemple, au premier chant du coq, c'est ta mère qui se lèvera la première pour venir te voir avec ta femme et te demander ce qui ne va pas. C'est à ce moment que toi le mari tu vas raconter les faits. Dès que tu as fini de parler, même si tu as raison, c'est toi qu'on blâme ; même si c'est ta femme qui a tort, c'est à toi qu'on fait des reproches en premier lieu en te demandant de te ressaisir. Si on commence par accuser ta femme ça n'ira pas. Donc c'est ton père et ta mère qui peuvent vous réconcilier » (CRHNI30).

Les tenants de cette position semblent souligner le fait que dans la pratique, il est du premier ressort des parents du conjoint masculin d'œuvrer à la réconciliation du couple en conflit.

- La troisième tendance (7% des propos) apparaît plus comme une position revendicatrice. Dans l'ensemble, ce sont des opinions qui estiment que sans l'intervention des parents de la femme dans une situation de conflit aggravé entre conjoints, la femme s'en sortira le plus souvent victime d'une injustice : *« Nos maris, en réalité, n'aiment pas qu'on les juge. Moi, la femme, par exemple aujourd'hui on m'amène ici on me juge, demain on m'amène là on me juge, finalement ça devient embêtant »* (CUFEI30). *« Si tu te querelles avec ton mari et tes parents n'interviennent pas, il peut te tuer. Mais si tes parents interviennent, il peut cesser. »* (NRFENI30). *« C'est ça. Peut-être que c'est la femme qui a raison mais ses parents ne veulent pas l'écouter. Non, il faut qu'ils interviennent ! Ce n'est pas bon, il faut qu'ils interviennent. Sinon on va t'égorger comme une poule ! »* (NRFENI30).

Sans exagérer, nous pouvons qualifier cette position minoritaire comme la manifestation d'un cri de détresse face à quelques situations intenable ; des cas de violence morale ou physique dont la femme est le plus souvent victime dans les conflits conjugaux.

Néanmoins, quelques voix de cette tendance reconnaissent que dans quelques cas c'est l'homme qui prend l'initiative d'associer sa belle-famille à la résolution du conflit : *« Certains hommes, quand il y a conflit, demandent à la femme d'aller chez ses parents et c'est là que se règle le problème »* (NUFI15).

En dehors de la famille, le recours aux autorités est la voie qui s'offre au couple en situation de conflit. Les propos qui ont évoqué l'éventualité de cette voie totalisent 7% de l'ensemble des discours sur les différents recours en cas de conflit conjugaux. Sous le titre d'autorités il a été fait distinction entre autorités morales (sages du milieu) ; autorités religieuses (chefs de culte chrétien ou musulman), et autorités administratives (le chef coutumier, le juge, la gendarmerie ou la police).

VII.2.3 - L'intervention des sages : une garantie pour l'impartialité

Les propos qui on fait référence aux sages comme recours dans la recherche de solution aux conflits conjugaux envisagent avant tout cette intervention comme une garantie d'impartialité dans la résolution des conflits par les belles-familles : *« ... au cas où ils n'ont pas pu, ils sollicitent quelqu'un d'autre. Le plus souvent on appelle une personne neutre, le sage du quartier, pour régler le problème. »* (CUHFEI55). *« Les belles-familles pouvaient intervenir dans ces affaires. Mais on doit chercher des personnes sages, ce n'est pas n'importe qui, qui doit aller parler. »* (CUFEI30). *« Les parents de l'homme et les parents de la femme en présence d'un témoin sage se mettront ensemble pour résoudre le conflit entre le couple »* (CRHNI30).

VII.2.4 - Le recours aux autorités administratives et religieuses : la voie de l'arbitrage

Dans la spontanéité des déclarations il se révèle que la voie de recours aux autorités administratives ou religieuses n'est pas une option de gaité de cœur ni pour le plaignant ni pour la personne mise en cause. L'éventualité de cette intervention est perçue comme l'ultime recours si elle n'est pas vue comme inadmissible par certains quels que soient les cas.

Ainsi, le recours aux autorités administratives, quand bien même répugné par la majorité, s'impose en cas de problème grave et de l'entêtement dont les conjoints masculins font preuve dans la plupart des cas : *« Et si le mari est têtue, il peut refuser même l'intervention des autres. Donc il faut le convoquer ailleurs, chez le chef »* (NRFENI30).

Le recours aux autorités est souvent considéré comme un signe et un prétexte pour la séparation des conjoints : *« Si nous nous disputons et que ma femme me convoque là-bas, je considère qu'elle veut qu'on se sépare »* (CRHNI30). *« Chez nous les conflits entre conjoints ne se règlent pas chez les autorités »* (SRHFENI55).

A ce stade, la situation est vraiment grave et elle aboutit souvent au divorce : *« Cette pratique n'est pas bonne, l'homme et sa femme vont aller résoudre leurs problèmes à la justice, c'est un couple qui ne vivra plus longtemps ensemble. Quel que soit le temps il y aura toujours divorce »*.

Les points de vue qui déplorent ces genres de situation ont eu à souligner les effets graves qui rejaillissent sur les enfants. Les cas extrêmes sont ceux des enfants qui voient l'un de leurs parents emprisonné pour avoir commis un acte grave interdit par loi.

En marge de ces principaux recours exposés, les amis existent aussi : 1% des propos y ont fait référence. Des fois, les couples ne sentent pas tous leurs recours épuisés s'ils n'ont pas consulté les conseils de proches qui sont surtout des amis. Mais alors, les amis ne sont pas souvent sollicités comme médiateurs dans les affaires de conflit conjugal mais ce sont des conseils individuels que chacun des conjoints prend auprès d'eux dans la recherche des solutions.

La question des sources des conflits conjugaux et des voies de recherche de solution étant ainsi exposée, il est présenté ensuite un éclairage sur les conditions favorables à la restauration de l'harmonie dans les relations conjugales.

VII. 3 - L'harmonie est une résultante de facteurs réunis

Les déclarations obtenues signalent une grande volonté d'harmonie au sein du couple. Il y a une réelle quête permanente chez les couples qui croient encore en une possibilité de continuer la vie en commun malgré les difficultés tant matérielles que morales que les changements sociaux transposent dans la vie des foyers. Les intervenants ont souligné plusieurs facteurs comme conditions recherchées pour instaurer l'harmonie.

- L'Amour prime tout

L'amour est vu comme première source d'harmonie au sein du foyer. Les participants estiment en majorité qu'avec l'amour tous les autres problèmes que sont l'argent et les querelles peuvent être surmontés. Avec l'amour, le foyer est mieux géré même si on est pauvre. Les déclarations typiques qui énoncent l'idée sont les suivantes : « *Pour qu'un couple vive en harmonie, on exclut le matériel, seulement l'amour suffit. Si on se marie pour le meilleur et pour le pire, là le mari et la femme ont le même objectif : réussir. Il faut que les enfants réussissent. C'est tout pour qu'un couple soit en harmonie* » ; « *je pense que pour la réussite d'un couple ce qu'il faut mettre en avant c'est l'amour. Avec l'amour, on peut franchir toutes les frontières* » LUHI30.

C'est également sous le pouvoir de l'amour que les participants rangent trois autres vertus essentielles à la réalisation de l'harmonie au sein du couple : la connaissance mutuelle, la tolérance et le respect mutuel. On peut entendre dire : « *Il faut qu'on se connaisse, l'homme tout comme la femme. Je dois connaître mon mari, je dois savoir ce qu'il est, quel caractère il a, et donc s'il a un problème, je peux l'éviter. Et lui aussi, s'il me connaît, il saura me prendre quand il y a un problème* » (CUFEI30), « *il faut beaucoup sensibiliser l'homme et la femme. La femme doit respecter son mari, l'homme doit respecter sa femme. Il faut qu'ils se considèrent comme un* » (CRHI30).

Une déclaration comme la suivante tente de résumer toute cette vision de l'amour en tant que facteur primordial de l'harmonie dans le couple : « *Oui, nous n'attendons pas l'idéal, mais un couple avec le foyer calme telles sont les démarches qui sont en train de se faire. Pour cela nous rappelons certains facteurs qu'il faut réunir pour qu'il y ait harmonie dans le foyer. J'allais dire la compréhension, la confiance, la considération et l'amour. S'il y a ces quatre choses, nous pensons que dans le foyer on s'attend à quelque chose de calme en attendant que le Créateur puisse intervenir avec sa perfection.* (LUHI30)

Mais, la conscience aiguë que les familles ont de la place fondamentale de la dimension morale de la vie du couple n'escamote pas l'importance de l'aspect matériel des relations conjugales.

- L'Harmonie ne marche pas sans l'argent

La deuxième place d'importance est attribuée à l'argent parmi les conditions d'équilibre du foyer. Le pouvoir économique de chacun des conjoints peut influencer l'atmosphère morale de la vie conjugale. Des déclarations le soulignent : « *Quand l'homme finance, la femme aussi doit financer le foyer. S'il y a cette complémentarité, vous verrez qu'il y aura l'entente dans le foyer et l'amour va toujours exister. Ce n'est pas à tout moment qu'il faut envoyer l'enfant chez son papa, c'est gênant. Quand papa sort l'argent et que maman aussi le fait, on sent une compréhension dans le foyer* ». (SUFEI30)

L'argent est indispensable pour l'équilibre du foyer. Son manque n'est pas de nature à rendre paisible la vie du foyer. Le problème qui se pose très souvent est la fuite de responsabilité du mari qui n'est pas en mesure d'assumer les charges du foyer surtout sur les plans alimentaire, sanitaire et scolaire.

« *Chacun doit connaître ses responsabilités pour éviter les conflits. Le problème est plus accentué par la situation de crise que traverse le Togo avec le problème des salaires*

impayés qui obligent les femmes à se battre pour nourrir le foyer avec ou sans l'aide du mari». (SUHI30). « *Les conditions dans lesquelles la question économique crée des conflits entre les époux, c'est souvent quand toi l'homme tu fais venir la femme et que même ce que vous devez manger est difficile à trouver, cela entraîne des problèmes entre l'homme et la femme* » (LUGNI).

A part l'amour et l'argent comme facteurs indispensables à l'instauration de l'harmonie dans les relations conjugales d'autres facteurs complémentaires sont identifiés comme non négligeables. Par ordre d'importance il est estimé que :

- *L'enfant lie le couple* : Les parents tiennent compte souvent des enfants avant d'agir ou de prendre une décision. Cette idée renforce la valeur de l'enfant : « *Comme j'ai des enfants mon mari me garde avec lui... même quand il y a des difficultés ! Je reste au foyer pour mes enfants* » (SRFNI15).

- *Le dialogue améliore les relations* : selon la majorité des hommes et des femmes, on peut arranger beaucoup de choses en dialoguant de temps en temps. « *Il faut le dialogue, lorsqu'on ne dialogue pas, il y a problème dans la famille* » (NUHI30). La nécessité de dialoguer est reconnue aussi bien par les hommes que par les femmes.

Toutefois, les femmes reprochent aux hommes de s'imposer. Par le dialogue, on comprend mieux l'autre, on cerne ses attentes et on peut agir en conséquence dans l'intérêt du foyer et des enfants. « *La patience, le courage, la connaissance mutuelle, l'humilité de la femme, la soumission, le fait de ne pas faire de commérage et pour ne pas entendre les on-dit, l'humilité entre les deux, la pratique d'une même religion* » (CUFEI30).

- *Le repentir réconcilie* : « *Moi je dois demander pardon à ma femme après une dispute, comme je veux que la famille reste intacte, je vais la consoler pour que nous restions ensemble* » (NUHFEI55).

- *L'éducation prépare à la vie du couple* : « *Moi, j'allais dire qu'il faut éduquer dès le bas âge l'enfant, à ce que c'est que le pardon, l'amour* » (NUHI30)
- la prière (Dieu)
- la satisfaction des besoins affectifs et sexuels de chacun dans la mesure du possible
- le régime de monogamie
- la fidélité
- la sincérité
- éviter la cohabitation avec les proches parents
- observer une période plus ou moins longue de fiançailles (CRHFENI55)
- éviter des mauvaises compagnies
- mettre en pratique les bonnes manières de présentation de soi, d'accueil et de cuisine sont aussi des conditions à prendre en considération dans la recherche de l'harmonie du foyer.

De façon particulière, les femmes souhaitent que les hommes assument leurs responsabilités surtout en ce qui concerne les charges du foyer et, au besoin, que l'homme leur vienne en aide dans l'accomplissement des travaux ménagers. L'exemple qu'elles donnent souvent, en milieu urbain surtout, c'est du moins que l'homme berce l'enfant qui pleure au moment où la femme fait la cuisine, au lieu d'écouter la radio, de regarder la télé ou de lire le

journal ; la femme qui va à la recherche de l'eau peut au moins laisser l'enfant sous la garde de son mari.

Ce chapitre des Relations Conjugales et la Famille a surtout abordé les thèmes du *conflit* et de l'*harmonie* au sein du couple. En ce qui concerne les conflits conjugaux, ils prennent source principalement dans les difficultés économiques du foyer, les comportements parfois déplorables de chacun des conjoints, le type de régime matrimonial (la polygamie surtout), la résidence séparée des conjoints, l'état de santé du conjoint, la résidence avec la belle-famille ou la prise en charge d'autres membres de la famille élargie. Il est apparu que la résolution des conflits passe le plus souvent par l'intervention des belles-familles. Les répondants reconnaissent tout de même que le couple est la voie idéale pour la résolution des conflits conjugaux. Dans la recherche des solutions par la famille, la présence d'une autorité morale (un sage du milieu) est bien admise tandis que l'intervention des autorités administratives (chef coutumier, juge, gendarme) ne requiert pas l'assentiment dans la majorité des cas. Les personnes enquêtées ont présenté une vision de l'harmonie conjugale fondée autour de l'amour, de la sécurité matérielle (les moyens financiers) et de quelques autres facteurs complémentaires que sont l'enfant, le dialogue, le repentir et autres vertus morales.

L'amélioration des relations conjugales passe ainsi par la création des conditions de vie qui mettent la famille hors des atteintes de la pauvreté et d'un cadre éducatif qui intègre la culture des vertus indispensables à la vie en union conjugale.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des données de l'enquête qualitative sur la famille togolaise a révélé que la modernité et la crise économique influencent tous les aspects de la vie familiale. Face à ces facteurs de changements socio-économiques, la famille se recompose et s'adapte par de multiples stratégies de survie : adhésion à des associations de solidarité, à des coopératives de crédit et exercice des activités secondaires. Elle génère de nouveaux modèles familiaux tels que les familles nucléaires élargies, les familles multipolaires et les familles monoparentales dirigées par les femmes.

Les personnes âgées, les adultes et les jeunes ont des perceptions différentes de la famille dont la notion tient finalement du sang, du nom, de la coutume, de la terre, du lien affectif et dont la valeur fondatrice reste le mariage. Le mariage type respecte des étapes établies dont la phase de fréquentation, les cérémonies des premiers pas, la remise de la dot et la célébration du mariage. Toutefois, avec les changements, ce processus tend à être réduit à deux étapes : les premiers pas et la remise de la dot. Ce qui confirme l'hypothèse de la simplification des unions.

Certaines fonctions traditionnelles de la famille subissent des changements. La solidarité familiale qui s'exprimait au sein de la famille étendue tend à diminuer au profit des solidarités associatives. D'autres effets sont visibles à travers l'éducation des enfants, l'évolution du statut de la femme, la santé familiale et les relations conjugales.

L'éducation des enfants a été abordée sous deux aspects : l'éducation familiale et l'éducation scolaire. L'enfant étant perçu par la majorité comme une aide et une richesse, la famille lui transmet essentiellement des valeurs morales et culturelles, l'amour du travail, des valeurs relevant de la préparation à la vie adulte.

La sortie précoce de l'enfant du foyer parental est généralement causée par la pauvreté. Les enfants et les adolescents du milieu rural émigrent vers le milieu urbain ou vers les pays voisins afin d'y trouver un travail rémunéré. Ce phénomène touche tout le territoire mais est plus accentué dans la zone centrale. Le confiage d'enfants perd son objectif de socialisation d'autant et tend à devenir une forme de mise au travail dont les parents attendent des retombées financières.

Il est apparu que l'éducation familiale seule n'est plus en mesure de promouvoir la réussite sociale des jeunes dans la vie moderne. L'école apparaît de ce fait comme un tremplin pour accéder à la vie moderne. Malgré cette prise de conscience de l'importance de la scolarisation, certains parents retirent leurs enfants - surtout les jeunes filles - de l'école et les orientent vers les activités rémunérées ou vers l'apprentissage de métiers pratiques dans le but de leur assurer leurs propres moyens de survie. Tout en maintenant sa fonction de transmission des valeurs socioculturelles aux enfants, la famille n'adapte pas moins sa fonction de socialisation au nouveau contexte socio-économique.

L'introduction des disciplines pratiques (agriculture, élevage, artisanat) à tous les niveaux de l'enseignement est jugée utile et souhaitée par toutes les populations. Ces disciplines pourront d'un côté favoriser la scolarisation des enfants et de l'autre, améliorer leur intégration dans la vie active. La synergie des éducations familiale et scolaire tendra ainsi à améliorer le processus de socialisation des enfants et à garantir leur réussite dans la vie socio-professionnelle. Ces mesures peuvent résoudre partiellement le chômage des jeunes.

S'agissant des relations de genre et du statut de la femme, l'analphabétisme, la pauvreté, le manque d'encadrement, l'ignorance des droits de l'homme et de la femme, les contraintes culturelles et le comportement des femmes elles-mêmes continuent de freiner l'émancipation de la femme. Par contre, les facteurs tels que l'instruction, la multiplication des groupements et associations, l'éducation et la sensibilisation modifient les rapports entre les genres en atténuant les inégalités dont sont victimes les femmes.

Dans le contexte de crise économique, les femmes s'efforcent d'améliorer les conditions de vie de leur foyer. Aussi s'engagent-elles de plus en plus dans des activités et responsabilités susceptibles de générer des revenus. Cette plus grande capacité économique des femmes améliore leur statut social au sein du ménage. Il est donc unanimement accepté que la femme ait des revenus propres. C'est au niveau de la destination de ces revenus que les avis sont nuancés entre le *devoir* et la *latitude* de les investir dans les besoins du ménage. L'amélioration des relations de genre et du statut de la femme n'implique pas seulement la modification des comportements et des attitudes des hommes mais aussi de ceux des femmes.

Sur le plan de la santé familiale, la communication entre parents et enfants en matière d'éducation sexuelle reste encore insuffisante. Au nombre des facteurs de blocage, on relève les préjugés, le sceau du tabou, l'ignorance, les appréhensions et la gêne. Un autre facteur non négligeable est le vide laissé par le non - remplacement des structures traditionnelles d'éducation sexuelle.

Les difficultés économiques agissent sur la conception et les pratiques de la procréation. Dans le domaine de la santé reproductive, les populations expriment en général le souhait d'avoir un nombre limité d'enfants bien encadrés et en bonne santé. De plus, les membres des familles ont une nette prise de conscience des comportements à risques dont les plus évoqués sont le multipartenariat, les grossesses précoces et non désirées, la prostitution et l'infidélité. D'autres comportements nuisibles comme l'alcoolisme, la drogue, la délinquance, l'insécurité urbaine et le vol constituent des problèmes qui prennent de l'ampleur avec la crise. Par ailleurs, le coût élevé des soins de santé dans les structures de santé modernes oblige les familles à adopter les itinéraires thérapeutiques alternatifs dont l'efficacité n'est pas toujours avérée.

Les relations conjugales se fragilisent sous l'effet de la crise et des changements socio-économiques. Elles sont marquées par une instabilité accrue des unions, résultant de la fuite de responsabilités paternelles, des querelles fréquentes, de la persistance des violences faites aux femmes, etc. Pour faire face à ces conflits conjugaux, les conjoints recourent à diverses voies mais la résolution des conflits au niveau des couples est celle qui est idéalisée quoique l'arbitrage par les familles reste le recours le plus fréquent. Le règlement des litiges conjugaux par les autorités administratives (gendarmerie, justice...) n'est pas apprécié mais est vu comme une issue de dernier ressort.

L'étude des besoins exprimés par les populations et des actions qu'elles souhaiteraient voir mettre en œuvre dans leurs localités et sur le plan national en vue d'améliorer les conditions de vie des familles sont présentées dans le tableau B.1 de synthèse.

Tableau B1
Présentation du degré d'expression des besoins par zone et par milieu

Pistes d'action	Zones						
	Nord		Centre		Sud		Lomé
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Urbain
Redynamisation des activités économiques des familles							
- Rechercher des fonds pour le financement des micro projets	M	M	M	M	M	M	M
- Favoriser l'indépendance financière des femmes	U	U	M	M	M	M	M
- Régulariser le paiement des salaires et pensions	–	U	–	U	–	U	U
- Moderniser l'agriculture par la mécanisation, faciliter l'acquisition des intrants aux paysans et stabiliser les prix des produits agricoles	U	M	U	M	U	m	–
- Améliorer les pratiques d'élevage	U	M	M	M	M	m	–
- Améliorer la pratique de la pêche	–	–	–	–	–	–	M
Développer les infrastructures							
Infrastructures socio-sanitaires							
- Augmenter le nombre des hôpitaux, centres de santé et dispensaires et y installer les équipements appropriés	M	m	M	m	M	m	–
- Améliorer les services d'accueil des institutions sanitaires et rendre disponible les médicaments génériques	U	M	M	M	M	M	m
- Accroître la campagne de sensibilisation pour le changement de comportement en matière de planning familial	M	M	M	M	M	M	M
- Assainir le milieu urbain et lutter contre la pollution maritime	–	M	–	M	–	M	U
- Construire des latrines publiques dans chaque quartier du milieu urbain	–	U	–	U	–	U	U
- Augmenter le nombre de forages et de barrages, étendre le réseau d'adduction d'eau potable	U	M	M	M	M	M	m
Infrastructures socio-économiques							
- Développer le réseau routier, le réseau d'éclairage électrique et des télécommunications	U	M	M	M	M	M	m
- Améliorer et accroître les infrastructures et équipements du milieu rural (marchés, moulins à céréales)	U	–	M	–	M	–	–

Pistes d'action	Zones						
	Nord		Centre		Sud		Lomé
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Urbain
Infrastructures socioculturelles							
Augmenter le nombre d'écôles et introduire dans l'enseignement les disciplines pratiques	U	M	M	M	M	M	M
- Augmenter le nombre des centres de formation professionnelle pour les jeunes	m	M	m	M	m	M	M
- Favoriser la scolarisation de la jeune fille	U	U	M	M	M	M	M
- Introduire une filière pédagogique dans le 3 ^{ème} degré de l'enseignement							
- Privilégier le recrutement des cadres féminins pour l'enseignement dans le Premier Degré	U	U	U	U	U	U	U
- Instaurer des sanctions sévères contre les auteurs de harcèlement sexuel dans les établissements scolaires	U	U	M	M	M	M	M
- Créer des Centres de Jeunes dans les quartiers populaires urbains et dans le milieu rural pour un encadrement culturel et une éducation socio-sanitaire des jeunes	M	M	M	M	M	M	M
▪ Appui aux organisations et structures sociales de base							
- Accroître et rendre opérationnelles les structures d'assistance sociale aux familles	M	U	M	U	M	U	U
- Créer des Comités de Sages en appui aux CVD et CDQ pour le conseil et l'orientation en matière de vie communautaire	m	U	M	U	m	U	U
- Organiser et encadrer les groupements d'auto-promotion économique et d'entraide sociale	M	M	M	M	M	M	M
- Mener des campagnes de Communication pour le Changement des Comportements (CCC) à risques et des comportements nuisibles et pour le dialogue parents enfants en matière de sexualité	M	M	M	M	M	M	M
- Rendre opérationnel le contrôle des programmes sur les médias (radios, télévision, presse), et des vidéo - clubs qui ne respectent pas la règle de projection de films interdits aux moins de 18 ans ; ceci dans le but de limiter les effets néfastes sur l'éducation et le comportement de la population et surtout des jeunes	M	M	M	M	M	M	M

Légende :

U = Urgent

M = Majeur

m = Mineur

- = Besoin non exprimé

Recommandations

Des souhaits exprimés par les participants aux groupes de discussion, il ressort quelques recommandations susceptibles d'aider à l'élaboration de projets pour l'amélioration des conditions de vie des familles togolaises.

Redynamisation des activités économiques des familles

- Favoriser l'accès au crédit des femmes et des jeunes qui sont les plus touchés par le chômage et le sous - emploi pour leur permettre d'entreprendre des activités génératrices de revenus ;
- Organiser et encadrer les populations en groupements d'intérêt économique (hommes, jeunes, femmes) pour leur auto-promotion par la négociation et la gestion des financements des activités génératrices des revenus ;
- Régulariser le paiement des salaires et des pensions ;
- Moderniser l'agriculture par l'introduction des machines agricoles, l'accès aux intrants (engrais chimiques et semences) et la stabilisation des prix des produits agricoles ;
- Réaliser de petits aménagements hydro-agricoles ;
- Améliorer les pratiques d'élevage par les méthodes modernes des soins vétérinaires, la sélection des races et la résolution du problème de transhumance ;
- Moderniser la pêche artisanale en mettant à la disposition des groupements de pêcheurs des équipements appropriés ;

Développement des infrastructures socio-sanitaires

- Développer les infrastructures socio-sanitaires par la construction d'hôpitaux, de centres de santé et de dispensaires ;
- Doter les hôpitaux et centres de personnel suffisant et qualifié ;
- Fournir des équipements, matériels sanitaires et médicaments aux hôpitaux, aux centres de santé et dispensaires (ambulances, lits, produits génériques é) et interdire la vente anarchique et dangereuse des médicaments dans la rue ;
- Améliorer les services d'accueil des institutions sanitaires ;
- Accroître les campagnes de communication pour le changement de comportement (CCC) en matière de planification familiale ;
- Assainir l'environnement en milieu urbain en organisant le ramassage des ordures, l'évacuation des eaux usées et la multiplication des latrines publiques dans chaque quartier.

Développement des infrastructures socio-économiques

Développer les infrastructures socio-économiques en milieu urbain et rural par le tracé de nouvelles voies pour désenclaver les zones/régions les plus éloignées, l'aménagement et l'entretien de celles existantes, l'extension du réseau de télécommunication, d'électricité, du réseau d'eau potable ; la construction de marchés, de magasins de stockage et la fourniture d'équipements tels que les moulins à céréales ;

Développement des infrastructures socioculturelles

- Augmenter le nombre d'élèves et veiller à l'entretien des écoles existantes ;
- Doter les écoles d'un personnel suffisant et qualifié, de matériels scolaires et didactiques suffisants ;
- Introduire dans les programmes scolaires l'enseignement des disciplines et activités pratiques (agriculture, élevage, pêche et artisanat) ;
- Augmenter les centres de formation professionnelle pour les jeunes ;
- Créer les centres de jeunes qui fourniront bibliothèques, vidéothèques, discothèques dans tous les villages et quartiers du milieu urbain pour l'éducation socioculturelle et sanitaire avec un accent particulier sur l'éducation sexuelle des jeunes et surtout des jeunes filles et l'encouragement des talents du milieu ;
- Favoriser la scolarisation de la jeune fille par les mesures suivantes :
 - . instaurer l'inscription gratuite des jeunes filles au premier et deuxième degrés,
 - . introduire dans l'enseignement du troisième degré une nouvelle filière pour la formation pédagogique qui donnera la priorité à la sélection des jeunes filles,
 - . recruter en majorité les cadres féminins dans l'enseignement du premier degré,
 - . appliquer des sanctions sévères contre les auteurs du harcèlement sexuel dans les établissements scolaires ;
- Renforcer et rendre opérationnelles les structures d'assistance sociale aux familles défavorisées en milieu urbain et rural pour :
 - . assurer l'intégration et la protection des groupes vulnérables (personnes âgées, handicapées),
 - . mener des campagnes CCC de sensibilisation sur les dangers des comportements à risques (multipartenariat, grossesses précoces, avortements,é) et nuisibles (délinquance, les violences faites aux femmes, alcoolisme, drogue,é),

- s'engager également dans des actions de conseils aux familles pour la consolidation des couples par les visites familiales et pour l'amélioration des conditions de vie des enfants confiés,
 - mener des campagnes de communication pour le changement de comportements matrimoniaux en faveur de la légalisation des unions,
- Instaurer une loi contre les promesses en mariage des jeunes filles avant l'âge de la majorité et les mariages forcés
- Créer les comités de sages en appui aux comités de développement du quartier (CDQ) et comités villageois de développement (CVD) qui seront chargés de conseiller les familles en matière de relations conjugales et d'orientation de la vie communautaire.
- Mener des campagnes de CCC par les émissions éducatives en langues locales .

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abi K. (1988) - *Les attitudes des Togolais à l'égard de la polygamie. Étude comparative en fonction des différents environnements psychologiques*, Bordeaux, Université de Bordeaux II, Thèse 3^e cycle, Psychologie, 314 p.
- Anipah K. et al. (1999) - *Togo : Enquête Démographique et de Santé 1998* ï Calverton : Macro International, 287p.
- Bekombo M. (1993) .- *La famille et le changement socio-culturel en Afrique. In : Unesco.- Familles en mutation dans une société en mutation*, Paris, Unesco, p. 35-42.
- Bozon M. et Locoh T. (dir) (2000) - *Rapports de genre et questions de population II. Genre, population et développement*, Paris, INED, 196 p.
- Centre of Development and Population Activities (1997) - *Genre et développement : séries de manuels de formation CEDDPA*, vol. III, Washington, CEDPA, 96 p.
- Durkheim E. (1985) - *Éducation et sociologie*, Paris, PUF, 130 p.
- Erny P. (1971) - *L'enseignement dans les pays pauvres : modèles et propositions*, Paris.
- Erny P. (1978) - *L'enfant et son milieu en Afrique Noire : essais sur l'éducation traditionnelle*, Paris, Payot, 301 p.
- FNUAP (1998) ï *Etat de la population mondiale 1998*, New York, FNUAP, 76 p.
- FNUAP (2000) .- *Vivre ensemble, dans des mondes séparés. Hommes et femmes à une époque de changements*, New York, FNUAP, 76 p.
- Jonkers D. (1997) .- *Les enfants confiés. In : Ménages et familles en Afrique : Approches des dynamiques contemporaines*, Pilon M., Locoh T., Vignikin E. et Vimard P. (dir) .- Paris, Centre français sur la population et le développement, p. 193-208.
- Kekeh R. (1997) .- *Le trafic des enfants : Etude prospective à Lomé, Vogan et Cotonou .- Lomé : WAO-Afrique*, 51 p.
- Knodel J. (1993) - *"The design and analysis of Focus Group studies : a practical approach"*. In : Morgan D. (ed.) - *Successful Focus Group, Advancing the State of the Art*, Sage Publication, p. 35-50.
- Kouwounou K. et Mukahirwa P. (2000) - *Enquête Evaluation du Centre des Jeunes de l'ATBEF à Lomé « EVACJEUNE1 » : connaissances et attitudes et pratiques sexuelles des jeunes de Lomé* : Lomé, New Orleans, URD, Focus on Young Adults, 107 p.
- Lewanika I.M. (1993) .- *Politiques de la famille en Afrique Subsaharienne. In : Unesco .- Familles* p. 119-126

Locoh T. (2000) .- Genre, population et développement dans les pays du Sud, état des lieux et perspectives. In : Bozon M. et Locoh T. (dir) .- *Rapports de genre et questions de population II. Genre, population et développement*, Paris, INED, p.1-20.

Ménages et familles en Afrique : approches des dynamiques contemporaines, Pilon M. Locoh T., Vignikin E. et Vimard P. (dir) Paris, CEPED, 408p, 424 .- (Les études du CEPED ; 15)

Nations Unies (1995)-. *La promotion de la femme, notes pour l'élaborateur*, New York, Nations Unies, 87 p.

Pilon, M. et Vignikin, K. (1996).- Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales. In : Coussy, J. (ed.) et Vallin, J. (ed.)- *Crise et population en Afrique : crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*.- Paris, CEPED, p. 471-493.

Seidel J. (1998) i *The Ethnograph V5.0 : a user's guide*, Thousand Oaks, Qualis Research, 229 p.

Simard, G. (1989) - *Animer, planifier et évaluer l'action : la méthode du Focus Group*, Mondia, Laval.

Tabutin, D. et Bartiaux, F. (1986). i Structures familiales et structures sociales dans le Tiers-Monde. In : AIDELF.- *Les familles d'aujourd'hui : démographie et évolution récente des comportements familiaux*.- Paris, AIDELF, p. 231-243.

Thiriat, M.-P. (1996).- *Transition de la nuptialité et mutations socio-économiques au Togo*, Paris, Université de Paris X, 301 p. - Thèse de Doctorat en Démographie.

UNESCO (1993) - *Famille en mutation dans une société en mutation*, Paris, UNESCO,

Vignikin K. (1997) i "Évolution des structures familiales en Afrique et conséquences démographiques et socio-économiques". In : UIESP - *Congrès International de la Population, Beijing, 11-17 octobre 1997*, p. 1139-1165.

ANNEXES

Annexe 1 : Personnel de la recherche

PERSONNEL NATIONAL

I - COORDINATION NATIONALE (CECE)

COORDONNATEUR NATIONAL

Mr. DOEVI A. Dodzi

RESPONSABLE FINANCIER

Mr. KOKOUME Kodjo

II. DIRECTION NATIONALE

DIRECTEUR NATIONAL

Mr. VIGNIKIN Kokou

DIRECTEURS TECHNIQUES

Mr. GBETOGLO Dodji

Mr. ANIPAH Kodjo

III ï CARTOGRAPHIE ET ENUMERATION

COORDONNATEURS

Mr. ANIPAH Kodjo

Mr. AGBOZOH Koffi

SUPERVISEURS REGIONAUX

Mr. ZAKARI Abdoulaye

Mr. LOOKY Djobo Philippe

Mr. DEGBOE Kossi

Mr. KLOGO Kwassi Benjamin

Mr. AGBOZOH Koffi

ENUMERATEURS

KANOU Diégoubène	MANABE Cyprien	WOGODO Kossi
YAGNENAM Kisito	LOKOU Kossi	AMOUSSOU Ayawovi
AGBOGAN Yao	BOURAÏMA Amissou	LOGOSSOU-TEKO Foli
ANIGLO Kossivi	AMEGANVI Kossi	NADOR Komi
FOYEME Paloumane	ASSO Djéri	AMEGNIDO Komivi
MOROU Touré Ramdan	JACKATEY Komla	GABA Adama
SOUKO Falilatou	TSATSOU Messan	YEVU Parfait
BODJONA Clovis	KOBA Komlan	AMAGLI Boris
AGBAGLA Gaétan	KOUADJO David	MORGAH Dénis
BOURAÏMA Sadya	KOUSSAWO Isabelle	

VERIFICATEURS

KOLANI Eugénie	EKLOU-ADEGNON Koffi
THAMSOR Mélanie	DOUPE Kossi
AHOSSEY Antoine	ABOTSI Robert
DEGLI Messan	

CARTOGRAPHES

DJAGBA Justin	TCHAMEKOR Komi	BONA Howonou
AMEVO Komlan	APEDO Mawuli	KUMEDJRO Atsu
BANKA Kwassi	DWEDGA Tantiba	SOMABE Julien
ALOGNON Akuété	AGOUNGBE Derefon	

CONTROLEURS

KUEVIDJIN Kankoè	AGONGLOVI Kokou
DJADOU Ayawo	AKAKPOVI Comlanvi
AYIVI-AMAH Ayité	LAWSON-HELU Laté
KLIMTETOU Essissinah	MESSANVI Dodzi

CHAUFFEURS

AKUETEVİ-CATARIA Ahlonko
ASSOU Wobubé
BOURAÏMA Awali
KABO Namesseti
KONOU Rémi
TAKOUDA Tchamkpala

IV ï ENQUETE-PILOTE

FORMATEURS/COORDONNATEURS

Mr. VIGNIKIN Kokou	Mr. BEGUY Donatien
Mr. SARR Ibrahima	Mme MUKAHIRWA Patricie
Mr. MESSAN Adadé	Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna
Mr. AMEGEE Kodjopatapa	Mlle SALAMI-ODJO Rissy
Mr. AKINDELE Febon	Mr. BOUKPESSI Bassanté
Mr. GBETOGLO Dodji	Mr. SODJI Dometo
Mme KOFFI-KUEGAH Adakou	Mme CAPO-CHICHI Antoinette

ENQUETEURS

ABOTSI Kodjo	KOUDJALE Linaname	KODJOVI Comlan
ABA Komi Mawulana	DJETABA Clémentine	SALAMI-ODJO Omolêyè
DEKU Koffi Amétépé	TASSA Monfaï	DADZIE-ADJALE Awogan
ATTIOGBEY Akossiwa	TCHANGANI Abalo	ZOGAN Kwami
ODANOU Dobli Issa	KALIWOE Anan-Ewétou	DEKON Adjowavi
AGBAGLA Gaëtan	AKIZOUZIM Essodina Alex	COMBEY-ADAMAH Kanlé
ALABI Ami Véronique	ANIGLO Enyonam Akouvi	SAKPONOU Kangni
KOMBATE Jacqueline	AKONDO Séni	
FORI Yendouban	OURO-SAMA Aïzotou	

V ï ENQUETE PRINCIPALE

FORMATEURS/COORDONNATEURS

Mr. VIGNIKIN Kokou	Mr. BEGUY Donatien
Mr. SARR Ibrahima	Mme MUKAHIRWA Patricie
Mr. MESSAN Adadé	Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna
Mr. AMEGEE Kodjopatapa	Mlle SALAMI-ODJO Rissy
Mr. AKINDELE Febon	Mr. BOUKPESSI Bassanté
Mr. GBETOGLO Dodji	Mme CAPO-CHICHI Antoinette
Mme KOFFI-KUEGAH Adakou	Mr. SODJI Dometo

CHEFS D'EQUIPE

Mr. MESSAN Adadé	Mme MUKAHIRWA Patricie
Mr. AKINDELE Febon	Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna
Mr. BOUKPESSI Bassanté	Mlle SALAMI-ODJO Rissy
Mr. AMEGEE Kodjopatapa	Mr. EDORH Atavi
Mr. BEGUY Donatien	Mr. AMETEPE Fofu
Mlle AMENDAH Djésika	Mr. KOUWONOU Kodjovi

CONTROLEURS

AGBODO Kokuvi	DJOBO Gabré	BANASSIM Katema Venance
AHOSSEY Antoine	GNAWOUNOU-OKUI Kokouvi	AKIZOUZIM Essodina
COMBEY-ADAMAH Kanlé	AMEVO Komlan	KOUDJALE Georges
AKPALOU Dégbôé	EKLOU-ADEGNON Koffi	AMEGANVI Kossi
FENOUE Awaga-Tognikin	LOKOU Kossi Lucien	KANOUE Diégougbéne
KOBA Komlan	KALIWOE Anan-Ewétou	DEMAKOU Yendoubé
DOUPE Kossi	TCHADJA Yao Michel	GOUYONE Souguilimpo
AHALIGAN Kodjo	TAGBATA Gnala Limengou	DEGLI Kokou Mensah
TCHA-DJOBO Tékétibi	DEGBE Ezin	ABOTSI Kodjo
ALOGNON Akoété	AKAKPOVI Magloire	ABA Komi Mawulana
AGBAGLA Gaëtan		

ENQUETEURS

ALOKPENOU Lamatou	BIDE Abozouwè	WAMPAH Y. Edem
ANAGBA Komi Ledi	DEKU Koffi Amétépé	GABA Adama
ATABA Assana	AGBODO Kokuvi	BANWODOUGOU Danwouli
BAFAYA Armah	KOMBATE D. Yentourpoa	AWOKPE Charlotte Afessi
BENISSAN A. Mermy	KOLANI Yendoubé	SOSSOU Anastasie
CODJIA Akossiwa	ODANOU Dobli Issa	ALI F. Eliane
DATSOMON Komi Mensa	CADIRY Gisèle	BAWATEGMA Yèñawouna
DECKON Adjowavi Bossivi	YOVOGAN Yawa Diébi	KOUESSAN Ayoko
EKPETSU Adjowa Sessenou	DJAODOH Agnokla Déborah	TCHASSANTI Nassara
ESSEH Kossi	ETUMESSI Kodzo	AJAVON Kisseh Dédé
FANIDJI A. Afiavi	BINGUITCHA K. Salamatou	HOGRA Bogora
GBLAO Nouratou	ATTIOGBEY Akossiwa	WOGODO Emile
KASSENE Mawuna	SAKPONOU Kangni	TASSAH Germaine
KETEMEPI Agnès	SATI Amétooyona A. Afi	KETOGLO Akuavi Dziédzom
KONGOU Palamague Hubertine	ALOEENIKOU-TETE Adakou	KOUSSAWO Isabelle
KOUDJALE Damintoté	KOMBATE Jacqueline	SALIFOU Abdoulaye
LAWANI Bassirou	KODJOVI Comlan	DJABARE Dogan
LENLIPO Namkoi	DADZIE-ADJALLE Awogan	TCHEDRE Wakilou
NYAVOR Kofi	KOMKPEL Yendoukoa	DRAVIE-ANAKPAN Atsu
OUADJA Labopou Jeanne	ZOGAN Kwami	AFATCHALA Komi Charles
PAKAÏ Palakiyem Simon	BILANTE Niko	KANGBENI Rachel Damigou
SEHOUENOU Dêti	DWEDGA M. Tantiba	ANIGLO Enyonam Akouvi
SOUKO Falilatou	AWIKODO Mèvèitom	FONGBEMI Komi Dodji
TSATSOU Messan	BONA Howonou	COMBEY-ADAMAH Kankoué
TSIGLO Kossi	SMLISSI Florence	
YEVU Parfait	ADJAHOU Komlan	

CHAUFFEURS

SAMA Salifou
AGAYI Akouété
KABO Namésséti
GBETOGLO Komlan
BOURAÏMA Awali
KONOU Rémi

TCHA Ouro Assimanou
KASSENE Abalo
DUHO Etsè Kossi
AFAMBI Magloire
TAKOUDA Tchamkpala
ASSOU Wobubé

ARCHIVISTES

Mme NOMESSI Eyi
Mr. ATCHRIMI Idoh
Mr. BOURAÏMA Amissou

VI ï ENQUETE QUALITATIVE

KEGBAO Fousséni
MAMA Athrimi Alex
MALLY Pierrette
KINVI Têko messan
KETOGLO Charity
AGBOLI Tilate

CAPO-CHICHI Antoinette
AMOUZOU Komi Biaou
DJAOUPE Kokou Claude
YOLAPAR Dami Djati
DJARKI NADEDJO Namga
NOMENYO Adzowavi

GNANI I. Zico
KOFFI-KUEGAH Adakou
SODJI Dometo
KOUDOLO Svetlana
MUKAHIRWA Patricie

VII ï TRAITEMENT DES DONNEES

INFORMATICIEN-ENCADREUR

Mr. EDORH Atavi Mensah

AGENTS DE SAISIE

AMENOAGBADJI Pierrette
AMEY Nadège
AGBEGBO Kossi
DOEVI A. Doessan
TOGLAN Améyo
SOKPAH Komi Bertin
TEHOUL Irène
SOGLOHOUN Mana

NADOR Jeannette
TOMETY Bienvenue
ADOGNON K. Jérémie
GABA TUAKLI Peace
DORKENOO Akpéné
ADABLA Abba
ADAMA-AVOULETEY Christel
AMEWUDA Abra Delali

VIII - ANALYSE DES RESULTATS

Mr. VIGNIKIN Kokou
Mr. SARR Ibrahima
Mr. MESSAN Adadé
Mr. AMEGEE Kodjopatapa
Mr. GBETOGLLO Dodji
Mr. AMETEPPE Fofo
Mr. KOUWONOU Kodjovi
Mme KETOGLLO Charity

Mr. BEGUY Donatien
Mme MUKAHIRWA Patricie
Mme OURO-GNAO Afi Mawuéna
Mlle SALAMI-ODJO Rissy
Mr. BOUKPESSI Bassanté
Mlle AMENDAH Djessika
Mme KOUDOLO Svetlana

IX ï ADMINISTRATION ET GESTION

GESTIONNAIRE DU PROJET

Mr. GBODOSSOU Koffi Jean

COMPTABILITE

Mlle DJRAMEDO Mablé

SECRETAIRES DU PROJET

Mme d'ALMEIDA-ASSIONGBON Akouélé
Mme NADOR Adjoa

EDITION/MISE EN PAGE

Mr. YOMEKPE Kokou Benoît

PERSONNEL INTERNATIONAL

I - CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL

Mr. SARR Ibrahima

II - CONSULTANTS

Mme Thérèse LOCOH / INED-Paris	"Volet Famille"
Mr. Philippe ANTOINE /IRD-Dakar	"Volet Migration-Urbanisation"
Mr. Marc PILON /IRD-UERD	"Plan d'analyse des données"

VII

Annexe 2 : Cartes de sites d'enquête

Annexe 2.1

Annexe 2.2 : Carte de la ville de Lomé avec la localisation des sites d'enquête

Annexe 3 : Guide de discussion

AXE THÉMATIQUE DE RECHERCHE I :

STRUCTURE ET DYNAMIQUE DE LA FAMILLE

Thème I : Identification et Représentation sociale de la famille

1.1.1 Que représente la famille pour vous ? Selon vous, à quoi est-ce que les individus se reconnaissent être membres d'une même famille ?

1.1.2 Dans votre milieu, quand peut-on considérer 2 personnes comme mariées ?

[ANIMATEUR : Quelles sont les différentes étapes à franchir pour entrer en union ? Selon vous que représente la dot pour les deux familles ; pour les futurs époux ? Qui ne doit pas être considéré comme marié ? Y a-t-il des mariages interdits ? Des mariages favorisés ?]

Thème II : Dynamique de la famille

1.2.1 La famille a beaucoup changé avant et maintenant. Aujourd'hui les familles sont confrontées à des difficultés économiques de tout genre. Quelles sont les différentes ressources sur lesquelles les familles peuvent compter pour survivre ? Quelles mesures proposez-vous pour améliorer les conditions de vie des familles ?

[ANIMATEUR : Selon vous pourquoi ce changement, c'est-à-dire les raisons de ce changement. Quels sont les éléments de ce changement ? Préférez-vous la famille d'avant ou de maintenant ? Justifiez-vous.]

1.2.2 Quelles sont les raisons de départ des enfants du foyer parental selon les sexes? Certains parents du village envoient leurs enfants trop jeunes en ville pour travailler et gagner de l'argent. Certains sont confiés à des familles. Que pensez-vous de la pratique du confiage d'enfants ?

[ANIMATEUR : Le mariage est-il une cause de départ ? Pensez-vous que la sortie du foyer parental est bénéfique pour l'enfant et pour la famille ? Justifiez-vous. Pensez-vous que le traitement réservé à ces enfants est différent de celui des enfants biologiques du ménage ? Justifiez-vous. Les conditions de vie de ces enfants confiés, peuvent-elles être améliorées ? Comment ?]

1.2.3 Il semble que les gens soutiennent de plus en plus les membres de leurs groupes ou associations que les membres de leur propre famille. Qu'en pensez-vous ?

Thème III: Rôles et responsabilités au sein du ménage

1.3.1 Certains rôles dans le ménage sont réservés à l'homme, à la femme, aux enfants, aux personnes âgées et aux autres membres résidents. Pouvez-vous les citer et nous dire pourquoi sont-ils ainsi répartis ? Peut-on dire qu'il y a évolution dans la répartition de ces rôles aujourd'hui ?

[ANIMATEUR :

Collecter l'information sur tous les plans.

Contribution à l'économie du ménage. Selon vous une femme au foyer doit/peut - elle avoir une activité économique propre (travail de bureau, commerce, agriculture) ? Quel usage fait-elle de ses gains ? ; Que pensez-vous des femmes qui disent que c'est uniquement l'homme qui doit pourvoir aux besoins économiques/financiers du foyer ?]

Partage du pouvoir au sein du ménage

1.3.2 Les époux organisent leurs foyers en prenant souvent des décisions à tout instant et à tous niveaux pour changer ou améliorer leur vie. Comment se prennent les décisions au sein du ménage ? Est-ce celui qui gagne le plus d'argent ou celui qui a le niveau d'instruction le plus élevé qui détient le pouvoir de décision ? Y a-t-il d'autres critères ?

[ANIMATEUR : Le mari seul, dans quels cas ? ;

La femme seule, dans quels cas ?

Mari et femme, dans quels cas ?

Les enfants, dans quels cas ?

Mari, femme et enfants, dans quels cas ?]

AXE THÉMATIQUE DE RECHERCHE II :

ÉDUCATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR DES ENFANTS

Thème I : Valeurs transmises aux enfants

Valeur des enfants

2.1.1 Selon vous que représente l'enfant pour sa famille ? Certains pensent que l'enfant est un don de Dieu et qu'il constitue une main d'œuvre appréciable à l'atelier, au champ, à la maison et plus tard une source de revenus pour toute sa famille. Qu'en pensez-vous ?

[ANIMATEUR : - Pension vieillesse (garantie) ; - Source d'élévation du statut social ; - Source de revendication terrienne]

Éducation par la famille

2.1.2 La vie est en perpétuel changement, les parents doivent éduquer les enfants de manière à leur transmettre des valeurs et aussi les orienter pour qu'ils puissent prendre en charge leur avenir. Selon vous quelles sont les valeurs essentielles à transmettre à un enfant ?

[ANIMATEUR : Est-ce que ces valeurs diffèrent selon qu'il s'agit d'une fille ou d'un garçon ? Pourquoi ? Dans votre milieu quelles sont les personnes responsables de cette transmission (Père, mère, tante, oncle, grands-parents, frères et sœurs) ? Éducation par le travail, l'initiation aux travaux des adultes, les bonnes manières, etc.]

Thème II - Rôle de l'école et de la communauté

Perception du rôle de l'école

2.2.1 Que représente pour vous l'école ? Longtemps dans notre pays l'école assurait l'entrée sur le marché du travail, mais depuis ces dernières années et avec la crise actuelle, l'école ne peut plus donner cette garantie aux jeunes qui sont formés. Que pensez-vous de cette situation ?

[ANIMATEUR : Aujourd'hui, que doit-on attendre de l'école ? Comment l'école peut-elle répondre aux besoins de développement de votre milieu et d'amélioration de la vie familiale ? Y a-t-il une contradiction entre les valeurs/connaissances et celles transmises par les parents ?]

2.2.2 - On constate que les parents font moins d'efforts pour envoyer les filles à l'école par rapport aux garçons. Que pensez-vous de cette pratique ?

[ANIMATEUR : Intelligence, courage, risques de grossesses précoces, besoins d'employer la fille aux tâches domestiques et économiques du ménage, l'avenir de la fille n'est pas au sein de sa famille, autres. Pourquoi les filles abandonnent-elles plus l'école que les garçons ? (apprentissage, travail)]

Rôle de la Communauté

2.2.3 D'aucuns disent que l'éducation des enfants incombe uniquement à leurs parents biologiques. D'autres pensent que la communauté doit obligatoirement s'impliquer dans l'éducation familiale et scolaire des enfants. Quelle est votre opinion sur ce sujet ?

[ANIMATEUR : Concrètement, pour l'éducation des enfants que peut faire la communauté, association parents d'élèves]

2.2.4 Que pensez-vous des médias comme moyens d'éducation des enfants (TV, Radio, Journaux) ?

[ANIMATEUR : Certains pensent que les messages véhiculés par les médias exposent les enfants à la dépravation des mœurs, alors que d'autres croient que les médias agissent favorablement sur l'éducation des enfants.]

Thème III : Droit des filles et des femmes

2.3.1 Dans certains milieux, en matière de succession et d'héritage, les femmes n'ont pas droit à la terre. Pourquoi seuls les hommes bénéficient du patrimoine foncier. Pensez-vous que cette situation d'inégalité restera comme telle ? Quelles mesures proposez-vous pour l'amélioration des droits des filles et des femmes dans votre milieu ?

[ANIMATEUR : Pensez-vous qu'il y a d'autres domaines où les filles et les femmes sont lésées ? Citez-les. Dans votre milieu est-ce qu'une femme peut librement choisir son futur époux ? Justifiez-vous. Peut-elle demander la dissolution du mariage ? Justifiez votre réponse.]

AXE THÉMATIQUE DE RECHERCHE III :

FAMILLE ET SANTÉ

THEME I : Santé de la reproduction et comportements à risques

3.1.1. Beaucoup de gens affirment que les parents ont du mal à s'entretenir avec leurs enfants de la sexualité et leurs interdisent l'accès aux méthodes contraceptives. Pourquoi ? Selon vous, comment faire (quelles stratégies utiliser) pour amener les parents à parler plus librement avec leurs enfants de la sexualité ?

[ANIMATEUR : Qu'est-ce qui est important à apprendre à un enfant (un garçon, une fille) avant qu'il n'atteigne l'âge de la puberté ? Définition brève de la puberté, connaissance du corps, hygiène sexuelle, la première menstruation, le phénomène de masturbation, les relations sexuelles et grossesses précoces et IST/SIDA]

3.1.2 Au début de leur vie conjugale les couples peuvent décider du nombre d'enfants qu'ils désirent avoir. Que pensez-vous d'un couple qui programme grâce aux moyens modernes de contraception le nombre d'enfants qu'il désire ?

[ANIMATEUR : Quel est le nombre d'enfants généralement souhaités par les couples ? Quel est le nombre d'années qui séparent deux naissances ? Comment se prend la décision (couple, femme, homme ou autres ? Les moyens financiers influencent-ils la décision du nombre d'enfants ?]

Comportements à risques

3.1.3 - Souvent les gens, de façon inconsciente, ont des comportements qui peuvent être source de danger pour eux-mêmes ou pour leur entourage. Pouvez-vous citer quelques cas de comportements à risques observables dans votre milieu ? Quelles conséquences provoquent-ils ? Quelles mesures proposez-vous pour prévenir les dangers liés à tous ces comportements à risques ?

[ANIMATEUR : Comment les gens perçoivent-ils de tels comportements ? Alcool ; tabac ; drogues ; grossesses précoces ; grossesses rapprochées ; avortements provoqués, multipartenariat sexuel, automédication, excision (poser la question pour savoir ce que les gens pensent de la loi votée sur l'excision)]

THEME II : Les Recours en Matière de Santé

Recours en matière de santé

3.2.1 On remarque que de nos jours les recours aux soins de santé sont de plus en plus variés. Quels sont ces recours ? Pourquoi sont-ils variés ?

[ANIMATEUR : Les différents recours peuvent être l'hôpital, le dispensaire, le centre de santé, le cabinet médical, la clinique, la religion, les sectes, les guérisseurs, etc. Certains utilisent soit des médicaments déjà utilisés ou des médicaments achetés directement en pharmacie ou sur étalages. D'autres affirment qu'ils utilisent des plantes médicinales traditionnelles, des prières. Contraintes financières ou autres]

AXE THEMATIQUE DE RECHERCHE IV :

LES RELATIONS CONJUGALES ET LA FAMILLE

THEME I : Différents types de relations conjugales

4.1.1 Dans nos milieux certaines femmes, tout en étant mariées, ne vivent pas sous le même toit que leur conjoint. Comment ces situations agissent-elles sur les relations conjugales et sur le statut de la femme ?

[ANIMATEUR : Que pensez-vous du traitement différentiel réservé à ces femmes par les époux et/ou la belle-famille]

4.1.2 Les gens pensent que la vie en union polygamique est plus enrichissante que la vie en union monogamique ? Qu'en dites-vous ?

[ANIMATEUR : Il s'agit des avantages pour les hommes ; les femmes ; les enfants. Y a-t-il des inconvénients ?]

THEME II : Sources de conflits, mécanismes de leur résolution et mesures proposées pour améliorer les relations conjugales

4.2.1 Aujourd'hui, beaucoup de gens affirment que la majorité des conflits conjugaux sont essentiellement dus aux problèmes économiques. Que pensez-vous d'une telle affirmation ? Quels sont, selon vous, les autres facteurs qui peuvent être sources de conflits conjugaux ?

[ANIMATEUR : Quel impact ces conflits peuvent avoir sur la vie de chaque membre du couple ? Relations extra conjugales, statut socio-économique, infertilité de l'un des conjoints, cohabitation avec la belle-famille]

4.2.2 On constate dans différents milieux que les femmes font l'objet de toutes sortes de violences. Que pensez-vous des diverses formes de violences auxquelles les femmes sont exposées? Prendriez-vous volontiers la défense de ces femmes ?

[ANIMATEUR : Violences verbales, violences physiques, violences sexuelles, violences morales, privations économiques et sexuelles, mariages forcés ; les causes et les conséquences]

Mécanismes de résolution des conflits

4.2.3 Certains pensent que les familles ou les belles-familles doivent intervenir dans la résolution des conflits entre conjoints ; d'autres estiment que ce n'est pas une bonne initiative. Quelles sont, selon vous, les dispositions à prendre pour résoudre ces genres de conflits ? Que pensez-vous des couples qui recourent aux autorités pour résoudre leurs problèmes ?

[ANIMATEUR : Par le dialogue entre époux, autres ? Quelle est la place qui est donnée aux membres des familles (beaux-parents, belles- tantes, beaux-oncles, enfants) dans la résolution des conflits entre conjoints ? Quel est votre avis au sujet de la place faite à la famille "élargie" dans la résolution des conflits et à la gestion des problèmes relatifs à la procréation des conjoints ?]

4.2.4 Quelles sont les mesures qui, selon vous, favoriseraient l'harmonie au sein du ménage ? Croyez-vous que les rapports entre conjoints vont s'améliorer à l'avenir ? Justifiez-vous.

[ANIMATEUR : Dialogue entre conjoints, respect mutuel, respect de soi, contribution des conjoints aux besoins financiers du foyer]

QUESTION DE CLOTURE

Nous venons de parler de nombreux sujets touchant la famille, les obligations des parents, la valeur et l'avenir des enfants, les relations conjugales, etc.

Nous voici à la fin de notre discussion, mais avant de nous séparer, je voudrais que chaque participant puisse dire quelles mesures il prendrait pour améliorer les conditions de vie des familles togolaises, s'il était l'un des responsables de cette communauté ?

Chacun des participants dispose de 1 à 2 minutes pour exprimer librement son point de vue et faire des propositions.

Annexe 4 : Fiche d'identification des participants aux discussions

Nom et Prénom	Milieu		Sexe		Age			Ethnie	Etat matrimonial	Nbre d'enfants + nbre d'ados	Instruction		Occupation
	Urbain	Rural	Fém.	Mas.	15-25	30-45	55+				0 CM2	> CM2	

Annexe 5 : Codes segments

BENEFSORTP	: Bénéfice de la sortie des enfants du foyer parental
CONFAMELIO	: Amélioration du traitement des enfants confiés
CONFCSQ	: Conséquences des conflits conjugaux
CONFIAGE	: Confiage des enfants
CONFTRAIT	: Traitement des enfants confiés
CONTRF	: Contribution de la femme au revenu familial
CONTRFARGE	: Utilité de l'argent gagné par les femmes
CORESIDNON	: Non corésidence des conjoints
CPTRISQCSQ	: Conséquences des comportements à risques
CPTRISQSTR	: Stratégies de prévention et lutte contre les comportements à risques
CPTRISQTYP	: Types de comportements à risques
CSQCONFLIT	: Conséquences des conflits
DECISIONS	: Qui prend les décisions dans le ménage
DOTAUTORH	: Autorité de l'homme
DOTCAPACH	: Capacité de l'homme à jouer son rôle de chef de famille
DOTCONFIF	: Confiance de la femme en elle-même
DOTCONT	: Contenu de la dot
DOTDEF	: Définition de la dot
DOTFIANCAI	: Fiançailles
DOTFORCEE	: Mariage forcé
DOTGARANTI	: Garantie pour le mariage
DOTHONNEUR	: Honneur
DOTLIENFAM	: Alliance des deux familles
DOTNON	: Les hommes qui ne veulent plus donner la dot
DOTOBEISSA	: Respect des traditions
DOTPREUVAM	: Preuve d'amour
DOTRECOMPE	: Récompense aux parents de la fille
DOTRESPECT	: Respect
DOTRICHESS	: Richesse pour certaines familles qui abusent dans la demande de la dot
DOTVISA	: Visa d'entrée dans la famille de la fille
DOTSOUMSF	: Soumission de la femme
ECOAMELIOR	: Amélioration de l'école
ECODEF	: Définition/Perception de l'école
ECOEMPLOI	: L'école et l'accès à l'emploi
EDSEXCONTE	: Contenu de l'éducation sexuelle
EDSEXCONTR	: Interdiction de l'utilisation des contraceptifs aux jeunes par les parents
EDSEXRAISO	: Raisons du manque de dialogue parents - enfants
EDSEXSTRAT	: Stratégies pour amener les parents à parler de sexualité à leurs enfants
EDUCDIF	: Education différentielle entre enfants filles et garçons
ELCHGF	: Éléments du changement au niveau de la famille
ENVENFT	: Envoi des enfants en ville par les parents pour un travail rémunéré
EXCISION	: Excision
FAMDEF	: Définition de la famille
FAMIDENT	: Identification des individus d'une même famille
FAMPREF	: Préférence entre la famille d'hier et celle d'aujourd'hui
HERITF	: Droit de la femme à l'héritage
HERITFAMEL	: Amélioration de l'accès des femmes à l'héritage

LIBRCHOICJ	: Libre choix du conjoint
LIBRDIVORC	: Liberté de demander la dissolution du mariage
MARETAP	: Les étapes du mariage
MARFAV	: Les mariages favorisés
MARINT	: Les mariages interdits
MARNON	: Deux personnes considérées comme non mariées
MAROU	: Deux personnes considérées comme mariées
MEDIAS	: Influence des médias dans l'éducation des enfants
MON	: Monogamie sans autre explication
MONBIBLE	: La monogamie est prêchée dans la Bible
MONCHARGE	: Avoir beaucoup de femmes est une charge
MONCONTRF	: Les femmes se débrouillent dans un ménage polygame
MONEDUCENF	: La polygamie influence l'éducation des enfants
MONENTENTE	: La monogamie favorise l'entente entre les deux époux
MONHERITAG	: La polygamie est source de problèmes dans le partage de l'héritage
MONLOI	: La loi prévoit la monogamie
MONMAITRES	: Les femmes ne supportent pas voir leur mari courtiser d'autres filles
MONMALDIES	: La polygamie permet la prolifération des maladies
MONONAMOUR	: Le partage d'amour entre plusieurs femme paraît comme un manque d'amour car elles ne sont pas aimées de la même façon
MONQUEREL	: Les personnes optent pour la monogamie car la polygamie est source de querelles interminables
MONVIEILIS	: La polygamie conduit au vieillissement précoce de l'homme
PFDECISION	: Prise de décision pour la planification familiale
PFSPACE	: Intervalle intergénérisique
PFPERCEPT	: Perception de la planification familiale
PFTAILLE	: Nombre d'enfants souhaités par le ménage
POL	: Polygamie sans autre explication
POLBIBLE	: Dieu n'a pas dit que l'homme doit avoir une seule femme
POLCONTRF	: Les femmes aident l'homme à subvenir aux besoins du ménage
POLENTRAID	: Les femmes s'entraident
POLLOI	: La polygamie est considéré comme une loi pour l'homme
POLMAITRES	: L'homme cherche satisfaction chez ses maîtresses
POLMONEUTR	: Position neutre vis à vis de la polygamie et la monogamie
POLMONOTON	: La polygamie fait briser la monotonie
POLNONAMOU	: Le mari polygame n'a pas le même amour pour toutes ses femmes
POLQUEREL	: Les personnes qui préfèrent la polygamie craignent les querelles
POLSTERILI	: Les problèmes de stérilité sont source de polygamie
POLY ï MONOG	: Préférences entre unions polygames et monogames
PROBLEMES	: Problèmes vécus par les familles
PROBLSOLUT	: Solutions aux problèmes vécus par les familles
QUE FAIRE	: Que faire pour améliorer les conditions de vie des familles
QUIVAL	: Qui transmet les valeurs aux enfants
RAISCHGT	: Raisons de changement de la famille
RASORTP	: Raisons de sortie des enfants du foyer parental
RECOURAUTO	: Recours aux autorités pour la résolution des conflits conjugaux
RECOURFAMI	: Recours à la famille pour la résolution des conflits conjugaux
RECOURSANT	: Recours en matière de santé
RESIDU	: Résidu non sens
RESS	: Ressources sur lesquelles comptent les familles pour survivre

XVIII

ROLCOM	: Rôle de la communauté dans l'éducation des enfants
ROLES	: Rôles et responsabilités au sein du ménage
SCOLFILLES	: Scolarisation des filles
SOLIDARITE	: Comparaison solidarité familiale et associative
SOURCHARMO	: Sources d'harmonie dans les ménages
SOURCONFLI	: Sources de conflits conjugaux
STSURVIE	: Stratégies de survie
VALCOMPLEM	: Complémentarité entre les valeurs transmises par la famille et celles transmises par l'école
VALALIANCE	: L'enfant renforce la cohésion des familles
VALASVIEL	: L'enfant représente une assurance vieillesse
VALBONHEUR	: L'enfant procure le bonheur dans la famille
VALCHARGE	: L'enfant est une charge
VALDONDIEU	: L'enfant est un don de Dieu
VALENF	: Valeur de l'enfant
VALHERITIE	: L'enfant est l'héritier
VALPEREFAM	: L'enfant permet la pérennisation de la famille
VALPRESTIG	: L'enfant est source de prestige social
VALSTERILI	: La valeur de l'enfant est si importante que la stérilité est mal vue
VALTCULTUR	: Valeurs culturelles
VALTEDUSEX	: Education sexuelle
VALTMORALE	: Valeurs morales
VALTRAVAIL	: Amour du travail
VALTSCOLAR	: Scolarisation et apprentissage
VALTRANSMI	: Valeurs transmises aux enfants
VIOLENCAUS	: Causes des violences faites aux femmes
VIOLENCINT	: Intervention pour défense aux femmes victimes des violences
VIOLENCsq	: Conséquences des violences faites aux femmes
VIOLENCTYP	: Types de violences faites aux femmes

Annexe 6 : Extrait de segment

#12 of 153 CRGI15 11

SEARCH CODE: FAMDEF

#-FAMDEF \$-FAMIDENT²

11 : Ce qu'on dit être de la même	19	-#	-\$
maison, donc, ça vient du grand-père	20	#	
qui a donné naissance, ses descendants	21	#	
ont donné naissance, puis les autres	22	#	
aussi ont donné naissance. Donc se	23	#	
sont ses enfants qui vont devenir les	24	#	
gens d'une même famille. Et donc qu'on	25	#	
appelle finalement aussi concession.	26	#	-\$
Donc cette concession-là aussi, on la	27	#	
divise aussi en deux ou même en trois.	28	#	
Bon, il arrive que certains vont de	29	#	
leur côté former une maison, les	30	#	
autres aussi vont de leur côté vont de	31	#	
leur côté former une autre maison ;	32	#	
chaque maison évolue et devient une	33	#	
concession. C'est ça qu'on appelle	34	#	
famille ou concession.	35	-#	

#13 of 153 CRGI15 1

SEARCH CODE: FAMDEF

#-FAMDEF

1 : Pour moi la famille c'est, disons,	37	-#
l'ensemble de personne vivant, soit	38	#
dans une seule, dans une même maison,	39	#
ou bien dans le même quartier, par	40	#
exemple, bon si nous prenons le cas de	41	#
ceux qui habitaient la même maison,	42	#
bon. là-bas on peut voir, d'abord le	43	#
grand-père, le père, la grand-mère, la	44	#
mère aussi, ensuite les enfants, donc	45	#
tous ceux-là forment une famille. Et,	46	#
bon, si, dans... en pays Kabiyè la	47	#
famille est tellement grande, par	48	#
exemple la famille peut en elle seule,	49	#
bon, dans une famille on peut compter	50	#
plus de 3 ou 4 maisons comme ça, ayant	51	#
en commun un seul grand-père, il y a	52	#
aussi une grand-mère, tous ceux-là ont	53	#
donné naissance à des jeunes qui ont	54	#
construit tout au tour d'une maison	55	#
principale qui devient maintenant la	56	#
maison principale et puis les autres	57	#
maisons qui viendront seconder. Donc	58	#
ces maisons sont issues des enfants du	59	#
grand vieux et de la grande vieille	60	#
qui ont construit la maison, la grande	61	#
maison.	62	-#

² Deux idées peuvent être contenues dans un même segment